

RSE

et PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE / DPEF /

| | |
|--|------------|
| 4.1 Déclaration de Performance Extra-Financière / DPEF / | 68 |
| 4.1.1 Un modèle pour une croissance durable | 68 |
| 4.1.2 Les principaux risques RSE liés aux activités du Groupe | 74 |
| 4.1.3 Comparabilité, fiabilité et contrôle des informations sociales et environnementales | 80 |
| 4.2 Limiter notre impact environnemental et évoluer dans un contexte sécurisé | 81 |
| 4.2.1 Notre démarche QHSE / DPEF / | 81 |
| 4.2.2 Limiter notre impact environnemental | 84 |
| 4.2.3 Évoluer dans un contexte sécurisé / DPEF / | 98 |
| 4.3 Lutter contre le changement climatique / DPEF / | 105 |
| 4.3.1 Gouvernance | 105 |
| 4.3.2 Stratégie | 106 |
| 4.3.3 Gestion des risques | 107 |
| 4.3.4 Objectifs et indicateurs | 111 |
| 4.3.5 Table de correspondance TCFD | 116 |
| 4.4 Attirer, développer et fidéliser nos talents | 117 |
| 4.4.1 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances / DPEF / | 118 |
| 4.4.2 Développer les compétences / DPEF / | 123 |
| 4.4.3 Veiller à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail / DPEF / | 124 |
| 4.4.4 Faire participer les collaborateurs à la création de valeur du Groupe / DPEF / | 127 |
| 4.4.5 Données sociales consolidées – Périmètre Groupe | 128 |
| 4.5 Travailler de manière intègre et responsable | 130 |
| 4.5.1 Politique éthique de Rubis | 130 |
| 4.5.2 S'engager pour le développement des territoires / DPEF / | 135 |
| 4.6 Note méthodologique / DPEF / | 140 |
| 4.6.1 Périmètre RSE | 140 |
| 4.6.2 Méthode de remontée des informations | 141 |
| 4.6.3 Définitions | 143 |
| 4.6.4 Table de concordance | 145 |
| 4.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière | 146 |

Tout en ayant acquis une dimension internationale, Rubis est resté une entreprise à taille humaine privilégiant, dans une organisation décentralisée, le professionnalisme, l'expérience et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle de la gestion des risques extra-financiers. Rubis considère en effet que l'implication du management à tous les niveaux de l'organisation sur les sujets de RSE est l'élément clé pour assurer la pérennité de ses activités (section 4.1.1). Afin de mieux orienter ses efforts, le Groupe a procédé à une analyse des risques qui a permis d'identifier 15 comme étant les plus matériels au regard de ses activités (section 4.1.2). Ces risques sont regroupés autour de cinq enjeux prioritaires qui structurent la démarche RSE du Groupe :

- limiter notre impact environnemental (section 4.2.2) ;
- évoluer dans un contexte sécurisé (section 4.2.3) ;
- lutter contre le changement climatique (section 4.3) ;
- attirer, développer et fidéliser nos talents (section 4.4) ;
- opérer de manière intègre et responsable (section 4.5).

4.1 Déclaration de Performance Extra-Financière

/ DPEF /

Rubis publie dans la présente section sa stratégie en matière de RSE, de manière à répondre, notamment, aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) comme prévu par la Directive européenne 2014/95/UE transposée par l'Ordonnance n° 2017-1180 et le décret d'application n° 2017-1265. Cette DPEF présente :

- les principaux risques en rapport avec les activités du Groupe ⁽¹⁾ ;
- les politiques mises en œuvre pour y répondre ;
- les indicateurs de suivi et leurs résultats.

4.1.1 Un modèle pour une croissance durable

Une infographie présentant le **modèle d'affaires du Groupe** est disponible au chapitre 1 du présent document, en page 16-17.

4.1.1.1 Des activités structurées autour de trois activités et d'une joint-venture

Acteur indépendant du secteur de l'énergie, présent dans une quarantaine de pays en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique, Rubis est structuré autour de trois activités :

- deux opérées par Rubis Énergie :
 - la **Distribution** (aujourd'hui renommée Retail & Marketing) de carburants, combustibles, gaz liquéfiés et de bitumes,
 - le **Support & Services**, en appui de l'activité de Distribution : négoce - approvisionnement, *shipping* et raffinage ;
- une nouvelle branche créée en 2022, Rubis Renouvelables, de **Production d'électricité renouvelable** regroupant :
 - Rubis Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France,
 - la prise de participation de 18,5 % du Groupe dans le capital de HDF Energy, pionnier mondial de l'hydrogène-électricité.

En outre, une activité de **Stockage de produits liquides** (produits pétroliers et chimiques, biocarburants, engrais et produits agroalimentaires) pour le compte d'une clientèle industrielle diversifiée est également exercée par la JV Rubis Terminal.

(1) Incluant, pour la présente Déclaration de Performance Extra-Financière, les activités de la JV Rubis Terminal, que Rubis SCA détient à 55 % et sur laquelle elle a perdu le contrôle exclusif le 30 avril 2020.

Précisions sur le périmètre de la DPEF

Exclusion de Rubis Photosol pour l'exercice 2022

Conformément aux règles définies par Rubis, toute acquisition d'entité (variation de périmètre) est prise en compte progressivement dans le périmètre RSE au plus tôt à compter du premier exercice complet intervenant après la date d'intégration de l'entité dans le périmètre financier. Dans un souci de cohérence avec le périmètre financier, il a été décidé exceptionnellement de prendre en compte les données sociales (hors données formation) à compter de l'exercice 2022. Les autres enjeux RSE nécessitent la réalisation d'une analyse des risques et opportunités, la définition de politiques pour y répondre et les objectifs associés au cours de l'exercice 2023, s'agissant d'une nouvelle activité pour le Groupe. Pour plus d'informations, se référer à la note méthodologique en section 4.6 du présent chapitre.

Conformément au règlement Taxonomie UE 2020/852, Rubis Photosol est inclus dans les indicateurs taxonomiques 2022 à compter de son intégration dans le périmètre financier, soit le 1^{er} avril 2022.

Inclusion de la JV Rubis Terminal

Conformément à la réglementation applicable (article L. 225-102-1 du Code de commerce), les activités de la JV Rubis Terminal, que Rubis SCA détient à 55 % et sur laquelle elle a perdu le contrôle exclusif le 30 avril 2020, sont incluses dans la présente Déclaration de Performance Extra-Financière. Les données de la JV Rubis Terminal sont présentées comme suit : données environnementales présentées à 100 % et part du Groupe (55 %) ; émissions de gaz à effet de serre à 55 % conformément aux méthodologies officielles ; données sociales/santé-sécurité à 100 % ; données sociétales à 100 %. Pour plus d'informations, se référer à la note méthodologique, en section 4.6 du présent chapitre.

La stratégie de développement de Rubis est fondée sur des positionnements de marchés spécialisés, une structure financière solide et une politique dynamique d'acquisitions. Outre ces aspects commerciaux et financiers, elle intègre des objectifs extra-financiers qui permettent de poursuivre une croissance durable. La régularité des performances des équipes repose en effet sur une culture d'entreprise qui

valorise l'esprit d'entrepreneuriat, la flexibilité, la responsabilité et l'adoption d'une conduite citoyenne et solidaire. Rubis conduit ses activités en mettant en œuvre une démarche RSE contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies.

4.1.1.2 Responsabilisation et liberté d'initiative : l'humain au cœur de l'organisation

Conformément à sa devise « La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité », Rubis place les relations humaines au centre de son organisation. Responsabiliser individuellement les femmes et les hommes qui contribuent aux activités nécessite de promouvoir la liberté d'initiative ainsi que les valeurs éthiques, sociales et environnementales que Rubis souhaite voir respectées par tous.

Sur l'ensemble de son périmètre, le Groupe a pour ambition d'agir avec professionnalisme et intégrité. Cette exigence constitue le garde-fou contre tout abus préjudiciable à l'entreprise, à un collaborateur, à une relation d'affaires ou à toute autre partie prenante extérieure et est matérialisée

par les principes suivants, détaillés au sein du **Code éthique du groupe Rubis** (cf. section 4.5.1) :

- le respect des législations et des réglementations en vigueur ;
- la promotion de la sécurité et du respect de l'environnement ;
- le respect des personnes ;
- le rejet de la corruption sous toutes ses formes ;
- la prévention des conflits d'intérêts et des délits d'initié ;
- le respect des règles de concurrence.

4.1.1.3 Une gouvernance RSE renforcée grâce à un management impliqué et sensibilisé aux risques éthiques, sociaux et environnementaux

La politique RSE est portée par la Directrice Générale Déléguée en charge des Nouvelles Énergies, de la RSE et de la Communication de Rubis SCA en lien avec la Gérance. Elle s'appuie sur la Direction RSE & Conformité Groupe, qui a notamment la responsabilité de proposer les lignes directrices de cette politique et de piloter la démarche, en coordination avec les différentes Directions impliquées (Climat, HSE, Ressources Humaines, Finance, Juridique, Mécénat).

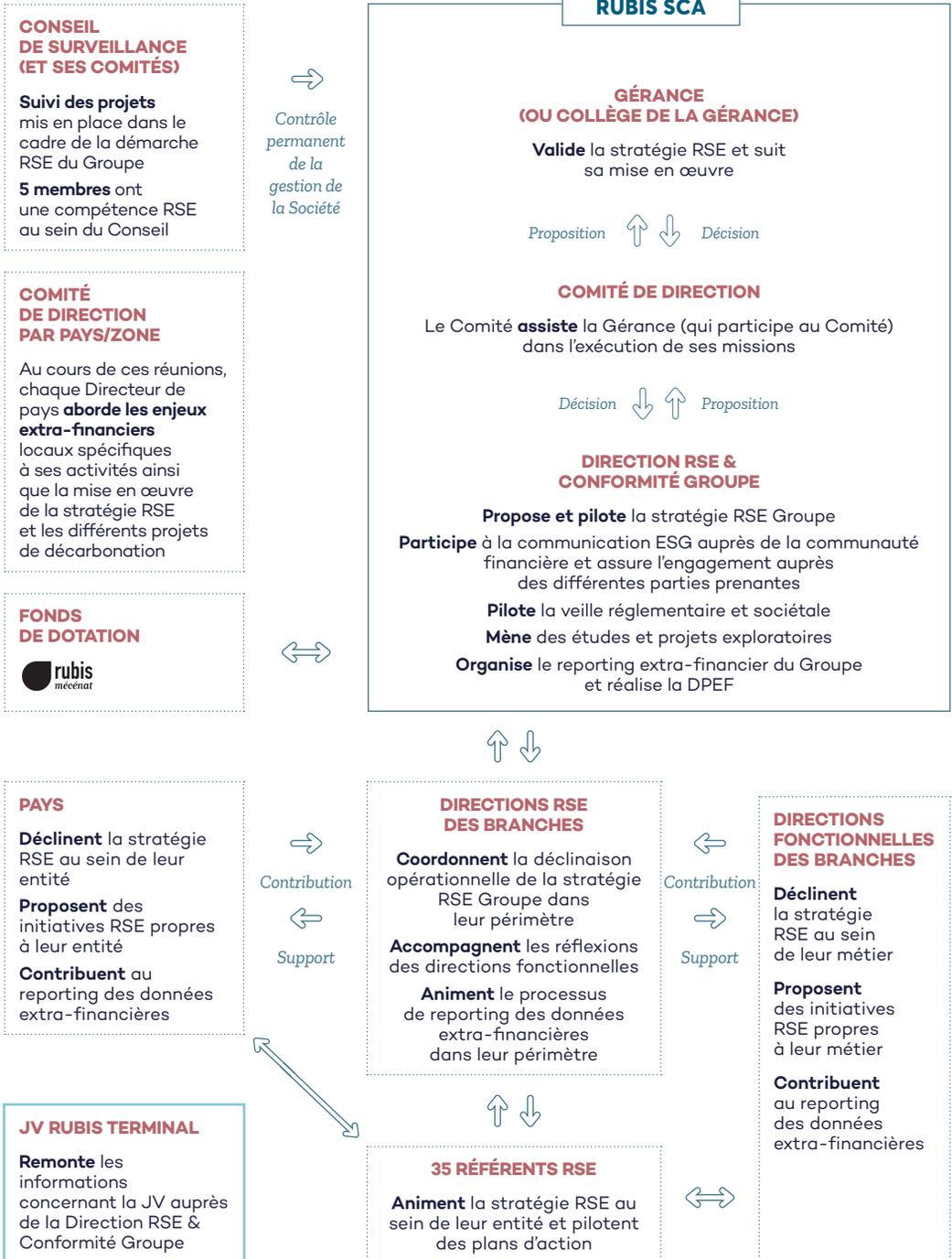
Une partie de la rémunération variable annuelle des Gérants est liée, depuis 2015, à des critères éthiques, sociaux et environnementaux (cf. chapitre 5, section 5.4.2). Ces critères sont également intégrés dans les lettres de cadrage des

dirigeants de Rubis Énergie qui fixent leurs objectifs annuels. Une présentation des actions menées et des résultats obtenus est faite chaque année au Comité des Comptes et des Risques du Conseil de Surveillance.

En 2022, Rubis a continué à étoffer ses équipes RSE, tant au niveau Groupe que dans la Direction RSE & Climat de Rubis Énergie. Un réseau de 35 référents RSE répartis dans les filiales a été mis en place afin d'assurer le déploiement de la démarche RSE de Rubis dans l'ensemble des entités.

Rubis Photosol a créé un poste de responsable RSE en janvier 2023 ayant pour mission de décliner et d'adapter la stratégie RSE du Groupe à cette nouvelle activité d'électricité photovoltaïque.

GOUVERNANCE DE LA RSE



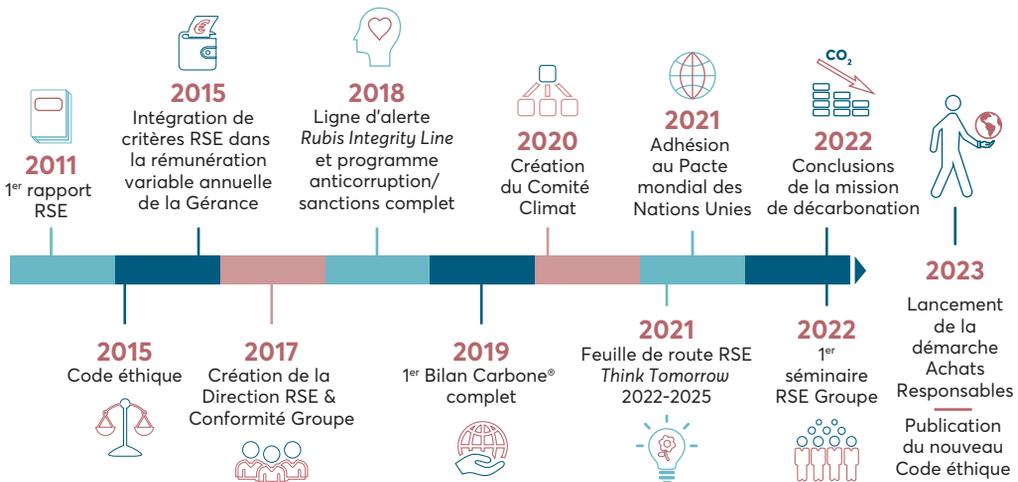
La JV Rubis Terminal poursuit la mise en œuvre de la politique RSE qu'elle avait définie jusqu'à présent, en ligne avec les principes généraux de Rubis. Conformément à la réglementation, en tant que filiale détenue à 55 % par Rubis SCA, la JV Rubis Terminal continue de remonter au Groupe ses données RSE annuelles afin qu'elles soient incluses dans la présente Déclaration de Performance Extra-Financière. Cette entité étant toutefois contrôlée conjointement par Rubis SCA et son partenaire, la politique RSE est désormais pilotée et suivie par le Conseil d'Administration de la joint-

venture au sein duquel Rubis SCA est représenté. Les objectifs RSE de la joint-venture sont adoptés par son Conseil d'Administration. En tant qu'actionnaire, Rubis SCA veille à ce que la JV Rubis Terminal respecte des standards au moins équivalents aux siens en matière de RSE.

Enfin, le Comité des Comptes et des Risques de Rubis SCA effectue un suivi de l'analyse des principaux risques éthiques, sociaux et environnementaux du Groupe, ainsi que des mesures correctives apportées pour les prévenir (cf. chapitre 5, section 5.3.2).

4.1.1.4 Une démarche de progrès continu

Depuis 2011, année de la première publication par Rubis d'un rapport RSE, le Groupe s'est engagé dans une démarche de progrès continu afin de structurer sa démarche RSE.



FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a été l'occasion pour le groupe Rubis d'asseoir le déploiement de sa nouvelle démarche RSE. Initiée en 2021, avec la publication de la feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025, le Groupe a activement continué à déployer ses engagements, notamment avec :

- **l'accélération des investissements dans les énergies renouvelables**, avec la finalisation de l'acquisition d'une participation de 80 % de Photosol ;
- **les conclusions de la mission d'évaluation sur la décarbonation des activités**, permettant d'identifier les actions opérationnelles pour atteindre la stratégie climat définie en 2021 ;
- **la poursuite du renforcement des équipes** pour accélérer la mise en œuvre de la démarche RSE ;
- **le lancement d'un chantier biodiversité**, avec l'évaluation initiale de l'empreinte biodiversité des principales *business units* de Rubis Énergie ;

- **l'organisation d'un séminaire RSE** réunissant pendant trois jours près de 80 participants, notamment l'ensemble des référents RSE ainsi que les Directeurs Généraux des filiales ;
- **l'élaboration d'une cartographie des risques droits humains**.

LA FEUILLE DE ROUTE RSE THINK TOMORROW 2022-2025

En septembre 2021, le Groupe a publié sa première feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025.

Avec cette feuille de route, Rubis renforce et pilote sa stratégie RSE en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Elle est construite autour de trois axes déclinés en neuf engagements présentés dans le tableau des risques de la DPEF figurant en section 4.1.2.2 du présent chapitre :

- axe 1 : réduire notre empreinte environnementale ;
- axe 2 : offrir un cadre de travail sûr et stimulant ;
- axe 3 : contribuer à une société plus vertueuse.

Ces engagements sont assortis de 19 objectifs et indicateurs, tels que :

- **réduire les émissions de CO₂ issues des opérations** : - 30 % d'ici 2030 (base 2019) sur les scopes 1 et 2 (périmètre Rubis Énergie), objectif revu à la hausse par rapport à celui précédemment communiqué (réduction de 20 % initialement annoncée en juin 2021, périmètre identique). Un objectif complémentaire de réduction de 20 % d'ici 2030 (base 2019) des émissions de CO₂ sur le scope 3A (périmètre Rubis Énergie, postes transports maritime et routier externalisés principalement, soit 45 % du scope 3A) a été défini en 2022 ;
- **réduire le nombre de déversements accidentels de produits** ayant un impact sur l'environnement supérieur à 200 litres (nombre de déversements en 2025 < à celui de 2020, soit 20) ;

- **réduire continuellement les accidents du travail avec arrêt** des collaborateurs et prestataires intervenant sur nos installations : jusqu'en 2025, taux de fréquence < 4,5 pour les collaborateurs et nombre d'accidents avec arrêt en baisse pour les prestataires et atteindre chaque année l'objectif « zéro accident mortel » ;
- **augmenter la féminisation de l'encadrement supérieur** : en moyenne 30 % de femmes dans les Comités de Direction en 2025 ;
- **sensibiliser les collaborateurs à l'intégrité des pratiques** : 100 % des collaborateurs sensibilisés aux règles éthiques et anticorruption en 2023.

Le détail complet de cette feuille de route, déployée dans les filiales qui l'adaptent en fonction de leurs enjeux locaux, est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.rubis.fr/uploads/attachments/Rubis_Feuille%20de%20route%20RSE_2022_2025_FR.pdf.

SUIVI DE NOTRE PERFORMANCE RSE

Rubis SCA souhaite poursuivre ses efforts de transparence et interagir de manière plus proactive avec les agences de notation extra-financières. En 2022, les efforts de Rubis ont plus particulièrement été reconnus par :

- MSCI, qui a renouvelé la note AA de Rubis ;
- le CDP, qui a attribué à Rubis la note B au questionnaire *Climate Change*.



NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La démarche de Rubis ainsi que les objectifs et actions associés s'inscrivent dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), dont certains concernent plus directement les activités du Groupe par leurs contributions positives :



Par sa mission de donner accès à l'énergie, en particulier au GPL, au plus grand nombre, dans des zones géographiques où une grande partie de la population en est dépourvue, Rubis contribue en premier lieu à l'ODD 7 « Accès à l'énergie ». Rubis distribue également des énergies renouvelables.

Présence dans 41 pays, aux enjeux climat diversifiés.



Création de notre nouvelle branche d'activité Rubis Renouvelables en 2022 avec Rubis Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France.

Stratégie climat intégrant des objectifs de réduction des émissions de CO₂ (trajectoire *well-below* 2°C).



Promouvoir un environnement de travail sûr où chacun est traité avec respect, ouverture et bienveillance.



Mise en œuvre d'un programme de prévention de la corruption dans l'ensemble de nos activités.



Le Groupe s'efforce de déployer une couverture sociale pour les collaborateurs opérant dans des pays où elle n'est pas obligatoire.



L'activité de distribution de bitume en Afrique permet de répondre aux besoins de développement en infrastructures routières des pays.

Objectif d'une moyenne de 30 % de femmes dans les Comités de Direction de Rubis Énergie et ses filiales d'ici 2025 : 28,6 % de femmes en 2022.

Objectif de 100 % des collaborateurs sensibilisés aux règles éthiques et anticorruption : 90 % de l'effectif du Groupe en 2022.

98,3 % de nos collaborateurs bénéficient d'une couverture santé même dans les pays où elle n'est pas obligatoire.

7 pays concernés par cette activité.

ODD sur lesquels nous sommes plus particulièrement vigilants pour gérer et limiter l'impact de nos activités :



Rubis est par ailleurs membre du UN *Global Compact* depuis 2021 et soutient à ce titre les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.



4.1.2 Les principaux risques RSE liés aux activités du Groupe

Conformément aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce modifiés, Rubis a procédé à une analyse en trois étapes de ses principaux risques extra-financiers (section 4.1.2.1) qui fait ressortir 15 risques principaux regroupés autour de cinq enjeux prioritaires (section 4.1.2.2).

4.1.2.1 Une analyse des risques en trois étapes

ANALYSE DES CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Des cartographies des risques, élaborées par les directions fonctionnelles du Groupe (RSE, HSE, Opérations, Finances, Juridiques, etc.), sont remplies localement par les filiales opérationnelles, analysées à une échelle consolidée puis remontées aux Gérants de Rubis SCA et présentées au Comité des Comptes et des Risques. Elles permettent d'évaluer (impact et probabilité), sur une échelle de 1 à 5, les événements susceptibles d'affecter défavorablement et significativement l'activité, la situation financière, la réputation ou les perspectives du Groupe. Ces cartographies des risques sont mises à jour annuellement en fonction de l'évolution des métiers et des implantations du Groupe, ainsi que des observations des collaborateurs, des parties prenantes et du Comité des Comptes et des Risques (cf. chapitre 3, section 3.2.3.2). Elles s'inscrivent dans une démarche de co-construction afin d'aboutir à un diagnostic partagé.

PROCESSUS ANNUEL DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES



1

CADRAGE

Les directions fonctionnelles du Groupe se réunissent pour évaluer l'adéquation des cartographies des risques aux enjeux identifiés par le Groupe et par les parties prenantes.



2

DIFFUSION

Les cartographies des risques sont transmises aux Directeurs des sites du Groupe. Elles sont accompagnées d'une note explicative.



3

ANALYSE LOCALE

Chaque site ou filiale évalue son exposition aux risques répertoriés dans les cartographies et précise les mesures prises pour prévenir les risques ou les traiter.



4

ANALYSE CONSOLIDÉE

Les directions fonctionnelles du Groupe évaluent la matérialité de chaque risque identifié à une échelle consolidée, en se basant sur les cartographies remplies par l'ensemble des sites.



5

REVUE DES RISQUES

Les Gérants de Rubis SCA présentent une revue des risques et des mesures correctives apportées au Comité des Comptes et des Risques et aux Commissaires aux comptes. Cette revue donne lieu à échanges entre la Gérance et le Comité, et les conclusions de ses travaux sont présentées au Conseil de Surveillance.

ANALYSE DES RISQUES SECTORIELS

En complément de l'analyse des cartographies des risques préexistantes, les équipes RSE de Rubis se sont appuyées sur les travaux menés par d'autres entreprises et par des organisations professionnelles afin de vérifier la cohérence des éléments identifiés dans les cartographies des risques et de les compléter le cas échéant.

Les référentiels existants (SASB *Materiality Map*[®] notamment), des *benchmarks* sectoriels (IPIECA) ou d'organisations/associations professionnelles (Medef, ORSE,

C3D) et les publications RSE d'autres entreprises ont été utilisés pour apprécier les risques les plus matériels au regard du secteur d'activité. Les préoccupations ESG émanant de parties prenantes (investisseurs, analystes ESG, société civile) sont également suivies au moyen de la veille mise en place par le Groupe. Les résultats permettent de pondérer l'analyse des risques et de prendre en compte l'importance de ces risques pour ses parties prenantes et d'identifier les signaux faibles et grandes tendances des enjeux clés sur lesquels le Groupe est attendu.

PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE RUBIS



COMMUNAUTÉ COMMERCIALE

- Clients particuliers et professionnels
- Fournisseurs et sous-traitants

La volonté du Groupe est de proposer une offre diversifiée en fonction de la zone géographique de chaque filiale et de donner la possibilité à nos clients de consommer mieux.



COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

- Investisseurs/ actionnaires
- Analystes financiers

La solidité financière du Groupe ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à tous les niveaux de l'entreprise permettent d'instaurer des relations durables avec notre communauté financière.



RESSOURCES HUMAINES

- Collaborateurs
- Instances représentatives du personnel

Le respect de tous nos collaborateurs permet de travailler dans un environnement sûr et stimulant.



ADMINISTRATION

- Collectivités territoriales
- Autorités nationales
- Autorités de régulation

En adéquation avec ses valeurs d'intégrité et de responsabilité, le Groupe veille au respect des normes réglementaires établies par les plus hautes autorités.



SOCIÉTÉ CIVILE

- Associations
- Populations riveraines
- Fédérations professionnelles

Le développement des territoires dans lesquels Rubis est implanté et l'engagement des populations est source d'opportunités et de partenariats pour le Groupe.

Un dialogue régulier avec les communautés

Engagé auprès des populations locales, le Groupe attache une grande importance au dialogue avec ses parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles il est implanté, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui du « vivre ensemble ».

Le dialogue avec les parties prenantes est entretenu, selon la qualité ou la mission de ces dernières, au niveau local (filiale), à l'échelle de l'ensemble d'une branche ou directement par la société mère (Rubis SCA) (cf. section 4.5.2.1).

Rubis s'engage également par une politique de mécénat active et ciblée, via son fonds de dotation artistique Rubis Mécénat et ses actions sociétales avec les filiales, orientées essentiellement vers l'éducation et la santé (cf. section 4.5.2.3).

RÉUNIONS DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRES

Le résultat consolidé des cartographies des risques revu au regard du *benchmark* décrit ci-avant a été présenté aux Directeurs HSE (volets environnement et sécurité) et aux correspondants en charge du volet social (sécurité des personnes et RH) pour revue et validation sous l'angle extra-financier. Cette revue a fait l'objet de réunions et d'échanges réguliers avec la Direction RSE & Conformité Groupe.

Le résultat de cette analyse des risques a été validé par la Direction Générale de Rubis Énergie puis validé par la Gérance de Rubis SCA et le Comité des Comptes et des Risques.

La JV Rubis Terminal a suivi le même processus d'évaluation des risques qui ont été validés par sa Direction Générale. La réalisation en 2020 de l'opération de cession de 45 % du capital de l'activité de Stockage à un fonds d'infrastructure n'a pas été de nature à remettre en cause, à ce stade, l'analyse des risques RSE relatifs à la joint-venture dont l'activité reste la même. La révision périodique de cette analyse est désormais présentée par la JV Rubis Terminal à ses actionnaires lors de réunions de son Conseil d'Administration qui valide les objectifs.

Rubis Photosol, qui est hors périmètre de la DPEF pour l'exercice 2022 du fait de son entrée dans le périmètre du Groupe au cours de l'exercice, formalisera une analyse de ses risques extra-financiers en 2023.

4.1.2.2 Quinze risques regroupés autour de cinq enjeux clés

L'analyse des risques RSE fait ressortir 15 principaux risques relatifs aux activités de Distribution (Retail & Marketing) et de Support & Services de Rubis Énergie, ainsi qu'à la JV Rubis Terminal*. L'activité de Production d'électricité photovoltaïque (Rubis Photosol) a été intégrée chez Rubis en cours d'exercice 2022. Eu égard au caractère spécifique de cette activité nécessitant des analyses de risques dédiées et la mise en œuvre de mesures de gestion y afférentes, cette activité n'est donc pas incluse dans le périmètre de la DPEF pour l'exercice 2022. Elle le sera à compter de l'exercice 2023.

Ces risques sont regroupés autour des cinq enjeux suivants :

- la limitation de l'**impact environnemental** des activités ;
- la protection de la **santé** et de la **sécurité des personnes** opérant sur les sites, ainsi que des riverains, et la **sécurité des installations** ;
- la lutte contre le **changement climatique** ;
- l'attraction, le développement et la fidélisation des **talents** ;
- l'**éthique des affaires** en opérant de manière intégrée et responsable.

| ENJEUX | PRINCIPAUX RISQUES | INDICATEURS DE SUIVI | MOYENS ET OBJECTIFS |
|---|---|---|--|
| | Pollution des eaux et des sols | Nombre de déversements accidentels atteignant le milieu naturel > 200 litres | À horizon 2025, réduire le nombre de déversements accidentels atteignant le milieu naturel > à 200 litres à moins de 20 (année de référence 2020) O fuite accidentelle, en dehors de toute rétention, conformément à la classification du système des fuites GHS ⁽²⁾ |
| Limiter notre impact environnemental | Rejets atmosphériques | Émissions des sites industriels majeurs (NO _x , COV, SO ₂) | Dispositifs de récupération des vapeurs ; installation d'écrans flottants sur les bacs de stockage |
| | Utilisation des ressources | Eau utilisée/eau traitée | Projet Green Water (Rubis Énergie) : dessalement d'eau de mer pour réduire significativement la consommation d'eau douce de la raffinerie SARA Recours aux eaux de pluie, traitement des eaux usées |
| | Sécurité des opérations | Nombre d'accidents industriels majeurs | Objectif « zéro accident industriel majeur » |
| | | Taux de fréquence des accidents avec arrêt > 1 jour déclarés (hors accidents de trajet) (pour les collaborateurs) | Maintenir un taux de fréquence des accidents avec arrêt < 4,5 jusqu'en 2025 |
| | | Nombre d'accidents avec arrêt > 1 jour déclarés (pour les prestataires) | Maintien du nombre d'accidents avec arrêt < 32 jusqu'en 2025 (année de référence 2020) |
| Évoluer dans un contexte sécurisé | Sécurité des personnes Sécurité/santé au travail | Variation du Total Incident Rate (TIR) | Réduire de 25 % le TIR des employés d'ici 2025 (vs 2020) |
| | | Nombre d'accidents de travail avec arrêt | Atteindre 0 accident avec arrêt de travail |
| | | Nombre de décès consécutifs à un accident du travail (hors accidents de trajet) | Atteindre et maintenir chaque année l'objectif « zéro accident mortel » |
| | | Taux de formation en conduite défensive des chauffeurs des pays les plus exposés ⁽³⁾ | 100 % des chauffeurs des pays les plus exposés formés en 2023 |
| | Sécurité/santé des clients et riverains | Pourcentage de sites industriels possédant au moins 1 certification (principalement ISO 9001, 14001 et 45001) | Maintien et renouvellement de nos certifications |

* Dans la mesure du possible, la description des risques relatifs à la JV Rubis Terminal est présentée de façon distincte des risques relatifs aux activités de Distribution et de Support & Services. Cependant, par souci de lisibilité pour le lecteur et pour limiter les répétitions, certains risques étant similaires et faisant l'objet de mesures de gestion semblables, ils ne sont pas présentés dans des paragraphes distincts.

| PÉRIMÈTRE | RÉSULTATS 2022 | RÉSULTATS 2021 | ENGAGEMENTS FEUILLE DE ROUTE RSE RUBIS (1) |
|------------------------------------|---|--|---|
| Rubis Énergie | 14 | 23 | Réduire les déversements accidentels de produits |
| JV Rubis Terminal | 0 | 1 | |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | NO _x Rubis Énergie (raffinage) : 181 tonnes JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 2,75 tonnes | NO _x Rubis Énergie (raffinage) : 125 tonnes JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 5,8 tonnes | |
| | COV Rubis Énergie (raffinage) : 186 tonnes JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 159,5 tonnes | COV Rubis Énergie (raffinage) : 205 tonnes JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 148 tonnes | |
| | SO ₂ Rubis Énergie (raffinage) : 288 tonnes JV Rubis Terminal : NA | SO ₂ Rubis Énergie (raffinage) : 62 tonnes JV Rubis Terminal : NA | |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Eau utilisée Rubis Énergie (raffinage) : 252 906 m ³ JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 99 170 m ³ | Eau utilisée Rubis Énergie (raffinage) : 150 104 m ³ JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 169 604 m ³ | |
| | Eau traitée Rubis Énergie (raffinage) : 88 319 m ³ JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 212 660 m ³ | Eau traitée Rubis Énergie (raffinage) : 65 417 m ³ JV Rubis Terminal (part du Groupe) : 256 131 m ³ | |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Rubis Énergie : 0 JV Rubis Terminal : 0 | Rubis Énergie : 0 JV Rubis Terminal : 0 | |
| Rubis Énergie | 4,7 | 4 | Réduire les accidents corporels en situation d'exploitation avec arrêt de travail |
| Rubis Énergie | 11 | 20 | |
| JV Rubis Terminal | - 3 % | - 5 % | |
| JV Rubis Terminal | 13 | 8 | |
| Rubis Énergie | 0 | 1 salarié ; 2 prestataires | Zéro accident mortel |
| Rubis Énergie | 81 % (91 % des chauffeurs salariés et 78 % des chauffeurs externes) | 62 % (76 % des chauffeurs salariés et 59 % des chauffeurs externes) | Sensibiliser aux accidents de la circulation dans nos activités |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Rubis Énergie : 32 % JV Rubis Terminal : 100 % | Rubis Énergie : 27 % JV Rubis Terminal : 100 % | |

| ENJEUX | PRINCIPAUX RISQUES | INDICATEURS DE SUIVI | MOYENS ET OBJECTIFS |
|---|--|--|---|
| Lutter contre le changement climatique | Émissions de GES | Émissions de gaz à effet de serre | Plan de décarbonation des opérations (à horizon 2030, objectif de - 30 % des scopes 1 et 2 (vs 2019, périmètre constant)) <ul style="list-style-type: none"> • émissions scopes 1 et 2 • indicateur d'intensité carbone des activités (scopes 1 et 2/RBE) |
| | | | À horizon 2030, objectif de - 20 % du scope 3A (hors produits vendus) (périmètre Rubis Énergie, principalement postes transport maritime et routier externalisés soit 45 % du scope 3A) (vs 2019) Émissions scope 3A |
| | Adaptation des activités | Taux de <i>business units</i> ayant organisé une opération de sensibilisation à l'efficacité énergétique auprès de leurs clients | À partir de 2022, au moins une opération de sensibilisation par an et par <i>business unit</i> |
| Indicateurs d'intensité carbone des produits vendus | | Un objectif de réduction de l'intensité carbone de nos produits sera défini en 2023 ⁽⁴⁾ émissions scope 3B | |
| Attirer, développer et fidéliser nos talents | Diversité et égalité des chances | Taux de féminisation des instances dirigeantes | 30 % de femmes en moyenne dans les Codir en 2025 |
| | | | Maintenir une représentation d'au moins 30 % du genre le moins représenté dans le Codir Groupe |
| | Développement des compétences | Taux de collaborateurs formés | 40 % de femmes dans le Comité Exécutif d'ici 2030 |
| | | | 100 % des collaborateurs formés chaque année |
| | Qualité de vie au travail | Taux d'absentéisme pour maladies non professionnelles | 10 % des collaborateurs formés aux évolutions de nos métiers (transition énergétique, RSE, etc.) chaque année d'ici 2025 |
| | Participation des collaborateurs à la création de valeur du Groupe | Pourcentage de collaborateurs augmentés au cours de l'année | Maintenir un environnement social propice au bien-être et à la fidélisation des collaborateurs |
| Travailler de manière intègre et responsable | Lutte contre la corruption | Taux de collaborateurs sensibilisés aux règles éthiques et anticorruption | Politique sociale du Groupe favorisant l'engagement au travail des collaborateurs |
| | Achats responsables | Intégration des critères RSE/éthique | 100 % des collaborateurs sensibilisés en 2023 |
| | Impact territorial, économique et social | Nombre de bénéficiaires des actions sociétales | Poursuite de la politique mécénat présente à l'international |
| Taux de <i>business units</i> mettant en œuvre des actions sociétales répondant à un besoin local | | 100 % des <i>business units</i> en 2025 | |

(1) Feuille de route RSE Think Tomorrow 2022-2025 concernant le périmètre de Rubis Énergie, du fait de sa publication avant l'acquisition de Rubis Photosol finalisée en avril 2022. La JV Rubis Terminal, contrôlée conjointement par Rubis SCA et son partenaire, a défini sa propre feuille de route Mid Term Sustainability Roadmap 2022-2030.

(2) Les accidents pris en compte sont classifiés selon le SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

(3) Les pays d'implantation du Groupe considérés comme les plus exposés aux risques de sécurité routière sont ceux identifiés parmi les 100 pays les plus accidentogènes selon l'OMS : [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/estimated-road-traffic-death-rate-\(per-100-000-population\)](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/estimated-road-traffic-death-rate-(per-100-000-population)).

(4) Le Groupe prévoyait de définir un objectif de réduction de l'intensité carbone des produits vendus en 2022. Néanmoins, l'acquisition de Rubis Photosol ayant conduit, par l'intégration de nouvelles activités, à faire évoluer le mix de produits vendus, la définition de cet objectif a été reportée.

(5) Hors bénéficiaires de la donation exceptionnelle au Fonds de solidarité Ukraine de la Fondation de France. Évolution de la méthode de calcul en 2022 vs 2021 : le calcul du nombre de bénéficiaires se fait au prorata des montants versés à chaque association.

| PÉRIMÈTRE | RÉSULTATS 2022 | RÉSULTATS 2021 | ENGAGEMENTS FEUILLE DE ROUTE RSE RUBIS ⁽¹⁾ |
|---|--|--|---|
| Rubis Énergie | 235 kt eqCO ₂ scope 1 98 kt eqCO ₂ scope 2 0,360 | 196 kt eqCO ₂ scope 1 10,9 kt eqCO ₂ scope 2 0,375 | Réduire l'empreinte carbone de nos sites industriels, navires et camions (scopes 1 et 2) |
| Rubis Énergie | 225 kt eqCO ₂ scope 3A | 183 kt eqCO ₂ scope 3A | Réduire l'empreinte carbone de notre chaîne de valeur |
| Rubis Énergie | 48 % | NA | Sensibiliser nos clients à l'efficacité énergétique |
| Rubis Énergie | 13 034 kt eqCO ₂ scope 3B | 12 867 kt eqCO ₂ scope 3B | Réduire l'intensité carbone de nos produits et diversifier nos métiers |
| Rubis Énergie | 28,6 % | 27,4 % | |
| Rubis SCA | Parité femmes/hommes | Parité femmes/hommes | Renforcer la mixité de nos équipes |
| JV Rubis Terminal | 25 % | 25 % | |
| Rubis Énergie | 90,1 % | 82,4 % | |
| Rubis Énergie | 28 % | NA | Accompagner le développement des compétences de nos collaborateurs |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Rubis Énergie : 2,17 % JV Rubis Terminal : 7,1 % | Rubis Énergie : 1,81 % JV Rubis Terminal : 5,93 % | Être un employeur attractif |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Rubis Énergie : 66,1 % JV Rubis Terminal : 50,6 % | Rubis Énergie : 50 % JV Rubis Terminal : 53,6 % | |
| Rubis Énergie JV Rubis Terminal | Rubis Énergie : 88 % JV Rubis Terminal : 98 % | Rubis Énergie : 76 % JV Rubis Terminal : 77 % | Renforcer la compréhension et l'adhésion de nos collaborateurs à nos règles et principes éthiques |
| Rubis Énergie | NA | NA | Assurer une gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement |
| Groupe (Rubis SCA, Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal) | Près de 50 000 bénéficiaires ⁽⁵⁾ | Près de 200 000 bénéficiaires | Contribuer au développement local et répondre aux enjeux sociétaux globaux |
| Groupe (Rubis SCA, Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal) | 67 % | 67 % | |

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES ADAPTÉE AUX ACTIVITÉS

Des procédures adaptées pour traiter les enjeux identifiés dans le cadre de l'analyse des risques sont mises en œuvre.

Les risques relatifs à la santé et à la sécurité des personnes opérant sur les sites, ainsi que des riverains, et les risques relatifs à l'impact environnemental des activités font l'objet de mesures préventives renforcées, diligentées dans le cadre de programmes d'inspections régulières et d'investissements significatifs (cf. section 4.2).

Les risques sociaux sont gérés de manière décentralisée, dans le respect des valeurs du Groupe, afin de valoriser au mieux le capital humain et de prendre en compte les spécificités des activités du Groupe. Outre la santé et la sécurité au travail, qui sont les priorités de Rubis en tant que groupe industriel, les questions de bien-être au travail, d'égalité des chances et de participation des collaborateurs à la croissance du Groupe font l'objet d'un suivi attentif (cf. section 4.4).

D'autres enjeux, tels que les risques éthiques et de corruption, font également l'objet de politiques et de procédures dédiées élaborées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue (cf. section 4.5).

Le détail des principaux risques relatifs à la Déclaration de Performance Extra-Financière, ainsi qu'aux politiques et indicateurs y afférents, figure dans les sections 4.2 à 4.5 du présent document. Les principaux risques y sont identifiés au moyen du pictogramme suivant : **/ DPEF /**. D'autres enjeux, qui ne sont pas ressortis comme étant des risques prioritaires lors de l'analyse des risques, mais qui sont néanmoins considérés comme importants, tant pour le Groupe que pour ses parties prenantes, ou devant faire l'objet d'informations publiées conformément à la réglementation en vigueur, figurent également dans les sections 4.2 à 4.5.

La politique de prévention des risques de la JV Rubis Terminal, mise en œuvre depuis de nombreuses années, a été élaborée en ligne avec les standards du groupe Rubis. Désormais co-actionnaire de cette joint-venture, Rubis SCA, via ses représentants au Conseil d'Administration de la joint-venture, continue à promouvoir les standards du Groupe auprès du partenaire et à suivre les efforts et la performance de la JV Rubis Terminal.

4.1.3 Comparabilité, fiabilité et contrôle des informations sociales et environnementales

La comparabilité et la fiabilité des informations résultent essentiellement d'une standardisation des méthodes de remontée des données sociales et environnementales détaillée dans la **note méthodologique** (cf. section 4.6).

Un contrôle des informations remontées est effectué dans le cadre de procédures de vérifications et d'analyses. Des actions d'audit interne relatives à certaines informations extra-financières (éthique, anticorruption) sont également mises en œuvre.

Pour une meilleure lecture du présent chapitre, une **table de concordance** avec les dispositions du Code de commerce est disponible en section 4.6.4.

4.2 Limiter notre impact environnemental et évoluer dans un contexte sécurisé

La protection des personnes et de l'environnement est l'affaire de tous et est une priorité pour Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre constamment à la protection de son environnement (section 4.2.2) et s'attache à réaliser ses activités en toute sécurité (section 4.2.3). Pour piloter cette démarche en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement, un cadre général a été défini et une gouvernance mise en place au niveau de chaque activité (section 4.2.1).

4.2.1 Notre démarche QHSE / DPEF /

4.2.1.1 Principes généraux

Un cadre général en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement (QHSE) a été défini afin de prévenir les risques et de limiter les impacts négatifs de nos activités.

Le cadre de la politique QHSE, rappelé dans le Code éthique du Groupe, précise que **chaque collaborateur doit adopter un comportement responsable dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site et prêter une attention particulière au respect de ces règles partout** (collègues, fournisseurs, prestataires externes, etc.). Ce cadre constitue le socle commun à l'ensemble des activités du Groupe.

Afin que soient bien pris en compte les enjeux et risques spécifiques aux activités de Rubis Énergie d'une part et de la JV Rubis Terminal d'autre part, **chacune a élaboré sa propre politique QHSE dans le respect des principes**

généraux du Groupe. Concernant Rubis Photosol, les travaux d'intégration vont notamment porter sur les potentiels ajustements de sa politique QHSE courant 2023 et la fixation d'un plan d'action et d'objectifs y afférents. Ces politiques, pour la mise en œuvre desquelles a été instaurée une gouvernance dédiée selon les activités, explicitent les principes du Groupe en les traduisant par des exigences opérationnelles.

L'objectif principal de ces politiques QHSE est de **prévenir les risques pour mieux protéger l'intégrité des personnes et de l'environnement et minimiser les impacts en cas d'accident majeur** (cf. section 4.2.3). Cela se traduit par la mise en œuvre des mesures nécessaires pour limiter au maximum la survenance d'incidents et réduire ainsi la probabilité de réalisation d'un événement grave. En outre, le Groupe veille également constamment à **atténuer son empreinte environnementale** (cf. section 4.2.2).

4.2.1.2 Système de management

PILOTAGE DE LA GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre des politiques QHSE est animée par les chefs d'établissements, assistés par les directions industrielles, techniques et HSE de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal. Sur les sites les plus importants, des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE participent également à cette démarche. Les Directeurs de filiales de Rubis Énergie et les directions fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque branche, en présence de la Gérance de Rubis SCA. La Direction de la JV Rubis Terminal rend compte de la mise en œuvre de sa politique HSE et de ses résultats à son Conseil d'Administration au sein duquel Rubis SCA a des représentants.

Rubis Énergie (activités de Distribution et de Support & Services)

Considérant essentiel d'assurer la santé et la sécurité des personnes et des biens présents au sein et à proximité de ses installations, **Rubis Énergie a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui demande aux sociétés qui lui sont affiliées de se conformer, parfois**

au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme fondamentaux, en vue également de renforcer la sensibilité des collaborateurs à la sécurité.

Ces objectifs d'ordre général portent essentiellement sur les mesures suivantes :

- diffuser les principes HSE fondamentaux de Rubis Énergie dans ses filiales afin de créer et renforcer la culture HSE ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques professionnelles sectorielles ;
- disposer de systèmes documentaires établis selon les référentiels « qualité » garantissant la fiabilité et la sûreté des opérations ;
- évaluer régulièrement les risques technologiques ;
- renforcer la maintenance préventive des installations ;
- inspecter régulièrement les procédés (activités de transport incluses) et les installations, et remédier aux anomalies relevées ;

- analyser tous les incidents et proposer à l'ensemble des filiales des documents de retours d'expérience concernant les événements remarquables afin d'éviter leur renouvellement ;
- former régulièrement les collaborateurs et les sensibiliser aux risques technologiques.

Les actions suivantes sont également mises en œuvre en fonction des activités exercées :

- **veiller à analyser l'état des installations au regard des réglementations locales et des standards spécifiques du Groupe** et programmer, si nécessaire, des travaux de mise en conformité ;
- **adhérer à des organismes ou associations (GESIP, JIG, IATA, Oil Spill Response Ltd, WLPGA, Eurobitume, Energy Institute)** afin de partager des retours d'expérience, de mettre en œuvre les meilleures pratiques de la profession et de disposer d'une expertise performante pour les opérations ou en cas d'incident (cf. détails en section 4.2.2.1) en cas de pollution maritime susceptible de se produire lors d'opérations de chargement/déchargement dans les terminaux de Rubis Énergie.

JV Rubis Terminal (activité de Stockage)

La Direction de la JV Rubis Terminal a déployé à l'ensemble de ses filiales et joint-venture les valeurs culturelles partagées comprenant les principes de la culture sécurité *Always safe*.

Ses trois principes fondamentaux sont :

- **« la sécurité est dans notre ADN »**, intégration de la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise comme pensée prioritaire ;
- **« culture de la prévention »**, partager ouvertement les connaissances et les expériences afin d'améliorer la prévention et de l'intégrer avant la conception et les opérations ;
- **« attitude proactive »**, réfléchir et analyser pour agir avant qu'un événement ne se produise en ayant une attitude positive, honnête et transparente afin de s'aider mutuellement à détecter les conditions dangereuses et à les corriger rapidement.

La JV Rubis Terminal considère en effet que la protection de la santé et la sécurité contribuent au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais les négliger, en agissant en amont pour éviter tout accident ou toute maladie professionnelle. La Direction de chaque site industriel de la JV Rubis Terminal a l'obligation de prévoir un audit régulier évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant d'engager et de suivre un

processus d'amélioration continue en matière de santé et de sécurité.

La Direction Générale de la JV Rubis Terminal et celle de chaque établissement s'engagent annuellement vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, à suivre une politique QHSE intégrant des objectifs d'amélioration de la sécurité spécifiques à chaque site. Les dirigeants acceptent également d'adhérer à des standards internationaux QHSE reconnus, présentés ci-après.

Enfin, la JV Rubis Terminal s'est engagée dans un programme pluriannuel chiffré de diminution de ses consommations d'énergie, de ses émissions de CO₂ et de ses rejets dans l'air, au travers de la diffusion en interne d'un document intitulé « Objectifs Groupe pour les effets environnementaux et la consommation d'énergie » afin de limiter son empreinte environnementale.

Suite à son analyse de matérialité réalisée en 2022, une feuille de route avec des engagements à moyen terme « *Rubis Terminal Infra Sustainability Mid Term Roadmap 2022-2030* » a été établie et validée par son Conseil d'Administration.

Ce document, construit sur le principe des 3P (*People, Planet, Prosperity*), prenant en compte la matérialité de son activité sur son environnement, détaille des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre, du suivi de méthodes opérationnelles durables et sûres, tout en atténuant son impact sur l'environnement. Par ailleurs, les politiques environnementales de la JV Rubis Terminal définissent le suivi et l'amélioration des consommations d'énergie et d'eau et de gestion des déchets, dont les résultats sont présentés dans les sections correspondantes du présent chapitre (section 4.3.4.3 pour l'intensité carbone de l'activité, section 4.2.2.3.1 pour la consommation d'eau et section 4.2.2.3.2 pour la gestion des déchets).

Les actions suivantes sont également mises en œuvre :

- **suivi de programmes tels que HACCP ou GMP+** (cf. tableau ci-après), par lesquels la JV Rubis Terminal s'est engagée à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à se comparer aux meilleures pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer ses performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement ;
- **adhésion**, pour les dépôts de stockage de produits chimiques, au **Chemical Distribution Institute – Terminals (CDI-T)**, une fondation à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques.

CERTIFICATIONS DE SITES

Certains sites exploités sont certifiés et notamment ceux classés Seveso.

| | |
|---|---|
|  | <p>Certaines activités de distribution ou industrielles de Rubis Énergie (Vitogaz France, Sigalnor, SARA, Lasfargaz, Rubis Energia Portugal, Vitogaz Switzerland, Rubis Energy Kenya, Vitogas España et Easigas) sont certifiées ISO 9001 (système de management de la qualité), ainsi que l'ensemble des terminaux de la JV Rubis Terminal.</p> |
|  | <p>Les activités de SARA (raffinerie), de Vitogaz Switzerland, de Vitogas España et de Rubis Energia Portugal (Distribution) sont certifiées ISO 14001 (système de management environnemental), ainsi que tous les terminaux avec une activité de stockage de produits chimiques de la JV Rubis Terminal. Cette norme donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux et entend conduire à une amélioration continue de sa performance environnementale.</p> |
|  | <p>Les activités de Vitogaz Switzerland et les terminaux espagnols de la JV Rubis Terminal sont certifiés ISO 45001 tandis que les activités de Rubis Energia Portugal et les terminaux espagnols de la JV Rubis Terminal sont certifiés OHSAS 18001 (management de la santé et de la sécurité au travail).</p> |
|  | <p>Pour les dépôts de produits chimiques de la JV Rubis Terminal, le Chemical Distribution Institute – Terminals (CDI-T) est en charge d'inspections et d'audits de la chaîne d'approvisionnement mondiale des produits chimiques, sur la partie transport et stockage.</p> |
|  | <p>Le site de la JV Rubis Terminal de Dunkerque mène une démarche continue de maîtrise des risques liés au stockage de denrées alimentaires. Formé aux bonnes pratiques par l'analyse des risques alimentaires, le personnel applique les principes de cette démarche connue sous l'appellation HACCP et sait répondre aux besoins spécifiques du secteur alimentaire, tels que la traçabilité du produit tout au long de la chaîne logistique. De plus, le terminal a déclaré une activité de stockage de produit à destination de l'alimentation animale. Cette activité a été enregistrée auprès de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations). Enfin, ce site se prépare à obtenir une certification GMP+B3 pour le transbordement et le stockage de produits liquides à destination de l'alimentation animale.</p> |
|  | <p>Vitogaz France est certifié NF Service Relation Client (NF345) depuis 2015 et a été la première entreprise française certifiée dans la nouvelle version 8 depuis décembre 2018. La certification NF Service Relation Client, révisée en 2018, s'appuie sur les normes internationales ISO 18295-1 & 2. Véritable guide des bonnes pratiques de la gestion de la relation client, elle prend en compte les attentes du client et vise à garantir une qualité de service en constante amélioration. Pour Vitogaz France, cette démarche de recherche de l'excellence dans l'expérience client vise à établir une relation commerciale pérenne, délivrer un service de qualité dans la durée, garantir l'exhaustivité ainsi que la clarté des informations transmises et agir promptement dans le respect de ses engagements.</p> |
|  | <p>Les terminaux espagnols de la JV Rubis Terminal, ainsi que les terminaux de Rotterdam et Dunkerque sont certifiés ISCC et ISCC + pour Dunkerque. Cette certification montre que, depuis la collecte des matières premières (issues de biomasse ou de déchets et résidus) jusqu'au processus de transformation, la traçabilité est assurée, en conformité avec ce standard international de durabilité applicable à tous les secteurs.</p> |

32 % des sites industriels de Rubis Énergie (activités de Distribution et de Support & Services) possèdent au moins une certification (ISO 9001, 14001 et 45001).

100 % des sites industriels de la JV Rubis Terminal possèdent au moins une certification.

4.2.2 Limiter notre impact environnemental

Les risques pour l'environnement générés par les activités du Groupe sont suivis et gérés très attentivement.

DES ACTIVITÉS AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SPÉCIFIQUES

Les métiers de Rubis sont organisés autour de trois activités : Distribution, Support & Services, et Production d'électricité photovoltaïque (cette dernière étant hors périmètre de la DPEF relative à l'exercice 2022), ainsi que d'une activité de Stockage de produits liquides pour le compte d'une clientèle industrielle diversifiée, opérée par la JV Rubis Terminal. Ils présentent des risques industriels qui, selon les activités et la nature des produits manipulés (carburants et combustibles, biocarburants, gaz liquéfiés, bitumes, produits chimiques et agroalimentaires et électricité solaire), peuvent avoir des impacts environnementaux de nature et d'ampleur diverses. Ces risques sont détaillés dans chaque partie de la présente section.

L'impact environnemental des activités de **Distribution** (Retail & Marketing) de **Rubis Énergie** provient principalement des risques de déversements accidentels ou de fuites de produits sur les multiples sites du Groupe (dépôts de stockage, stations-service, centres emplisseurs de bouteilles de GPL, installations en clientèle, installations d'avitaillement aviation ou marin) de taille généralement limitée.

Dans l'activité **Support & Services de Rubis Énergie**, l'impact environnemental provient principalement de l'unique raffinerie du Groupe exploitée dans les Antilles françaises (SARA), du fait des procédés de transformation industrielle, ainsi que de l'activité de transport maritime.

L'impact environnemental de l'activité de **Stockage de la JV Rubis Terminal** résulte de la taille importante des dépôts (et donc des quantités de produits stockés et transférés) et de la nature de certains produits manipulés qui nécessitent des installations consommatrices d'énergie (chaudières par exemple).

MESURES LIMITANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GROUPE

Le présent chapitre détaille notamment les mesures de prévention mises en œuvre et les données clés de suivi relatives aux risques environnementaux prioritaires suivants, identifiés au moyen du pictogramme /DPEF/ :

- **prévenir la pollution des eaux et des sols** susceptible d'être générée par des déversements accidentels de produits (section 4.2.2.1) ;
- **évaluer et limiter les rejets dans l'air de l'activité industrielle** (section 4.2.2.2) ;
- **optimiser l'utilisation des ressources** en préservant les ressources en eau (section 4.2.2.3.1).

Un autre risque que le Groupe considère comme non prioritaire au regard de ses activités mais qui lui semble néanmoins important est également présenté : la gestion des déchets (section 4.2.2.3.2).

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Groupe pour réduire l'impact environnemental de ses activités, de même que sa stratégie climat, visent également à préserver la biodiversité (section 4.2.2.4).

4.2.2.1 Pollution des eaux et des sols /DPEF/



Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe proviennent essentiellement de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés, qui peuvent, pour certains sites, résulter d'activités antérieures à la présence du Groupe. De manière générale, les entités investissent progressivement sur les sites pour améliorer la sécurité de leurs installations et éliminer, autant que possible, les risques de pollution.

RUBIS ÉNERGIE

Activité de Distribution

Risques

L'activité de Distribution de produits pétroliers est susceptible de générer des risques de contamination des eaux et des sols par déversement accidentel, débordement de bacs, épandages, fuites de bacs et/ou de canalisations, rejets d'eaux résiduelles (en dépôts carburant, stations-service, installations en clientèle). Le transport routier des produits, nécessaire à l'approvisionnement des sites de

distribution et des clients (carburants, bitumes), est également susceptible de générer des déversements accidentels.

Mesures de prévention et de limitation de la pollution

Une inspection systématique des bacs contenant des produits dangereux ainsi que des canalisations associées est effectuée dans les sites de stockage, suivant un standard international, lors des différentes visites périodiques obligatoires, généralement décennales. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et des sols en cas d'épandage accidentel, les bacs de stockage sont fréquemment installés dans des bassins de rétention étanches. Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture pour vidange se fait manuellement, après avoir effectué une vérification préalable d'absence de polluants. Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes des sites de stockage, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés et sont généralement connectées à des séparateurs déshuileurs liés à des stations de traitement ou des bassins tampons. Les eaux rejetées dans l'environnement après traitement sont analysées trimestriellement.

Les équipements des stations-service de Rubis Énergie, susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement les cuves et tuyauteries), sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie à double enveloppe. Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant un contrôle permanent afin de se préserver de toute éventuelle pollution. L'objectif à moyen terme (2030) est de remplacer les réservoirs de plus de 30 ans d'âge à simple enveloppe. Les territoires principalement concernés par cette mesure sont les Bahamas, la Jamaïque, les *West Indies*, Haïti et l'Afrique de l'Est. À titre d'exemple, le remplacement des réservoirs de sept stations-service, soit environ 25 réservoirs, a été effectué en 2022 dans la zone Caraïbes pour un investissement global d'environ 5 millions de dollars US.

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements (cf. section 4.2.3.1) et améliore de manière continue la formation sécurité/environnement des gérants de stations-service, pour garantir notamment qu'ils disposent bien des moyens de détecter immédiatement toute perte de produit due à des équipements/pratiques défaillants ou à des pratiques frauduleuses.

Les eaux pluviales susceptibles d'être salées au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

Concernant le transport routier de produits pétroliers, outre l'application de la réglementation applicable au transport de matières dangereuses, des mesures complémentaires sont prises pour prévenir les risques d'accidents de la circulation. Ainsi, des programmes de formation à la

conduite (*defensive driving*) ont été mis en place dans les pays où ce risque est accru par les usages de conduite, les distances parcourues ou la mauvaise qualité des infrastructures routières.

Par ailleurs, **le nettoyage des bouteilles de gaz** s'effectue en circuit fermé, ce qui permet de limiter la consommation d'eau et les risques de contamination des eaux usées.

Activité de Support & Services

Risques

L'activité de Support & Services (raffinage et *shipping*) peut engendrer une pollution des eaux et des sols en cas de déversements accidentels ou de fuites, ainsi que par l'utilisation des eaux de procédés (eaux de dessalage, traitements par *stripping*, purges de ballons), des eaux de purges des bacs et des eaux de déballastage.

Par ailleurs, l'activité de *shipping* est susceptible de générer des risques de pollution des eaux lors des opérations de chargement/déchargement des navires ou en cas d'accident de navigation.

Mesures de prévention et de limitation de la pollution

Pour les affrètements maritimes, Rubis Énergie fait appel à une société spécialisée qui procède à une évaluation systématique des navires affrétés (*vetting*). Cette société collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fondent les équipes avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits.

Résultats

Pollution des eaux

| (en kg) | Matières en suspension rejetées dans l'eau* | | | Hydrocarbures rejetés dans l'eau | | |
|--------------------------------|---|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Raffinage (Support & Services) | 2 390 | 1 884 | 2 120 | 71 | 159 | 277 |
| Distribution | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |

* *Matières en suspension rejetées dans l'eau* : cf. définition en section 4.6.3.

Dans la raffinerie, la mise en service d'un nouveau décanter lamellaire en début d'année 2019 a permis de diminuer significativement les matières en suspension et hydrocarbures dans les eaux de rejet. Sans remettre en cause l'amélioration de ces performances obtenue suite à cet investissement, il doit être souligné que la forte diminution des rejets observée en 2020 est due aux arrêts

des unités de production en raison des deux grands arrêts programmés pour maintenance périodique des installations. La baisse globale des flux de polluants à la raffinerie sur 2021 et 2022 s'explique par une meilleure performance du traitement des eaux résiduaires et une arrivée plus faible d'eaux de procédés du fait du fonctionnement des installations.

Pollution des sols

Rubis Énergie suit, conformément aux usages de la profession, **les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à 200 litres**. En 2022, les filiales ont enregistré 14 incidents (liés à des fuites d'installation, des accidents de circulation ou au non-respect de modes opératoires principalement). Cette baisse par rapport à l'année 2021 (23 incidents déclarés) est le fruit d'une meilleure sensibilisation des équipes locales et des actions de mise à niveau des standards HSE.

Tout déversement significatif doit être suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à son état initial.

JV Rubis Terminal

Risques

L'activité de Stockage peut générer des pollutions accidentelles des eaux et des sols, notamment par débordements des rétentions secondaires qui entourent les réservoirs, des tuyauteries ou des postes de transferts situés sur les sites, par fuites de canalisations à l'extérieur des sites, ainsi que par des rejets dans les eaux résiduaires.

Mesures de prévention et de limitation de la pollution

Dans les sites de stockage et sur les canalisations de transport dans le domaine public, un programme de maintenance préventive est en place pour tous les réservoirs et équipements contenant des produits dangereux. L'inspection systématique des bacs contenant des produits dangereux et de leurs canalisations associées est effectuée suivant des standards internationaux, lors des différentes visites périodiques. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et des sols en cas d'épandage accidentel, les bacs de stockage sont, sauf exception, installés dans des bassins de rétention étanches (revêtements en béton ou complexes argileux). Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification préalable d'absence de polluants.

Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes, des wagons-citernes et sur chaque appontement de navires et barges de produits dangereux, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés et sont généralement connectées à des séparateurs déshuileurs liés à des stations de traitement ou des bassins tampons. Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement. Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle d'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Résultats

Pollution des eaux

| (en kg) | Matières en suspension rejetées dans l'eau* | | | Hydrocarbures rejetés dans l'eau | | |
|-----------------------|---|-------|-------|----------------------------------|------|------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| JV Rubis Terminal | 4 296 | 4 672 | 3 843 | 384 | 274 | 366 |
| • dont part du Groupe | 2 363 | 2 570 | 2 114 | 211 | 151 | 201 |

* *Matières en suspension rejetées dans l'eau : cf. définition en section 4.6.3.*

Le volume des matières en suspension rejetées dans l'eau est très faible au regard du volume d'eau rejeté (plus de 380 000 m³). La variation entre 2021 et 2022 est faible.

Pollution des sols

Les incidents de pollution des sols par des produits dangereux reportés correspondent aux pollutions d'un volume supérieur à 200 litres survenant dans l'année. Sur 2022, aucun incident n'a été reporté.

4.2.2.2 Rejets atmosphériques de l'activité industrielle / DPEF /

Les activités de Rubis Énergie ne s'inscrivent pas, à l'exception du raffinage dans les Antilles françaises, dans un processus de transformation industrielle. Les sites de stockage de la JV Rubis Terminal, du fait de leur taille, constituent l'autre poste significatif de polluants atmosphériques au sein du Groupe, qui s'attache à mettre en œuvre une politique permettant de limiter ces émissions.

À cet effet, les différentes sources d'émissions de polluants atmosphériques sont progressivement évaluées. Le bilan carbone est quant à lui publié dans la section 4.3.4 relative au changement climatique.

RUBIS ÉNERGIE

Activité de Distribution

Risques

L'activité de distribution de produits pétroliers génère des rejets de COV (composés organiques volatils), mais ces émissions restent relativement faibles.

En effet, pour la distribution de gaz liquéfiés, les rejets de COV sont générés par les connexions/déconnexions des opérations d'emballage de bouteilles et de camions et lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique. D'autres COV sont constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles.

Pour la distribution de carburants, les installations de stockage et de distribution génèrent des rejets de COV pour les essences, qui restent particulièrement limités, grâce aux mesures prises en matière de collecte des vapeurs d'essence détaillées ci-après.

L'activité de Distribution n'est en outre majoritairement pas émettrice de NO_x.

Mesures de limitation

Dans les dépôts de carburant, notamment ceux équipés de postes de chargement en source, les vapeurs d'essence sont collectées lors des chargements des camions-citernes ; sur le territoire français où la réglementation l'impose depuis plusieurs années, elles sont alors traitées dans des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent avant réintégration dans les bacs de stockage. De plus, les postes de chargement en dôme sont remplacés progressivement par des postes de chargement en source et les bacs de stockage d'essence sont de plus en plus fréquemment équipés d'écrans flottants qui permettent de limiter considérablement les rejets de vapeurs dans l'atmosphère lors des phases de stockage.

Dans les stations-service, les vapeurs émises lors des réceptions et des livraisons aux clients sont progressivement récupérées, notamment sur le territoire français où la réglementation l'impose depuis plusieurs années.

Activité de Support & Services

Risques

L'activité de raffinage génère des rejets dans l'atmosphère du fait de ses procédés de transformation industrielle. Les principales sources d'émission sont les fours, les turbines à combustion ou encore les chaudières et les torches.

L'activité de *shipping* génère des rejets de SO₂ dus aux carburants consommés par les navires. Ces rejets sont toutefois bien moindres depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 de la réglementation *Low Sulphur* mise en place par l'Organisation maritime internationale (IMO 2020), qui fixe à 0,5 % le seuil maximal de teneur en soufre des carburants marins (contre 3,5 % auparavant).

Mesures de limitation

La surveillance en continu des émissions atmosphériques de la raffinerie est renforcée par la mise en service d'analyseurs de poussières et de monoxyde de carbone sur les deux unités les plus émettrices. Des mesures de collectes des vapeurs d'essences sont également mises en œuvre, comme décrit dans la partie relative à l'activité de Distribution présentée ci-avant.

Chaque année, une campagne de contrôle des fumées de la raffinerie est réalisée par un organisme habilité pour valider les résultats de son autosurveillance.

Concernant l'activité de *shipping*, différentes solutions ont été mises en œuvre afin de se conformer à la réglementation *Low Sulphur* de l'Organisation maritime internationale :

- Rubis Énergie a équipé l'un de ses huit navires en propriété (au 31 décembre 2022) d'un *scrubber*. Ce *scrubber* permet de capter les rejets soufrés par lavage des fumées d'échappement. Ainsi, ces filtres disposés à la sortie des cheminées traitent les gaz d'échappement, en éliminant jusqu'à 90 % des dioxydes de soufre (SO₂) et des particules fines ;
- les sept autres navires en propriété, ainsi que ceux affrétés à temps par Rubis Énergie, emploient désormais du fioul à faible teneur en soufre (0,5 % maximum), dont la disponibilité dans les trois zones d'activité (Caraïbes, Europe et Afrique) est très satisfaisante.

Comprendre ce que sont les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre

Les activités humaines (transport, habitat, industrie, agriculture) sont sources d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique. S'ils sont étroitement liés et que certaines mesures visent donc à réduire à la fois les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre (par exemple, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffe des sites de stockage ou l'optimisation des trajets des camions de livraison), ils ne doivent pas être confondus.

- Les polluants atmosphériques, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct et généralement local sur la santé et l'environnement lorsqu'ils dépassent certains seuils. Outre les activités humaines, ils peuvent aussi provenir de sources naturelles telles que les volcans (dioxyde de soufre). Du fait de leurs impacts négatifs, les rejets de ces polluants atmosphériques résultant des activités humaines sont encadrés et surveillés. Les émissions de polluants atmosphériques faisant l'objet de mesures dans les activités de Stockage et de Support & Services de Rubis portent sur :
 - les oxydes d'azote (NO_x), se formant notamment lors des processus de combustion des énergies fossiles ;
 - le dioxyde de soufre (SO₂), provenant de nombreux procédés industriels ainsi que de la consommation des combustibles fossiles contenant du soufre ;
 - les composés organiques volatils (COV) dont le benzène que l'on trouve notamment dans les peintures ou les carburants.
- Les gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère et ont un rôle essentiel pour réguler et maintenir la température moyenne sur la terre (effet de serre naturel). Contrairement aux polluants atmosphériques, les gaz à effet de serre ont peu d'effets directs sur la santé. En revanche, l'excédent de ces gaz à effet de serre libérés par les activités humaines est en grande partie responsable du réchauffement climatique (on parle d'effet de serre additionnel).

Le gaz à effet de serre émis par les activités de Rubis est le dioxyde de carbone (CO₂), qui fait donc l'objet d'une évaluation (bilan carbone) et de mesures de réduction (cf. section 4.3.4).

Résultats

| (en tonnes) | Émissions de NO _x | | | Émissions de COV | | | Émissions de SO ₂ | | |
|-----------------------------------|------------------------------|------|------|------------------|------|------|------------------------------|------|------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Raffinage (Support & Services) | 181 | 125 | 185 | 186 | 205 | 182 | 288 | 62 | 240 |

En 2020 et 2021, les émissions atmosphériques de l'activité de raffinage ont baissé du fait de l'arrêt des unités de production pour la réalisation des deux grands arrêts programmés pour maintenance périodique des installations.

JV RUBIS TERMINAL

Risques

L'activité de Stockage émet des COV (composés organiques volatils) en surface des volumes de produits stockés qui, suivant leurs propriétés physico-chimiques, peuvent se vaporiser selon les conditions de stockage et de manipulation.

Mesures de limitation

Collecte de vapeurs d'essences dans les terminaux de la JV Rubis Terminal ayant une activité de distribution de combustibles

Ces vapeurs sont récupérées lors du déchargement des camions-citernes et envoyées vers des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage.

En complément, les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et les chargements sont

effectués au travers de postes de chargement en source permettant de réduire au maximum les rejets de COV dans l'atmosphère. Sur les sites de stockage de produits chimiques, les vapeurs de produits toxiques sont collectées. De plus, toute vapeur de produit chimique, y compris COV, est collectée et traitée dans les dépôts d'Anvers et Rotterdam.

Ces deux sites ont été conçus, dès leur création, pour collecter et traiter la totalité des vapeurs, dont les COV se trouvant au-dessus des liquides et repoussés hors des réservoirs lors des transferts.

Réduction des consommations d'énergie dans les terminaux de stockage

La consommation énergétique des terminaux de stockage résultant de la même source que celle génératrice de CO₂ (les pompes et chaudières), les actions menées par la JV Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-après (section 4.3.3.2).

Résultats

| (en tonnes) | Émissions de NO _x | | | Émissions de COV | | |
|-----------------------|------------------------------|------|------|------------------|------|------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| JV Rubis Terminal | 4,9 | 10,5 | 11 | 290 | 269 | 311 |
| • dont part du Groupe | 2,8 | 5,8 | 6,1 | 159,5 | 148 | 171 |

Dans les sites de stockage, les valeurs faibles calculées montrent encore en 2022 un impact très limité en NO_x de cette activité avec une diminution en partie due aux changements de périmètre vs N-1 (4,5 tonnes).

Au sein des terminaux où des chaudières sont en place, soit les terminaux chimiques et mixtes, les émissions de NO_x sont en réduction du fait de la mise en service à Strasbourg et Rouen de chaudières à gaz en remplacement de chaudières fonctionnant au fioul lourd.

Concernant les COV, la réduction de plus de 13 % constatée en 2021 correspondait à la mise en fonctionnement en année pleine d'un système URV plus performant de traitement des émissions d'essence sur le site de Rouen. On note une augmentation de 7,8 % en 2022 qui s'explique par une augmentation structurelle des activités d'essence sur les terminaux de 21 % en France sur la même période.

Les SO₂ ne sont pas relevés par la JV Rubis Terminal car les combustibles utilisés sont soit du gaz soit des combustibles liquides standards bas SO₂ (imposés dans les pays de l'UE où les terminaux sont implantés).

4.2.2.3 Utilisation des ressources

En cohérence avec les principes de bonne gestion de ses activités, Rubis fait de l'utilisation optimale des ressources naturelles réclamées par sa chaîne de valeur une composante essentielle de sa responsabilité d'entreprise (section 4.2.2.3.1). Par ailleurs, bien que produisant peu de déchets, le Groupe veille à limiter leur quantité et à les valoriser (section 4.2.2.3.2).

4.2.2.3.1 PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU / DPEF /



Risques

L'activité de Distribution ne nécessite pas une utilisation récurrente et importante d'eau dans le cadre d'un processus industriel. L'eau n'est consommée que de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles, pour le lavage et la requalification des bouteilles de gaz liquéfiés.

L'activité de Support & Services (raffinage) génère une consommation d'eau principalement du fait des besoins des procédés de transformation industrielle (chaudières, etc.) ainsi que pour les dispositifs de lutte incendie des installations.

La consommation d'eau de la **JV Rubis Terminal** provient essentiellement des exercices incendie réalisés pour tester l'efficacité des dispositifs en place, des besoins pour le dosage des engrais liquides et des solutions à base d'urée à destination de la réduction des NO_x des moteurs diesels. À cette consommation habituelle s'ajoutent les besoins ponctuels en eau pour les tests hydrauliques (tests de résistance) des nouveaux bacs.

Mesures de réduction des consommations d'eau

Dans les activités les plus consommatrices (raffinage et JV Rubis Terminal), des efforts importants sont fournis en vue de réduire la consommation nette d'eau douce :

- **recours aux eaux de pluie** pour le rechargement des réserves incendie et le dosage des engrais. Les installations concernées disposent ainsi de réservoirs de collecte dédiés ;
- **retraitement des eaux utilisées** permettant d'obtenir, sur les sites de stockage de la JV Rubis Terminal, un volume d'eau usée traitée supérieur au volume d'eau douce utilisée, les eaux de pluie sur les surfaces étanches étant également traitées. Dans la raffinerie, toutes les eaux de procédés sont collectées et traitées avant rejet dans une unité moderne de traitement des eaux résiduaires (TER). Des prélèvements systématiques d'échantillons et des analyses régulières permettent de vérifier que les eaux rejetées sont conformes aux normes imposées par la réglementation, après les différentes étapes de traitement ;
- **projet d'investissement dans des moyens de production d'eau industrielle** dans la raffinerie par dessalement d'eau de mer (selon le principe d'osmose inverse) permettant de réduire significativement la consommation nette d'eau douce. Ce projet, baptisé *Green Water*, mis en service en 2022, devrait permettre de couvrir l'intégralité des besoins industriels en eau de la raffinerie (capacité de 30 m³/h pour les chaînes de déminéralisation et 5 m³/h pour les besoins en eau de service). À terme, il devrait permettre de réduire la consommation d'eau de ville de la raffinerie de 80 %. Les eaux domestiques (sanitaires, cuisines) resteront quant à elles fournies via le réseau d'eau potable.

Résultats

| (en m ³) | Eau utilisée* | | | Eau traitée* | | |
|--------------------------------|---------------|---------|---------|--------------|---------|---------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Raffinage (Support & Services) | 252 906 | 150 104 | 174 014 | 88 319 | 65 417 | 92 209 |
| JV Rubis Terminal | 180 309 | 308 370 | 305 640 | 386 655 | 465 692 | 471 056 |
| • dont part du Groupe | 99 170 | 169 604 | 168 102 | 212 660 | 256 131 | 259 081 |

* Les eaux utilisées et/ou traitées sont des eaux stagnantes (bassins, lacs) ou courantes (rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution approvisionnant le site. Les eaux traitées sont les eaux prélevées auxquelles peuvent être ajoutées les eaux pluviales, expliquant le volume plus élevé d'eau traitée que d'eau utilisée pour la JV Rubis Terminal.

La consommation d'eau liée à la raffinerie est restée en dessous du seuil réglementaire prescrit dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la raffinerie.

Depuis 2018, la consommation d'eau de la JV Rubis Terminal est optimisée. L'arrêt d'un important pompage de rabattage de nappe phréatique destiné à la protection des eaux souterraines contre des pollutions de surface après la dépollution d'un large terrain a permis de réduire de 98 % la consommation d'eau depuis 2013.

À périmètre constant, l'augmentation de 8 % des eaux traitées correspond à une forte activité de pluviométrie en France jamais enregistrée depuis 1959. La réduction de 30 % des eaux utilisées correspond à une année de mise en service de réservoirs neufs plus faible que l'année précédente générant moins de consommation d'eau associée aux tests hydrauliques.

4.2.2.3.2 GESTION DES DÉCHETS



Les activités du Groupe génèrent peu de déchets dangereux, eu égard à leurs métiers respectifs, ce qui ne constitue donc pas un risque significatif. Les principales sources génératrices de déchets sont les activités de stockage et de raffinage. Afin de minimiser son impact, le Groupe veille, dans la mesure du possible, à limiter la quantité de déchets générés et à les valoriser. Pour les déchets résiduels ne pouvant être valorisés, les filiales s'assurent de leur traitement dans les conditions requises par les normes applicables.

Analyse par activité

L'activité de Distribution n'est pratiquement pas génératrice de déchets dangereux, hors activité de stockage. Les seuls déchets dangereux produits sont essentiellement constitués de résidus et de boues et sont traités dans les conditions requises par les normes applicables localement, évoquées ci-dessous pour la JV Rubis Terminal.

L'activité de Support & Services (raffinage uniquement) produit des déchets dangereux correspondant essentiellement à des résidus et des boues d'hydrocarbures (récupérés lors du traitement des eaux résiduaires et issus des réservoirs et/ou des séparateurs lors des opérations de maintenance) ainsi qu'à des produits chimiques.

La JV Rubis Terminal (mise à disposition de capacités de stockage de produits liquides) génère des déchets dangereux comptabilisés de trois ordres (les déchets de construction et de démolition ne sont pas pris en compte) :

- **déchets résultant de l'activité habituelle des filiales**, notamment suite aux activités de maintenance et d'inspection, principalement constitués de résidus et de boues issus du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation des bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées ;
- **produits non livrés aux clients**, qui ne peuvent parfois être évacués des sites que sous la qualification administrative de « déchets dangereux » ;
- **déchets issus des travaux de dépollution**, notamment pour certains sites récemment acquis qui contiennent une pollution historique précédant l'arrivée de la JV Rubis Terminal sur les lieux.

Mesures de limitation et de valorisation des déchets

Des procédures et des outils innovants en vue de limiter la production de déchets, dangereux ou non, ont été mis en place. Pour cela, les entités poursuivent leurs efforts en vue d'augmenter le nombre de sites faisant appel à des filières de revalorisation thermique, lorsqu'il en existe à proximité.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions régionales de l'environnement, de

l'aménagement et du logement (DREAL) dans chaque site français.

Par ailleurs, la raffinerie de Rubis Énergie ainsi que la JV Rubis Terminal ont mis en place un tri systématique des « déchets industriels banals », qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site.

Résultats

| (en tonnes) | Volumes de déchets dangereux | | | Taux de valorisation des déchets | | |
|--------------------------------|------------------------------|-------|-------|----------------------------------|------|------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Raffinage (Support & Services) | 69 | 144 | 255 | 94 % | 73 % | 59 % |
| JV Rubis Terminal | 2 964 | 3 032 | 2 314 | 51 % | 38 % | 22 % |
| • dont part du Groupe | 1 630 | 1 668 | 1 273 | NA | NA | NA |

En 2021 et 2022, les volumes de déchets dangereux déclarés liés à l'activité de raffinage ont fortement diminué par rapport à 2020. Cette variation significative est principalement due au fait qu'en 2020, un volume important de produits chimiques avait dû être détruit dans le cadre du démantèlement de l'unité 17 Sulférox qui avait également généré 400 tonnes de déchets non dangereux (béton, hydrofuge, inox, métaux ferreux). La valorisation des déchets consiste en la réutilisation comme combustible ou autre moyen d'énergie des boues d'hydrocarbures et autres déchets souillés par des hydrocarbures. Les huiles sont

régénérées pour réemploi. Pour les métaux et composés métalliques, il s'agit de recyclage ou de récupération.

La production déclarée de déchets classifiés comme dangereux dans les sites de la JV Rubis Terminal est stable à périmètre constant. L'augmentation importante du taux de valorisation des déchets s'explique par le fait d'un effort supplémentaire de gestion réalisé sur plusieurs sites ainsi que par un événement exceptionnel : le lavage de plusieurs réservoirs de mélasse sur le site de Rouen pour lesquels les déchets de fonds de bacs ont pu être entièrement revalorisés.

Plastic Odyssey : une expédition autour du monde pour lutter contre la pollution plastique

Rubis Énergie soutient et sponsorise le projet Plastic Odyssey qui réalise un tour du monde sur un bateau ambassadeur des solutions pour lutter contre la pollution plastique en mer.

Cette expédition a pour objectifs de :

- sensibiliser à la réduction des déchets plastiques et aux solutions de revalorisation des déchets, en particulier dans les pays émergents ;
- diffuser des savoir-faire et technologies dans le monde entier ;
- réaliser des conférences, des films et des reportages photos au cours de l'expédition.

Plastic Odyssey a développé des technologies de revalorisation des plastiques, *open source* et à bas coût, pour traiter les déchets déjà produits sur terre avant qu'ils ne finissent en mer. L'objectif de ces machines est de développer économiquement la filière du traitement des déchets plastiques : créer de l'emploi tout en luttant contre la pollution à la source.

Afin d'expérimenter ces solutions et les partager dans les pays les plus touchés par la pollution, elles ont été embarquées à bord du *MV Plastic Odyssey*, ancien navire de recherche océanographique de 40 mètres, pour une expédition de trois ans en Afrique, Amérique du Sud et Asie du Sud-Est. Cet ambassadeur de la lutte contre la pollution fait la promotion de solutions pour réduire drastiquement la production de déchets et construire un avenir plus durable.

4.2.2.4 Biodiversité

Rubis a conduit en 2022 une analyse préliminaire des risques environnementaux sous l'angle de la biodiversité dans le périmètre de Rubis Énergie (Distribution et Support & Services). Cette étude spécifique des enjeux relatifs à la biodiversité va lui permettre en 2023 d'affiner son diagnostic et de définir les axes prioritaires de son plan d'action pour y répondre ainsi que d'éventuels dispositifs de gestion complémentaires.

Ce premier état des lieux a été réalisé sur la base d'entretiens avec sept représentants d'entités, suivis de l'envoi d'un questionnaire à chaque *business unit*. La base de données *Encore (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)* développée par Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec UNEP-WCMC (*UN Environment Programme – World Conservation Monitoring Center*) a été utilisée pour identifier les *hotspots* de biodiversité marine et terrestre ainsi que les zones de stress hydrique situées dans l'environnement de nos sites. Cette démarche a à la fois permis de sensibiliser les équipes opérationnelles aux enjeux de biodiversité et d'identifier les filiales et sites des activités de Distribution et Support & Services les plus exposés.

De manière générale, les principaux impacts directs du groupe Rubis sur la biodiversité sont liés aux opérations sur les sites ainsi qu'au transport maritime et terrestre nécessaire aux activités (rejets atmosphériques, dans les

sols et les eaux ; consommations d'énergie ; pollution sonore et lumineuse).

Certains sites sont situés dans des zones plus sensibles en termes de biodiversité terrestre ou marine ou de stress hydrique.

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Groupe pour réduire l'impact environnemental de ses activités, de même que sa stratégie climat, visent également à préserver la biodiversité.

À titre d'exemple, la raffinerie SARA, qui est l'entité la plus consommatrice d'eau pour ses procédés de transformation industrielle, n'est pas située dans une zone de stress hydrique. Elle a néanmoins mis en œuvre le projet *Green Water* permettant de désaliniser et déminéraliser l'eau de mer par osmose inverse et ainsi de prélever moins d'eau potable sur le réseau public afin que la population en bénéficie. Ces eaux, une fois traitées et resalinisées à un niveau proche de celui de l'eau de mer, peuvent être ensuite rejetées.

La SRPP (La Réunion) a quant à elle mis en œuvre des mesures de réduction de la pollution lumineuse de son dépôt en réorientant les éclairages afin de limiter l'éblouissement des pétrels de Bourbon, une espèce endémique d'oiseaux en danger critique.

4.2.2.5 Taxonomie verte européenne

4.2.2.5.1 PRÉSENTATION DES GRANDS PRINCIPES DU RÈGLEMENT TAXONOMIE

La taxonomie verte européenne, prévue par le règlement Taxonomie UE 2020/852 du 18 juin 2020, est un système de classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental par la Commission européenne sur la base de critères scientifiques. Ce règlement est issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne afin d'orienter les flux de capitaux vers les activités qu'elle a

identifiées comme prioritaires en fonction de leur capacité à contribuer à l'un des six objectifs environnementaux (cf. infographie ci-après). Une activité est considérée comme « éligible » lorsqu'elle est décrite dans les règlements délégués correspondants (concernant les deux objectifs sur le climat, dans les annexes I et II du règlement délégué UE 2021/2139 du 4 juin 2021 publié le 9 décembre 2021).

Objectifs 2022



Atténuation du changement climatique



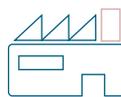
Adaptation au changement climatique



Utilisation durable de l'eau et des ressources marines



Économie circulaire



Prévention de la pollution



Protection et restauration des écosystèmes

Une activité peut contribuer aux deux objectifs climatiques de la taxonomie européenne :

- par sa performance intrinsèque (par exemple, s'agissant du groupe Rubis, la production d'électricité d'origine renouvelable) ;
- lorsqu'elle permet directement l'exercice d'autres activités durables. Elle est alors qualifiée d'activité habilitante ; ou
- si elle favorise la transition vers une économie neutre en carbone et qu'elle ne peut être remplacée par des alternatives bas carbone réalisables techniquement et économiquement. Elle est alors qualifiée de transitoire. C'est le cas par exemple des activités de transport.

Ensuite, pour être considérée comme durable au sens de la taxonomie, une activité « éligible » doit être « alignée ». Pour cela, il convient de démontrer que ladite activité satisfait aux exigences prévues à l'article 3 du règlement Taxonomie :

- elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, c'est-à-dire qu'elle satisfait aux critères techniques spécifiés dans les règlements délégués ;
- elle ne cause pas de préjudice aux cinq autres objectifs environnementaux (principe du *Do No Significant Harm*) ;
- elle respecte des garanties minimales.

Conformément au règlement Taxonomie et aux règlements délégués, trois indicateurs basés sur les comptes consolidés du Groupe sont publiés : la part de chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« capex ») et des dépenses d'exploitation (« opex »), associés à des activités économiques considérées, d'une part, comme éligibles et, d'autre part, comme alignées avec les critères techniques de la taxonomie, notions détaillées à la section 2 ci-dessous.

Pour la deuxième année d'application de ces dispositions, les entreprises non financières doivent publier :

- la part de leurs activités éligibles et non éligibles à la taxonomie pour les trois indicateurs susmentionnés ;
- la part de leurs activités alignées et non alignées à la taxonomie pour les trois indicateurs susmentionnés ;
- les indicateurs relatifs aux données de l'exercice 2022.

Dans ce cadre, une revue des activités de Rubis à l'aune de la taxonomie verte européenne a été menée afin de déterminer la part des activités du Groupe éligibles et alignées à la taxonomie verte européenne. Conformément au règlement Taxonomie, les indicateurs devant être publiés portent sur les données financières consolidées. Par conséquent, les activités de stockage de la JV Rubis Terminal, société mise en équivalence dans les comptes de Rubis SCA, ne sont pas incluses dans les indicateurs taxonomiques de Rubis.

Le Groupe a été conduit à retenir des hypothèses et des méthodes qui font l'objet d'une description dans ce document dès lors qu'elles sont matérielles et qui peuvent être amenées à évoluer en fonction des interprétations et Foires Aux Questions publiées par la Commission européenne.

4.2.2.5.2 ANALYSE DES ACTIVITÉS DU GROUPE AU REGARD DE LEUR ÉLIGIBILITÉ ET DE LEUR ALIGNEMENT

Éligibilité

L'évaluation des activités éligibles de Rubis a été menée sur la base d'une analyse détaillée de ses différentes activités et au regard des activités décrites dans le règlement Taxonomie. Cette analyse a été conduite conjointement par les équipes RSE et Consolidation, en s'appuyant sur les équipes HSE et Climat/Énergies Nouvelles. Les plans de comptes de Rubis ont été étudiés afin d'établir une méthodologie comptable.

Au 31 décembre 2022, les activités du Groupe sont les suivantes :

- **Distribution** de carburants, de gaz liquéfiés (GPL) ainsi que d'autres types de produits tels que des bitumes (Rubis Énergie) ;
- **Support & Services** qui comprend les activités d'approvisionnement, de transport et de services réalisées pour les besoins des activités de Distribution (Rubis Énergie) ;
- **Production d'électricité photovoltaïque** *via* des centrales solaires au sol (Rubis Photosol). Le Groupe maîtrise l'ensemble du cycle de réalisation d'un projet photovoltaïque (financement, construction et exploitation des centrales) ;
- **Stockage de produits liquides** (JV Rubis Terminal). Cette joint-venture étant mise en équivalence dans les comptes de Rubis, aucune information n'est reportée dans les indicateurs taxonomiques du Groupe.

Lors de l'analyse taxonomique, le Groupe a pu identifier deux activités, parmi celles listées par le règlement européen, pleinement éligibles dans le cadre du premier objectif d'atténuation au changement climatique applicable :

- **activité 4.1 - Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque** : le Groupe détient une activité, *via* Rubis Photosol, de construction et d'exploitation de centrales photovoltaïques en France pour son propre compte et celui de tiers ;
- **activité 7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables dans le cadre de la réalisation de ses activités de construction et d'exploitation de centrales solaires** : le Groupe, *via* Rubis Photosol, réalise des activités de maintenance techniques et matérielles pour son propre réseau et pour le compte de tiers au travers de contrats de maintenance.

L'analyse a conduit à noter l'absence de chiffre d'affaires éligible pour le reste des activités du Groupe (notamment en lien avec ses activités de Distribution non mentionnées dans le règlement). L'analyse de l'éligibilité pour les investissements et les dépenses d'exploitation a donc été centrée sur des « mesures individuelles » :

- **activité 4.1 - Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque** : le Groupe soutient une politique d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dans ses filiales de distribution (*via* sa filiale Rubis Énergie, dans les Antilles et à la Jamaïque) ;

- **activité 4.10 - Stockage d'électricité** : le Groupe développe (via sa filiale Rubis Énergie, dans le cadre du projet RSB) des infrastructures de production d'énergie photovoltaïque couplées à des capacités de stockage d'électricité par hydrogène pour assurer une continuité de distribution de l'énergie ;
- **activité 5.1 - Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution d'eau** : le Groupe (via sa filiale Rubis Énergie) exploite une unité de dessalement d'eau de mer à la raffinerie SARA (en Martinique), qui permet la production autonome d'eau douce et déminéralisée pour le processus de raffinage et les besoins éventuels en eau de l'île. Cette unité est composée d'un osmoseur et permet de réduire la pression sur le réseau d'eau potable ;
- **activité 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers** : le Groupe possède, pour le siège et ses filiales, des véhicules en propre ainsi que des contrats de location longue durée de véhicules utilitaires légers ;
- **activité 7.2 - Rénovation de bâtiments existants** : le Groupe a réalisé des travaux de rénovation de bâtiments (hors installation de stockage et de distribution de produits de source fossile) ;
- **activité 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments** : le Groupe, au sens du règlement (dont l'inclusion par IFRS 16 de ses locations longue durée) détient l'usage et la propriété de ses bâtiments à usage administratif et/ou opérationnel, pour l'ensemble de ses activités en France et à l'étranger.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, des capex non matériels (inférieurs à 1 million d'euros) ont été engagés pour les activités 1.2, 6.10, 6.15, 7.3 et 7.6.

Il est à noter qu'en 2022, comme en 2021, le groupe Rubis a considéré les activités de transport maritime de carburants et de bitume comme non éligibles.

En effet, le règlement délégué UE 2021/2139 précise explicitement que les activités de transport de combustibles fossiles ne peuvent pas être considérées comme alignées au titre du critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Le transport de bitume, qui n'est pas un combustible mais un produit dérivé

du pétrole brut, n'est quant à lui pas directement visé par les textes. Néanmoins, dans un souci de cohérence avec l'esprit de la taxonomie et du fait du caractère peu significatif de cette activité, Rubis a traité cette activité de la même manière que celle du transport de combustible fossile et ne l'a donc pas prise en compte à ce stade dans ses activités éligibles. Le groupe Rubis a jugé plus prudent de ne pas présenter en activité éligible une activité qui pourrait structurellement, selon le texte, ne jamais être alignée.

Par voie de conséquence, en ligne avec cette interprétation, les investissements réalisés et les dépenses opérationnelles destinés aux installations dédiées au stockage et à la distribution de produits de sources fossiles (produits pétroliers, gaz liquéfiés, bitumes) sont également exclus par le Groupe des activités éligibles.

Il convient de noter que les capex éligibles du Groupe au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 423 millions d'euros sur un total de 679 millions d'euros. Le ratio d'éligibilité s'établit ainsi à 62 % des capex consolidés. Ce ratio élevé s'explique par l'acquisition de la société Photosol au 1^{er} avril 2022, dont la juste valeur des immobilisations est intégrée pour 417 millions d'euros y compris les droits d'utilisation. L'acquisition de la société Photosol répond à l'objectif du Groupe d'intégrer à ses activités la production d'énergie bas carbone. Toutefois, cette variation de périmètre ne pourra être considérée au titre du reporting taxonomique 2023.

Alignement

Description de la méthode retenue sur les critères de contribution substantielle et les DNSH

Afin d'évaluer l'alignement de ses activités, Rubis SCA et les filiales concernées ont systématiquement vérifié le respect des critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique ainsi que des DNSH (*Do No Significant Harm*).

L'analyse menée a permis de démontrer l'alignement de ses opérations pour les activités 4.1 relative à la production d'électricité par panneaux photovoltaïques (via Rubis Photosol et Rubis Énergie pour des mesures individuelles) et 7.6 relative à l'installation et la maintenance des équipements (via Rubis Photosol) :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉNERGIE

Activité taxonomique **Activité 4.1 – Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque**

CRITÈRES D'EXAMEN TECHNIQUE

| Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique | Commentaires sur l'alignement | Opinion sur l'alignement pour l'entité |
|---|--|---|
| <p>Critère d'atténuation : l'activité consiste à produire de l'électricité au moyen de la technologie solaire PV.</p> | <p>Il s'agit pour l'entreprise de qualifier l'activité qui est réalisée.</p> | <p>L'installation et l'exploitation de panneaux solaires PV correspond bien à la définition du critère de contribution substantielle. <u>Preuve d'alignement :</u> objet des contrats passés avec les tiers.</p> |
| Do No Significant Harm | Commentaires sur l'alignement | Opinion sur l'alignement pour l'entité |
| <p>DNSH 2 – Adaptation au changement climatique : Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A des Actes Délégués.</p> | <p>L'entreprise doit démontrer avoir réalisé une étude pour identifier et anticiper les risques liés aux aléas climatiques.</p> | <p>Les filiales Rubis Photosol et Rubis Énergie ont mené une analyse des risques physiques pour chacun des sites déclarés comme éligibles et alignés. <u>Preuve d'alignement :</u> Analyse de risque et plan d'adaptation.</p> |
| <p>DNSH 3 – Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines : Néant.</p> | - | - |
| <p>DNSH 4 – Transition vers une économie circulaire : L'activité consiste à évaluer la disponibilité et, dans la mesure du possible, à utiliser des équipements et des composants hautement durables et recyclables et qui sont faciles à démonter et à remettre à neuf.</p> | <p>L'entreprise doit démontrer l'existence d'une stratégie d'approvisionnement et sa mise en œuvre, dans la mesure du possible.</p> | <p>Les projets d'installation de panneaux solaires sur les stations-service de la filiale Rubis Énergie et les centrales solaires de Rubis Photosol s'accompagnent d'actions en faveur de la durabilité et de la recyclabilité des panneaux PV (stratégie de <i>sourcing</i>, paiement d'écotaxe, engagement sur le démantèlement des PV, <i>business cases</i>, etc.). <u>Preuve d'alignement :</u> Analyse de rentabilité et de durabilité, stratégie de <i>sourcing</i>, paiement d'écotaxe.</p> |
| <p>DNSH 5 – Prévention et contrôle de la pollution : Néant.</p> | - | - |
| <p>DNSH 6 – Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes : Cette activité respecte les critères établis à l'appendice D des Actes Délégués.</p> | <p>L'entreprise doit démontrer avoir réalisé une étude sur ses impacts au sein des écosystèmes. La conformité est automatique en France.</p> | <p>La réalisation d'une étude des incidences sur l'environnement est encadrée par le droit français. Dans les autres juridictions, des cabinets spécialisés sont mandatés pour la réalisation d'études d'impact. <u>Preuve d'alignement :</u> Autorisation administrative de construction, études d'impact.</p> |

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉNERGIE

Activité taxonomique Activité 7.6 – Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables

CRITÈRES D'EXAMEN TECHNIQUE

| Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique | Commentaires sur l'alignement | Opinion sur l'alignement pour l'entité |
|---|--|---|
| <p>Critère d'atténuation : L'activité correspond à l'une des caractérisations suivantes, en cas d'installation sur site sous la forme de systèmes techniques de bâtiment :</p> <p>(a) installation, maintenance et réparation de systèmes photovoltaïques solaires et de l'équipement technique auxiliaire ; (...)</p> | Il s'agit pour l'entreprise de qualifier l'activité qui est réalisée. | L'installation et la maintenance e panneaux solaires PV correspond bien à la définition du critère de contribution substantielle. Preuve d'alignement : Objet des contrats passés avec les tiers. |
| Do No Significant Harm | Commentaires sur l'alignement | Opinion sur l'alignement pour l'entité |
| <p>DNSH 2 – Adaptation au changement climatique : Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A des Actes Délégués.</p> | L'entreprise doit démontrer avoir réalisé une étude pour identifier et anticiper les risques liés aux aléas climatiques. | La filiale Rubis Photosol a mené une analyse des risques physiques pour chacun des sites déclarés comme alignés. Preuve d'alignement : Analyse de risque et plan d'adaptation. |
| <p>DNSH 3 – Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines : Néant</p> | - | - |
| <p>DNSH 4 – Transition vers une économie circulaire : Néant</p> | - | - |
| <p>DNSH 5 – Prévention et contrôle de la pollution : Néant</p> | - | - |
| <p>DNSH 6 – Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes : Néant</p> | - | - |

Les autres activités n'ont pas été jugées alignées au regard des DNSH ou des critères de contribution substantielle.

Description de la méthode retenue sur les garanties minimales

L'analyse du respect des garanties minimales a été menée à l'échelle du groupe Rubis par la Direction RSE & Conformité Groupe, en lien avec les interlocuteurs RSE des différentes entités.

Le respect du critère des garanties minimales par le Groupe repose sur l'engagement de Rubis vis-à-vis des principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que sur l'engagement du Groupe à respecter les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail.

Les procédures que le Groupe met en place pour respecter ces engagements comprennent, entre autres, l'adhésion au *Global Compact* de l'ONU, la cartographie et la publication des facteurs de risques inhérents à l'activité de Rubis et la mise en place d'un mécanisme d'alerte au niveau du Groupe.

Ces procédures seront renforcées pour l'année 2023 avec notamment la définition d'un plan d'action sur la base des premières conclusions de la cartographie des risques droits humains et le lancement des travaux sur les achats responsables avec la mise en place d'un dispositif dédié de suivi des mesures d'atténuation prise par le Groupe et par ses fournisseurs.

Les politiques du Groupe concernant la lutte contre la corruption (en lien avec la loi Sapin 2), l'évasion fiscale et le respect des droits humains sont présentées à la section 4.5.1. Les mesures visant à renforcer la démarche du Groupe sur les droits humains au sein de la chaîne de valeur sont inspirées du devoir de vigilance français (auquel le Groupe n'est pas légalement soumis).

4.2.2.5.3 INDICATEURS TAXONOMIQUES

Chiffre d'affaires

Définition de l'indicateur

Au 31 décembre 2022, les montants correspondants à des activités éligibles (A.2), à savoir le chiffre d'affaires éligible, correspond à la quasi-totalité du chiffre d'affaires de la filiale Rubis Photosol, pour un montant de 32 millions d'euros.

Les montants correspondants à des activités alignées (A.1), à savoir le chiffre d'affaires éligible et aligné, correspond également à la quasi-totalité du chiffre d'affaires de la filiale Rubis Photosol.

Le dénominateur correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (soit 7 135 millions d'euros).

Résultats

Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés au chapitre 8, section 8.5. En synthèse, 0,45 % du chiffre d'affaires Groupe est éligible et aligné.

Dépenses d'investissement (« capex »)

Définition de l'indicateur

Au 31 décembre 2022, la ventilation du numérateur du ratio d'éligibilité (A.2), à savoir les capex éligibles de Rubis, est la suivante : la quasi-totalité des capex de la filiale Rubis Photosol éligibles depuis le 1^{er} avril 2022 représente 413 millions d'euros sur l'activité 4.1 et 1 million d'euros sur l'activité 7.6. Par ailleurs, l'activité 7.7 a généré des capex de 3 millions d'euros.

L'augmentation des immobilisations liée à l'acquisition de Rubis Photosol le 1^{er} avril 2022 est également intégrée aux capex éligibles du Groupe pour l'activité 4.1, pour un montant de 396 millions d'euros (valeur au 1^{er} avril 2022).

Les montants correspondants à des activités alignées (A.1), à savoir les capex éligibles et alignés, correspondent notamment aux capex de Rubis Photosol sur les activités 4.1 et 7.6.

Il est à noter ici que 100 % des capex éligibles au titre des activités 4.1 et 7.6 de la filiale Rubis Photosol sont alignés aux critères techniques de la taxonomie.

Le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur pour le calcul de l'indicateur de dépenses d'investissement de la taxonomie s'élève à 679 millions d'euros et correspond aux augmentations d'immobilisations corporelles et incorporelles sur la période, y compris les augmentations du droit d'utilisation de la norme IFRS 16 et les regroupements d'entreprises. Il peut être rapproché comme suit avec les chiffres affichés dans les notes 4.1 et 4.3 des états financiers :

| (en milliers d'euros) | Variations de périmètre | Acquisitions | Reclassements | Total |
|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Note 4.1.1 Immobilisations corporelles | 316 845 | 224 138 | (9 836) | 531 147 |
| Note 4.1.2 Droits d'utilisation | 51 360 | 42 348 | - | 93 708 |
| Note 4.3 Immobilisations incorporelles | 46 683 | 7 427 | 205 | 54 315 |
| TOTAL | 414 888 | 273 913 | (9 631) | 679 170 |

Résultats

Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés au chapitre 8, section 8.5. En synthèse, 62,3 % des capex du Groupe sont éligibles et 61 % sont alignés en 2022.

Dépenses d'exploitation (« opex »)

Définition de l'indicateur

L'analyse des opex a conduit à identifier des flux pour les activités de Rubis Photosol et Rubis Énergie. Pour Rubis Photosol, les opex liés aux activités éligibles et alignées ne sont pas matériels. En effet, la maintenance du parc est internalisée et les opex sont principalement constitués d'achat de pièces de rechange et réparation. Pour Rubis Énergie, les opex identifiés par le règlement et éligibles au titre de « mesures individuellement durables » sont non matériels. Ils sont principalement liés à des frais de recherche et développement non capitalisés et à des locations court terme.

Résultats

Compte tenu de l'analyse menée des opex au sens de la taxonomie, ceux-ci représentent un montant maximal de 165 millions d'euros, montant non matériel à l'échelle du Groupe. La part des dépenses opérationnelles éligibles et alignées à la taxonomie verte européenne est considérée comme nulle.

Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés au chapitre 8, section 8.5.

4.2.2.5.4 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'industrie pétrolière et gazière joue un rôle clé en matière d'accès à l'énergie, en particulier dans beaucoup de régions où Rubis opère et où une grande partie de la population est

dépourvue de cet accès à l'énergie. La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, traduite par la taxonomie verte européenne, est bien intégrée par Rubis qui investit dans la transition énergétique et dans la décarbonation et la diversification de ses activités historiques.

Par ailleurs, en juin 2021, le Groupe a acquis une participation de 18,5 % dans HDF Energy (hydrogène-électricité) dans le cadre d'un partenariat stratégique. Du fait de la nature de l'opération (participation minoritaire par acquisition de titres pour un montant de 78,6 millions d'euros), celle-ci ne peut être prise en compte dans les capex tels qu'ils sont définis dans la taxonomie, bien qu'elle corresponde à une activité éligible (activité 4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque) : les centrales développées visent à fournir une électricité continue ou à la demande à partir d'énergie renouvelable (éolien ou solaire), associées à des piles à combustible de forte puissance permettant de remédier aux problèmes d'intermittence des énergies renouvelables.

Depuis 2017, Rubis collabore avec HDF Energy sur le projet de Centrale électrique de l'ouest guyanais (CEOG), dont SARA détient 30 %. Il s'agit d'une centrale innovante, constituée de panneaux photovoltaïques, de batteries et d'un stockage hydrogène produit à l'aide d'électrolyseurs. Elle permettra, à compter de sa mise en service prévue mi-2024, de fournir l'équivalent de 10 000 foyers en électricité stable, garantie et non polluante. Un projet similaire est à l'étude à la Barbade. Il aidera l'État barbadien à atteindre son objectif de 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030.

De manière générale, le mode de développement de ces projets, généralement en joint-venture, ne permettra pas de les comptabiliser dans les indicateurs taxonomiques et donc de valoriser à ce titre la diversification du Groupe vers des activités moins carbonées, y compris lorsque les activités sont éligibles voire alignées.

Dépenses d'investissement vertueux

En parallèle de son reporting taxonomique, Rubis Énergie a défini et mis en place **son propre référentiel de capex identifiés comme vertueux du point de vue de la contribution à la lutte contre le changement climatique. Ces dépenses d'investissement sont en dehors du champ de la taxonomie verte européenne.** Les principaux critères ayant été retenus pour l'identification de capex vertueux d'un point de vue environnemental sont la décarbonation (réduction du CO₂ émis) et la capacité à favoriser la transition énergétique. Si ces dépenses représentaient un montant limité en 2021, elles ont été en croissance en 2022 et feront l'objet d'un reporting spécifique à partir de 2023.

Parmi ces capex vertueux, mais non éligibles à ce stade, peuvent notamment être mentionnés les projets de solarisation (installations de production d'électricité à partir de systèmes photovoltaïques, avec ou sans batterie) sur les toitures de bâtiments ou de stations-service, non inclus à ce stade dans les capex éligibles (voir section 4.2.2.5.3, paragraphe capex). L'électricité produite, autoconsommée par les utilisateurs ou revendue, permet non seulement de réduire les émissions de CO₂, mais également de réaliser des économies de consommation électrique. Par exemple, au 31 décembre 2022, 10 filiales ont installé des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments.

Une présentation plus détaillée des actions opérationnelles mises en œuvre pour maîtriser et réduire l'empreinte carbone des activités du Groupe ainsi que pour diversifier ses activités est disponible en section 4.3 « Lutter contre le changement climatique » du présent chapitre.

JV Rubis Terminal

La JV Rubis Terminal est spécialisée dans le stockage et la manutention de produits liquides et liquéfiés en vrac, tels que les carburants et les combustibles, les produits chimiques et les produits agroalimentaires. Elle est **mise en équivalence dans les comptes du Groupe depuis le 30 avril 2020** et détenue à 55 % par Rubis SCA. Elle ne peut donc pas être intégrée dans les indicateurs taxonomiques du Groupe, conformément au règlement UE 2020/852. La JV Rubis Terminal a toutefois été analysée dans son ensemble, étant donné que la joint-venture est incluse dans la DPEF du Groupe. Dans ce cadre, une revue des activités de la JV Rubis Terminal à l'aune de la taxonomie verte européenne a

été menée afin de déterminer la part des activités de l'entreprise éligibles à la taxonomie verte européenne.

Aucune activité de la JV Rubis Terminal générant des revenus n'a été identifiée comme éligible à la taxonomie verte européenne, étant donné la prise en compte partielle et spécifique des activités de stockage au sein du règlement délégué sur le climat. En effet, la taxonomie n'intègre pas nécessairement l'ensemble des activités constituant la chaîne de production complète du produit fini qui, lui seulement, peut être éligible. L'activité potentiellement éligible de la JV Rubis Terminal aurait été le stockage de matières premières destinées à la production de biocarburants ou autres produits et d'énergie. Cependant, après étude plus précise des textes et des échanges avec les équipes de la JV Rubis Terminal, il est apparu que les activités de stockage non explicitement décrites dans les textes de la taxonomie verte européenne ne font pas partie des activités éligibles. Toutefois, des discussions au niveau des organisations professionnelles de stockistes sont en cours pour clarifier le rôle des activités de stockage.

En effet, il est important de souligner la contribution essentielle de la JV Rubis Terminal dans la chaîne de valeur des produits suivants, qui sont éligibles à la taxonomie, grâce à son activité de stockage pour l'industrie manufacturière :

- activité de stockage de produits chimiques : elle représente 40,9 % du chiffre d'affaires de la JV Rubis Terminal au 31 décembre 2022, produits utilisés ensuite dans diverses industries (activité 3.11 noir de carbone, activité 3.16 acide nitrique, activité 3.17 matières plastiques de base telles qu'elles sont définies dans le règlement délégué 2021/2139) ;
- activité de stockage d'énergie et de biocarburants : l'activité de stockage de biocarburants (activité 4.13 telle qu'elle est définie dans le règlement délégué 2021/2139) représente 12 % du chiffre d'affaires de la JV Rubis Terminal au 31 décembre 2022 ;
- activité de mélange permettant la mise sur le marché de produits additivés prêts pour les consommateurs : la JV Rubis Terminal intervient en particulier pour effectuer les mélanges qui permettent d'intégrer une part de biocarburant réglementaire dans les carburants commercialisés (activité 4.13 du règlement délégué 2021/2139).

4.2.3 Évoluer dans un contexte sécurisé / DPEF /

La sécurité des opérations constitue une préoccupation permanente des équipes HSE de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal, du fait de la nature de leurs activités. **Rubis Énergie exploite 16 sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas, dont une raffinerie) dans l'Union européenne**, ainsi que 49 sites assimilés en dehors de l'Union européenne (sites de stockage de produits pétroliers ou chimiques et centres emplisseurs de bouteilles de gaz liquéfiés). La JV Rubis Terminal exploite quant à elle 27 sites industriels classés à la date de publication du présent document.

Les équipes HSE sont dans une démarche d'amélioration continue des dispositions et des procédures relatives à la sécurité des biens et des personnes, notamment les collaborateurs mais aussi les personnes intervenant sur site, les clients et les riverains. **Des référentiels stricts relatifs à la sécurité, à la santé et à l'hygiène industrielle sont mis en œuvre par l'ensemble des filiales du Groupe.** Les efforts portent sur la sécurité des installations, afin de prévenir la survenance d'accidents majeurs, ainsi que sur la sécurité des personnes, en prévenant les accidents au poste de travail et les atteintes à la sécurité des clients et riverains.

Le Groupe continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir ainsi la protection des individus et de leur environnement (air, eau, sol et urbanisme à proximité de ses établissements).

Ces investissements sont garants de la fiabilité des opérations et donc de la compétitivité du Groupe. En 2022, ils ont été de 109 millions d'euros pour Rubis Énergie (contre 133 millions d'euros en 2021). La JV Rubis Terminal a quant à elle investi 27 millions d'euros en 2022.

Qu'est-ce qu'un site Seveso ?

De manière générale, tous les sites industriels ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances pour les riverains sont qualifiés d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Certaines de ces ICPE sont classées Seveso, leur exploitation étant soumise, en France, à autorisation du préfet. En effet, lorsqu'un site industriel manipule des produits dangereux, les conséquences d'un accident peuvent vite devenir graves.

À la suite d'un accident industriel survenu en 1976 dans une usine chimique en Italie, les pouvoirs publics européens ont adopté une directive dite Seveso, du nom de la ville située à proximité de l'usine où s'est produit l'accident, destinée à prévenir les risques d'accidents industriels majeurs. La directive européenne Seveso, modifiée trois fois depuis son adoption en 1982, classe les installations industrielles selon le niveau de danger qu'elles représenteraient en cas d'accident. La classification se fait, selon la quantité de produits dangereux stockés, en site Seveso « seuil haut » ou « seuil bas ». Les mesures de prévention devant être mises en place par les exploitants sont adaptées au type de site. Elles reposent sur une étude de danger régulièrement actualisée.

4.2.3.1 Sécurité des opérations : une ambition zéro accident industriel majeur / DPEF /



La majeure partie des installations de Rubis Énergie, ainsi que celles de la JV Rubis Terminal, en France ainsi que dans le reste de l'Europe (sites de stockage et centres emplisseurs de bouteilles de gaz liquéfiés), est soumise à la réglementation Seveso et doit, de ce fait, se conformer à des normes très strictes dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (évaluations régulières des risques, instauration de mesures destinées à les prévenir et à gérer, le cas échéant, les conséquences d'accidents potentiels). Ces normes sont progressivement mises en place dans les autres filiales extra-européennes en tenant compte des contraintes de l'environnement local.

RISQUES

Les Directions des filiales, avec l'assistance des responsables des activités de Distribution (Retail & Marketing), des établissements industriels et des activités de transport maritime établissent des cartographies des risques (cf. chapitre 3, section 3.2.3.2).

Concernant la sécurité des opérations, le principal risque serait la survenance d'un accident majeur dans les installations industrielles ou les installations de distribution (stations-service), notamment une explosion ou un incendie qui pourrait occasionner des dommages aux personnes, à l'environnement et/ou aux biens, etc.

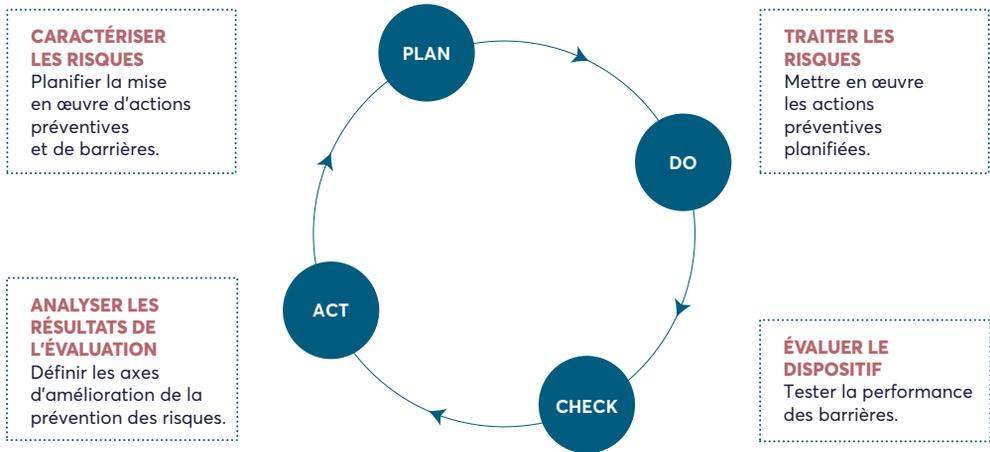
MESURES POUR LIMITER LES RISQUES INDUSTRIELS ET POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS

Afin de réduire les risques industriels inhérents aux activités, qu'elles soient soumises ou non aux réglementations européennes, et conformément à l'objectif « zéro accident industriel majeur » que le Groupe s'est fixé, les équipes QHSE sont amenées à travailler sur les éléments suivants.

Améliorer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs

Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal ont poursuivi le déploiement de leurs outils respectifs de maintenance préventive des installations (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur – GMAO). Ces systèmes permettent, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées, de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'entretien en liaison avec la gestion des équipements de chaque matériel et de préparer les budgets prévisionnels.

En outre, Rubis Énergie implique progressivement ses collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des installations, en respectant la règle **Plan – Do – Check – Act**.



Par ailleurs, pour améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques liés aux installations classées Seveso, la JV Rubis Terminal a fait la promotion de l'usage du PID (*Piping and Instrument Diagram*). Il s'agit d'un système de présentation des fonctions de procédés permettant par ailleurs de répertorier les tuyaux, les réservoirs et les pompes d'un site et d'harmoniser les anciens schémas disparates en les remplaçant par un schéma unique fiable pouvant être dupliqué sur tous les sites.

Utiliser des procédures de retours d'expérience

Les modalités d'organisation de ces procédures varient en fonction des activités.

Rubis Énergie utilise son extranet pour diffuser, à l'ensemble de ses filiales, une base documentaire intégrant notamment des retours d'expérience. Ainsi, à la suite d'événements accidentels, après analyse de ceux-ci, des recommandations sont formulées telles que l'adaptation de mesures organisationnelles, la mise à jour de procédures de prévention des risques, le renforcement d'actions de formation des collaborateurs, la modification d'installations ou le renforcement de la surveillance d'équipements.

La procédure de déclaration par les filiales des incidents, des presque-accidents et des accidents, qui donne lieu à des retours d'expérience, constitue un excellent indicateur de la culture sécurité des entités et un élément important dans le processus d'amélioration continue. Ainsi, entre 2021 et 2022, Rubis Énergie a par exemple pu diffuser à l'ensemble de ses filiales plus d'une vingtaine de retours d'expérience, détaillant pour chaque événement sa description, ses conséquences, ses causes principales ainsi que les recommandations principales à mettre en œuvre pour éviter la répétition de tels événements ; ceux-ci ont notamment concerné des domaines très variés tels que l'inspection de

bouteilles de gaz liquéfiés avant empiquage, l'arrimage de containers sur remorques, la réalisation de travaux en stations-service, le chargement de camions-citernes en dépôts, la livraison de carburant en clientèle, etc.

La JV Rubis Terminal a développé un outil de partage de la sécurité (*Rubis Terminal Operational Platform*) afin de faciliter et d'encourager la collecte et les échanges d'informations liées à la sécurité. Cette interface rassemble les comptes rendus d'incidents et presque-accidents sur chaque terminal et s'accompagne d'un module de gestion des retours d'expérience ainsi que de rapports et de tableaux de bord. Il est utilisé par les équipes QHSE locales et favorise les interactions entre sites, en vue de limiter la répétition d'événements à risques.

Prévenir et maîtriser les risques technologiques : le dispositif préventif de sécurisation des installations

La prévention des risques technologiques est assurée par la réalisation d'inspections régulières des sites et des filiales du Groupe, effectuées par les directions industrielles et techniques de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal. Elles font l'objet de rapports établis en concertation avec les chefs d'établissements et les responsables des filiales concernées, afin d'analyser les anomalies et/ou les insuffisances potentielles et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Au sein de Rubis Énergie, en 2022, 27 filiales ont été auditées.

Outre les inspections et les retours d'expérience, chaque entité met en place des mesures préventives propres à son activité, notamment :

- des programmes d'inspections internes de tous les bacs de stockage de gaz liquéfiés et de carburants, généralement programmés tous les 10 ans ou selon les standards internationaux ;

- **l'installation et le maintien en état d'équipements de sécurité** tels que des jaugeurs, des alarmes de niveau, des défenses incendie, des systèmes de détection de gaz, etc. ;
- **la vérification systématique** que le stockage de toute substance, existante ou nouvelle, a préalablement été autorisé par un arrêté d'exploitation si nécessaire ;
- **l'analyse et la prise en compte systématiques des risques identifiés dans la fiche de données de sécurité des produits (FDS) et la formation systématique du personnel** à la manipulation de tout produit potentiellement dangereux ;
- dans le cadre de la réglementation Seveso, **une procédure de prévention des accidents majeurs** dans les établissements français impliquant des substances dangereuses, complétée par des « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI) ;
- **l'inspection périodique des installations de défense incendie** et la mise à jour régulière des plans de secours, en concertation avec les autorités locales. De plus, ces installations sont testées régulièrement par la mise en œuvre d'exercices simulants au mieux les conditions d'accidents potentiels.

Si, malgré la mise en œuvre de ces mesures de prévention rigoureuses, un événement majeur se produisait, il est prévu :

- **l'instauration d'une organisation de gestion de crise** pouvant être déclenchée rapidement en cas d'événement majeur. Par exemple, les établissements à risque concernés disposent de plans d'intervention en cas d'urgence visant à maîtriser le sinistre au plus vite, avec les ressources locales, afin de garantir au mieux la sécurité des personnes et des biens. Ces plans sont associés à des procédures d'astreinte 24/7 et de gestion de crise pouvant être activées en fonction de la gravité de l'événement. Enfin, certaines filiales organisent régulièrement des sessions de formation sur la

communication en cas de crise au travers d'exercices de simulation d'accidents leur permettant de tester les protocoles de communication préétablis ;

- **la possibilité d'être assisté par des sociétés spécialisées.** Rubis Énergie a par exemple adhéré à Oil Spill Response Ltd en vue de bénéficier d'une assistance en cas de pollution maritime sur ses dépôts de carburants. Elle adhère également à des organismes professionnels tels que le GESIP (Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques), le WLPGA (World Liquefied Petroleum Gas Association) ou encore JIG (Joint Inspection Group) ou IATA (International Air Transport Association), organismes experts dans le domaine de l'avitaillement en carburant des avions qui apportent une assistance générale en matière d'opérations, de formation et de sécurité.

Les sites de stockage Seveso concernés de la JV Rubis Terminal disposent de moyens soit internes soit externes pour répondre à des accidents de pollution. Par exemple, des sociétés spécialisées sont contractées pour collecter un épannage en rivière qui pourrait être entraîné par le courant.

RÉSULTATS

En 2022, conformément à l'objectif que le Groupe s'est fixé, aucun accident industriel majeur ne s'est produit dans le cadre des activités de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal.

Outre la préoccupation permanente concernant la prévention des accidents industriels majeurs, le Groupe reste également constamment mobilisé pour continuer à réduire au maximum la survenance d'accidents industriels plus mineurs.

Pour plus d'informations, se référer aux sections 4.2.3.2.1 « Sécurité et santé au travail » et 4.2.2.1 « Pollution des eaux et des sols ».

4.2.3.2 Sécurité des personnes / DPEF /



La sécurité des personnes découle directement de la sécurité des opérations. Rubis est attentif aussi bien à la sécurité au travail (section 4.2.3.2.1) qu'à la sécurité des clients et riverains (section 4.2.3.2.2). **L'objectif fixé reste de ne dénombrer aucun décès sur les installations opérées par des filiales du Groupe, incluant la JV Rubis Terminal, et de réduire au maximum le nombre d'accidents** susceptibles d'engendrer des arrêts de travail aussi bien pour le personnel des filiales que pour les prestataires d'entreprises extérieures. En ce qui concerne les accidents de la circulation routière (particulièrement sur le continent africain où le niveau d'accidentologie est élevé), chaque filiale a la responsabilité de mettre en œuvre les instructions préventives et les plans de formation nécessaires pour réduire au maximum le taux d'accidents enregistrés en fonction des contraintes locales.

4.2.3.2.1 SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL / DPEF /



Une politique volontariste en matière de sécurité et de santé au travail est mise en œuvre. Elle porte aussi bien sur la prévention des accidents du travail, que sur la prévention des maladies professionnelles et non professionnelles.

Risques

Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, les activités de Rubis comportent des risques plus spécifiques en matière de sécurité et de santé au travail liés notamment :

- aux propriétés intrinsèques des produits manipulés (matières dangereuses) ;
- au transport (sécurité routière) : chaque année, les véhicules transportant les produits parcourent de nombreux kilomètres.

Chaque entité du Groupe s'efforce d'offrir les conditions de travail les plus sûres à ses collaborateurs ainsi qu'aux prestataires intervenant sur ses sites.

Mesures mises en place

Le Code éthique de Rubis fixe un cadre général pour la culture sécurité du Groupe, selon lequel chaque collaborateur doit adopter un comportement responsable dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site et prêter une attention particulière au respect de ces règles par tous (collègues, fournisseurs, prestataires externes, etc.). Sur ce fondement, une politique en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement (QHSE) a été élaborée au niveau de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal, afin de protéger l'intégrité des personnes et minimiser les impacts en cas d'accident majeur.

Depuis 2015, la rémunération variable de la Gérance du Groupe intègre un critère relatif à l'évolution de l'accidentologie (taux de fréquence des accidents du travail par million d'heures travaillées), marquant son engagement et son implication sur les enjeux de sécurité.

Accidents du travail et sécurité des intervenants

Afin de garantir au mieux la sécurité des intervenants sur les sites du Groupe, chaque entité a la responsabilité de mettre en œuvre des sessions de formation des intervenants extérieurs aux risques générés par les installations et les produits manipulés dans les établissements. Rubis Énergie s'est, par exemple, fixé comme objectif additionnel de maintenir un niveau de formation permettant de conserver le niveau de performance de ses collaborateurs en matière de HSE.

La JV Rubis Terminal, dont les équipes opérationnelles bénéficient déjà de formations sur le sujet, atteint un **taux de 100 % des collaborateurs des sièges de chaque pays ayant suivi une formation de sensibilisation aux risques HSE qui fait, en outre, partie des formations pour toute personne embauchée.**

De plus, avant intervention dans un établissement, chaque prestataire doit approuver un plan de sécurité (parfois appelé plan de prévention ou protocole de sécurité) définissant les risques liés à l'intervention, les instructions de sécurité et les consignes d'urgence.

Objectif : zéro décès et réduire au maximum le nombre d'accidents susceptibles d'engendrer des arrêts de travail aussi bien pour le personnel des filiales que pour les prestataires d'entreprises extérieures.

Maladies professionnelles et santé

Le Groupe est attentif aux risques liés aux maladies professionnelles et a mis en place depuis plusieurs années des formations gestes et postures pour les salariés occupant des postes exposés.

Concernant les autres facteurs de risque santé, des campagnes de mesures d'exposition sont réalisées, notamment par la raffinerie SARA, concernant en particulier les produits chimiques, le bruit et les vibrations, les légionelles et l'amiante.

S'agissant des maladies non professionnelles, le Groupe est présent dans certains pays présentant des situations

d'épidémies. Des programmes de sensibilisation et d'assistance sont notamment élaborés dans certaines filiales, par exemple dans le cadre de la lutte contre le sida (Afrique du Sud), l'épidémie Ebola et la malaria (Nigéria), la peste (Madagascar), le choléra (Haïti) ou encore le chikungunya (Caraïbes).

Enfin, des systèmes de couvertures sociales privées pour les salariés sont mis en place afin de leur permettre d'accéder à des soins (cf. section 4.4.3.2).

Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité des transports, l'amélioration des résultats en termes d'accidentologie routière dans ses activités est une préoccupation constante du Groupe, et en particulier de Rubis Énergie et de ses filiales. Outre l'application de la réglementation applicable au transport de matières dangereuses, des mesures complémentaires sont prises dans le transport routier. Ainsi, afin d'éviter la survenance d'accidents de la circulation, certaines filiales de Rubis Énergie renforcent leurs programmes de prévention des risques routiers et mettent en œuvre des instructions spécifiques aux contraintes locales, telles que l'interdiction de circuler la nuit dans certains pays et/ou la réalisation de tests aléatoires d'alcoolémie ou de drogue.

Des programmes de **formation à la conduite défensive** (*defensive driving*) ont ainsi été mis en place dans les pays où ce risque est accru par les usages de conduite, les distances parcourues, la mauvaise qualité des infrastructures routières ou les spécificités du produit transporté. Les pays d'implantation du Groupe considérés comme les plus exposés aux risques de sécurité routière sont ceux identifiés parmi les 100 pays les plus accidentogènes selon l'OMS : [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicators-detailed/GHO/estimated-road-traffic-death-rate-\(per-100-000-population\)](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicators-detailed/GHO/estimated-road-traffic-death-rate-(per-100-000-population)). En 2022, 81 % des chauffeurs (91 % des chauffeurs salariés et 78 % des chauffeurs externes) ont ainsi été formés.

En outre, des mesures de modernisation des équipements (flotte de véhicules) sont mises en œuvre, notamment à Haïti où, en 2018, un plan d'action sur cinq ans d'un montant d'environ 17 millions de dollars a été mis en place pour remplacer 70 camions-citernes appartenant aux transporteurs travaillant pour Dinasa. Certaines filiales ont quant à elles déployé ou programmé le déploiement de systèmes d'assistance par **informatique embarquée** (France, Suisse, Portugal) et de **tracking** (Nigéria, Bermudes, Jamaïque, Afrique du Sud, Madagascar).

Former pour prévenir les risques

Compte tenu des risques liés à ses activités, le Groupe investit dans la formation de ses employés en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Les données détaillées sont présentées dans la section 4.4.2.

Résultats

Accidents du travail

Le nombre d'accidents du travail enregistrés par les services des ressources humaines des filiales (incluant la JV Rubis Terminal) est en hausse par rapport à l'exercice précédent (45 en 2022 contre 35 en 2021). Les efforts fournis depuis plusieurs années par les filiales opérationnelles en matière de santé et de sécurité, *via* la sensibilisation des

collaborateurs aux risques liés aux activités (cf. section 4.4.2) et l'amélioration des procédures QHSE (cf. section 4.2), ont permis de réduire progressivement et significativement le taux de fréquence des accidents du travail. Ce taux a diminué de plus de 42 % depuis 2015 chez Rubis Énergie (taux de 8,2 en 2015 contre 4,7 en 2022, pour 1 million d'heures travaillées) et de 22 % au sein de la JV Rubis Terminal (18,3 en 2015 contre 14,3 en 2022).

Si l'évolution de ce taux de fréquence est un indicateur de suivi important pour le Groupe, un travail important est mené par les équipes pour que tous les accidents, quelle que soit leur zone de survenance, soient remontés. Le Groupe s'attache ainsi à avoir un reporting aussi complet que celui imposé par la réglementation européenne. Outre l'analyse de la variation du taux de fréquence, la qualité du reporting, qui peut conduire à des variations à la hausse, est donc également un indicateur clé de la culture sécurité.

| | Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour* | | | Dont nombre d'accidents mortels | | | Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 million d'heures travaillées)* | | | Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 200 000 heures travaillées)* | | | Nombre de maladies professionnelles | | | Nombre d'incapacités totales et définitives de travail | | |
|-------------------------------------|--|-----------|-----------|---------------------------------|----------|----------|--|------------|------------|--|------------|------------|-------------------------------------|----------|----------|--|----------|----------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Rubis SCA/ Rubis Patrimoine | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24,3 | 0 | 0 | 4,9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rubis Énergie | 32 | 27 | 31 | 0 | 1 | 0 | 4,7 | 4 | 5,3 | 0,9 | 0,8 | 1,1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| TOTAL | 32 | 27 | 32 | 0 | 1 | 0 | 4,7 | 4 | 4,9 | 0,9 | 0,8 | 1,0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| JV Rubis Terminal | 13 | 8 | 9 | 0 | 0 | 0 | 14,3 | 9 | 11,9 | 2,9 | 1,8 | 2,4 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 45 | 35 | 41 | 0 | 1 | 0 | 5,8 | 4,6 | 5,5 | 1,2 | 0,9 | 1,1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 1 |

* Incluant les accidents de trajet pour les entités françaises. À compter de 2022, les indicateurs « accidents du travail avec arrêt > 1 jour » et « taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt » n'incluent plus les accidents de trajet qui sont comptabilisés par les entités françaises, même s'ils restent bien entendu considérés comme tels au regard des déclarations faites auprès des caisses d'assurance maladie, conformément à la réglementation française. En effet, d'une part, ces accidents ne sont comptabilisés comme des accidents du travail que dans une minorité de pays et, d'autre part, les mesures HSE définies et mises en œuvre par les entités du Groupe portent avant tout sur la prévention des accidents se produisant dans le cadre du temps de travail des collaborateurs. À noter que les trajets effectués pour les besoins de l'activité du collaborateur pendant son temps de travail restent inclus dans la comptabilisation des accidents du travail (itinérants, chauffeurs, etc.).

En 2021, quatre accidents de trajet déclarés par des entités du périmètre Rubis Énergie ont donné lieu à des arrêts de travail supérieurs à un jour. Si l'on recalcule le taux de fréquence en excluant ces accidents de trajet, il est de 4 pour Rubis Énergie et 4 pour l'ensemble Rubis Énergie + Rubis SCA/Rubis Patrimoine.

En 2022, aucun accident mortel n'est à déplorer.

Les autres accidents du travail ayant conduit à un arrêt supérieur à un jour sont essentiellement la conséquence de chutes de plain-pied, de manipulation de charges (bouteilles de GPL notamment) ou de blessures légères (coupures, brûlures). Le taux de gravité (mesuré par rapport au nombre de jours d'absence pour accident du travail) des accidents du travail des collaborateurs est en hausse en 2022 par rapport à 2021 : 0,16 vs 0,06 (0,19 vs 0,08 en incluant la JV Rubis Terminal).

Le taux d'absentéisme pour accident du travail et maladie professionnelle reste à un niveau très faible au sein du Groupe, atteignant 0,13 % en 2022 (0,16 % en incluant la JV Rubis Terminal).

Accidentologie des prestataires extérieurs

Pour les prestataires extérieurs, un suivi des accidents survenant sur les sites du Groupe est également mis en place : 11 accidents ont été déclarés par les filiales en 2022 (vs 20 en 2021). Aucun décès de prestataires n'est à déplorer en 2022.

ABSENCES POUR ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE*

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Rubis SCA/Rubis Patrimoine | 0 % | 0 % | 0,18 % |
| Rubis Énergie (Distribution/Support & Services) | 0,13 % | 0,07 % | 0,09 % |
| TOTAL | 0,13 % | 0,06 % | 0,09 % |
| JV Rubis Terminal | 0,46 % | 0,35 % | 0,22 % |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 0,16 % | 0,10 % | 0,15 % |

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

4.2.3.2.2 PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS ET CLIENTS / DPEF /



Les filiales du Groupe attachent une importance particulière aux questions de santé et de sécurité des riverains et clients.

Risques

Lorsque des riverains vivent ou exercent une activité à proximité immédiate des sites, ils peuvent être exposés aux risques industriels susceptibles de se produire. Si la plupart des sites industriels Seveso ne sont pas situés en zone urbaine et ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées, les stations-service, qui sont des installations accessibles au public, sont souvent situées en zone urbaine ou périurbaine. Le risque est toutefois moindre pour ces dernières, du fait des quantités de produit limitées qui y sont stockées.

Mesures mises en place

L'ensemble des mesures décrites dans la section relative à la sécurité des opérations visent également à protéger la santé et la sécurité des riverains et clients. En fonction du secteur dans lequel elles évoluent et des attentes spécifiques de leur clientèle, les filiales prennent diverses initiatives, notamment :

- une **politique exigeante de prévention des risques** existe dans l'ensemble des filiales, afin de protéger toute personne susceptible d'être exposée aux risques de manipulation des produits stockés ou distribués. Cette

politique, qui se traduit par des dispositifs internes de prévention et de contrôle importants, est détaillée dans l'ensemble de la section 4.2.3, dans la section 4.4.2, ainsi qu'au chapitre 3, section 3.1 ;

- la **réglementation Seveso**, extrêmement rigoureuse quant aux obligations en matière de santé et de sécurité, est respectée par les sites européens concernés ;
- **des certifications ISO 9001 et 14001** ont été obtenues par plusieurs filiales, et d'autres se sont engagées dans cette démarche (cf. section 4.2.1.2). Ce type de reconnaissance démontre les engagements pris en faveur de la santé et de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement ;
- un **programme de maintenance préventive et de mise en conformité** des installations est mis en place dans les stations-service.

La qualité de la relation client est un élément clé de la stratégie des filiales, mais aussi une donnée importante dans l'information relative à la protection et la santé des consommateurs. Les initiatives corrélatives varient en fonction du type de clientèle.

Résultats

Vitogaz France est certifié NF Service Relation Client (NF345) depuis 2015. La certification NF Service Relation Client, révisée en 2018, s'appuie sur les normes internationales ISO 18295-1 & 2. Véritable guide des bonnes pratiques de la **gestion de la relation client**, elle prend en compte les **attentes du client** et vise à garantir une qualité de service en constante amélioration. Pour Vitogaz France, cette démarche de **recherche de l'excellence dans l'expérience client** vise à établir une relation commerciale pérenne, délivrer un service de qualité dans la durée, garantir l'exhaustivité ainsi que la clarté des informations transmises, agir promptement dans le respect de ses engagements.

4.3 Lutter contre le changement climatique / DPEF /



Le Groupe reconnaît l'importance et l'urgence de la lutte contre le changement climatique ; nous sommes conscients des enjeux de notre secteur en matière de transition énergétique. En effet, le secteur pétrolier et gazier joue un rôle clé en matière d'accès à l'énergie. Celui-ci est indispensable pour répondre aux besoins essentiels des populations (se déplacer, se chauffer, se maintenir au frais, s'éclairer, cuisiner) et accompagner leur développement. Or, aujourd'hui encore, dans beaucoup de régions où nous opérons, et notamment en Afrique, une grande partie de la population est dépourvue d'accès à l'énergie.

L'évolution des attentes de la société et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial nous conduisent donc à trouver un juste équilibre en tenant compte :

- de la nécessité de contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO₂ liées à ses activités ;
- des attentes de ceux qui souhaitent avoir accès à une énergie abordable et fiable, pour répondre à leurs besoins essentiels, et des impacts socio-économiques de la transition énergétique. Rubis a donc un rôle à jouer afin que cette transition soit le plus juste.

Dans ce contexte, le Groupe se transforme ainsi en un groupe multi-énergies, notamment par l'acquisition de Photosol en 2022, producteur d'électricité photovoltaïque, afin d'accompagner la transition énergétique en tenant compte des réalités et besoins locaux.

En outre, la feuille de route RSE *Think Tomorrow 2022-2025* publiée en septembre 2021 par Rubis inclut les engagements climat du Groupe (cf. section 4.3.4).

Le plan de cette section suit les recommandations de la *Task force on climate-related finance disclosures* (TCFD) (cf. table de correspondance à la fin du présent chapitre, en section 4.3.5).

4.3.1 Gouvernance

Rôle du management

Rubis a mis en place une gouvernance structurée, impliquant tous les niveaux du management, pour veiller à ce que les enjeux climatiques soient pleinement intégrés dans la stratégie du Groupe.

La Directrice Générale Déléguée en charge des Nouvelles Énergies, de la RSE et de la Communication de Rubis SCA porte ces sujets au niveau du Comité de Direction du Groupe dont elle est membre.

Elle préside également le Comité Climat, qui s'est réuni trois fois en 2022. Ce Comité est composé de la Directrice RSE & Conformité Groupe, de la Direction Générale et des Directeurs Financier, RSE, HSE et Risques-Ressources de Rubis Énergie (premier contributeur du bilan carbone du Groupe), ainsi que d'un représentant de la JV Rubis Terminal. L'équipe Climat & Énergies Nouvelles de Rubis Énergie, créée en 2020, alimente le Comité Climat et coordonne les efforts opérationnels menés par toutes les filiales du Groupe. Le rôle de ce Comité consiste à :

- suivre le plan d'action climat, articulé autour des trois piliers « mesurer, réduire, contribuer à la neutralité carbone » ;
- suivre l'évolution de l'empreinte carbone et les pistes de réduction ;

- proposer des solutions de transition vers une croissance bas carbone dans la distribution des produits énergétiques.

Les principaux acteurs de cette transition sont initiés aux techniques de la comptabilité carbone et aux enjeux climatiques. Notamment, en novembre 2022, lors d'un séminaire RSE réunissant les Directeurs Généraux des filiales, l'ensemble des référents RSE ainsi qu'une partie de la Direction Générale du Groupe (près de 80 personnes), une session de la Fresque du Climat, ayant pour objectif de sensibiliser au réchauffement climatique, a été organisée. Rubis SCA et Vitogaz Switzerland ont également organisé une session de la Fresque du Climat pour sensibiliser leurs équipes.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue des objectifs de décarbonation de Rubis Énergie, quatre webinaires ont été organisés à destination des directeurs de filiales, des référents RSE et des collaborateurs des filiales intervenant dans la décarbonation des activités. Ces webinaires ont permis de présenter la trajectoire de décarbonation scopes 1 et 2 (2019-2030) de Rubis Énergie, les bilans carbone complets depuis 2019 et le périmètre considéré, ainsi que d'illustrer la manière de calculer les tonnes de CO₂ évitées en fonction des actions de décarbonation mises en place (solarisation, installation d'ampoules LED, achat de véhicules électriques, etc.).

En outre, certaines filiales ont lancé auprès de leurs collaborateurs des actions de formation plus spécifiques sur les enjeux climat et leur stratégie de réduction des émissions de CO₂. Par exemple, Vitogaz France a mis en place une communication régulière sur ces sujets et organisé des sessions « Bilan Carbone Personnel » pour permettre à chacun de se rendre compte de son propre impact et rester mobilisé. La Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP) a organisé pour l'ensemble de son personnel des ateliers de sensibilisation dans le cadre du programme CEE SEIZE (comprendre les enjeux climatiques et énergétiques du territoire, connaître les écogestes adaptés au contexte de son entreprise, acquérir des bonnes pratiques en matière de maîtrise de la demande en électricité (MDE)). Galana (Madagascar) organise des sessions mensuelles de sensibilisation de ses collaborateurs, animées entre autres par des quiz ou concours entre collaborateurs. SARA a réalisé des vidéos sur la feuille de route et la décarbonation diffusées dans ses sites et a organisé une formation bilan carbone pour les principaux acteurs internes de SARA.

Rubis Énergie va définir en 2023 une stratégie d'animation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs des filiales du Groupe aux enjeux climatiques.

Suivi par le Conseil de Surveillance

Le suivi de la stratégie et de la performance climat du Groupe est assuré par le Conseil de Surveillance de

Rubis SCA. Dans le cadre de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'appuie sur son Comité spécialisé, le Comité des Risques. Celui-ci a examiné, lors de ses réunions de mars et septembre 2022, les enjeux climatiques actuels pour le Groupe, incluant une revue de la présentation du risque climat dans les facteurs de risque publiés par le Groupe, la présentation de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ ainsi qu'un point d'avancement sur les travaux réalisés en matière de taxonomie européenne sur les objectifs « adaptation au changement climatique » et « atténuation du changement climatique ». Le Conseil de Surveillance a également été plus particulièrement informé de la stratégie de Rubis en matière de développement dans les énergies renouvelables (acquisition de Photosol) et de l'avancée de la mission d'évaluation des mesures de décarbonation des activités lancée courant 2021.

L'importance accordée par le Groupe aux questions climatiques se reflète, entre autres, dans l'inclusion depuis l'exercice 2019 d'un critère de performance en matière d'efficacité énergétique pour l'attribution de la rémunération variable annuelle de la Gérance. Ce critère est basé sur l'atteinte d'objectifs d'amélioration de l'intensité carbone (efficacité opérationnelle) des activités de Distribution et de Support & Services (Rubis Énergie). L'atteinte de ce critère est vérifiée chaque année par le Comité des Rémunérations et des Nominations du Groupe et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

4.3.2 Stratégie

Aujourd'hui, Rubis s'engage en intégrant davantage les enjeux de transition énergétique dans sa stratégie. Si de nombreuses pistes sont à explorer, d'importants défis technologiques, sociétaux et économiques restent à relever pour faire diminuer la part des énergies fossiles dans le mix énergétique et proposer des énergies moins carbonées accessibles à tous. Afin que ces solutions fonctionnent et soient source de progrès, elles doivent être adaptées aux spécificités de chacun de nos territoires. Enfin, pour être durable, la croissance doit aussi être inclusive. Il est donc indispensable que les politiques mises en œuvre pour favoriser une transition vers une économie à faible émission et résiliente au changement climatique aient des effets bénéfiques sur le plan social.

Dans ce contexte, afin d'avancer concrètement vers cette croissance moins dépendante des énergies fossiles, Rubis a identifié comme **axes principaux de sa stratégie climat** :

- **la décarbonation de ses activités historiques** (émissions liées aux opérations) : l'objectif de réduction de 30 % des émissions carbone des opérations d'ici 2030 (année de référence 2019, scopes 1 et 2, périmètre Rubis Énergie représentant au 31 décembre 2022 99,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe), défini sur la base d'une étude approfondie conduite sur les leviers de décarbonation. En 2022, un objectif complémentaire de réduction de 20 % d'ici 2030 (base 2019) des émissions de CO₂ sur le scope 3A (périmètre Rubis Énergie, postes transport maritime et routier externalisés, soit 45 % du scope 3A) a été défini ;

- **la diversification des activités de Distribution** (intensité carbone des produits vendus) autour de trois thèmes : mobilité, offre biocarburants et offre de solutions hybrides ;
- **la production d'énergies renouvelables** : le Groupe a ainsi finalisé l'acquisition de Photosol (producteur d'électricité photovoltaïque) en avril 2022 et a acquis en 2021 une participation de 18,5 % dans HDF Energy (hydrogène-électricité).

Ces axes stratégiques sont développés dans la section 4.3.3.2.

L'adaptation du Groupe, par la réduction de l'empreinte carbone de ses activités et la diversification de son offre, est un facteur clé pour poursuivre une croissance durable et répondre aux risques climat (évolutions réglementaires telles que la mise en place de taxes carbone, risques physiques liés aux effets du changement climatique, etc.).

Les enjeux climatiques présentent des opportunités de développement de nouvelles offres et produits pour Rubis Énergie et pour la JV Rubis Terminal afin d'accompagner la transition énergétique en s'adaptant aux besoins et réalités de chaque géographie où le Groupe est implanté. En effet, conformément aux accords internationaux sur le climat, incluant l'Accord de Paris de 2015, si la lutte contre le changement climatique est un enjeu mondial et relève d'une responsabilité commune, les enjeux de transition sont distincts selon les zones géographiques.

Dès à présent, Rubis participe directement au développement d'énergies renouvelables, en particulier via son entité Rubis Photosol, qui produit de l'électricité photovoltaïque, et contribue par ailleurs à l'innovation et au déploiement de solutions bas carbone (diesel de synthèse, hydrogène vert, captage de CO₂ par les algues, puits carbone biologique), tout en développant la formation et l'emploi, en améliorant l'empreinte environnementale locale et globale.

Pour accompagner sa prise de décision d'investissements, Rubis a défini en 2022 une méthodologie d'utilisation d'un prix interne du carbone (objectif de mise en œuvre en 2023).

La feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025 du Groupe publiée en septembre 2021 inclut les objectifs climat du Groupe (cf. section 4.34).

À ce stade, Rubis n'a pas pris d'engagement « Net Zero Carbone ». En effet, l'atteinte de cet objectif nécessiterait

aujourd'hui de recourir massivement à des mesures de contribution à la neutralité carbone planétaire (compensation). Si Rubis n'exclut pas le recours mesuré à de telles actions ponctuelles dans des contextes bien déterminés afin de contribuer à l'objectif de neutralité carbone planétaire, il ne souhaite pas fonder sa stratégie climat sur ce mécanisme. Le Groupe veille avant tout à mettre en œuvre des mesures de réduction de ses émissions et de diversification de ses activités conformément notamment à l'avis de l'Ademe publié en juillet 2021. Les quelques projets de contribution à la neutralité carbone planétaire (compensation) mis en œuvre sont sélectionnés avec le plus grand soin, notamment en tenant compte de leurs co-bénéfices et de l'implication et de la présence locale d'une filiale, afin qu'ils s'inscrivent dans la démarche RSE globale du Groupe.

4.3.3 Gestion des risques

4.3.3.1 Description des risques

Les enjeux climatiques sont intégrés aux processus d'analyse des risques du Groupe, en particulier dans les travaux de cartographie des risques qui contiennent une rubrique dédiée. Ainsi, chaque *business unit* évalue chaque année son exposition aux risques climat.

Les risques climat auxquels Rubis est exposé, et plus particulièrement Rubis Énergie, sont présentés plus en détail dans un facteur de risques dédié dans le chapitre 3, section 3.1.2.2 et sont regroupés en deux grandes catégories : le risque physique (vulnérabilité des installations aux aléas naturels, impact des variations de températures sur les ventes de produits dans les zones les plus exposées, notamment en Europe) et le risque de transition (évolution de l'environnement réglementaire, en particulier en Europe avec le programme *Fit for 55* de l'Union européenne ; attentes des parties prenantes). Il est à noter que 23 % des émissions sont liées aux *business units* des pays de l'UE (36 % des scopes 1 et 2 et 25 % des émissions liées aux volumes de produits vendus) où les réglementations en matière de transition énergétique sont les plus avancées.

Ces risques sont également décrits dans la réponse du Groupe au questionnaire *Climate Change* 2022 du CDP accessible sur le site du CDP.

Le Groupe a prévu d'approfondir son analyse de scénarios de risques climatiques, physiques et de transition en 2023.

Ces risques n'ont pas la même matérialité pour Rubis Énergie et pour la JV Rubis Terminal du fait de la nature différente de leurs activités. Présente uniquement en Europe, la JV Rubis Terminal a pour activité principale de mettre à disposition des capacités de stockage de produits liquides pour des tiers (combustibles dont des biocarburants, produits chimiques, produits agroalimentaires) et distribue, de façon anecdotique, de faibles volumes de combustibles.

Afin de renforcer la prise en compte des risques climatiques dans son processus décisionnel, Rubis a défini en 2022 une méthodologie d'utilisation d'un prix interne du carbone (objectif d'utilisation en 2023 dans l'ensemble des filiales du périmètre Rubis Énergie). Cet outil permettra au management de mieux intégrer les risques et enjeux climatiques des projets d'investissements (croissance externe ou organique) qui lui seront présentés.

4.3.3.2 Mesures de gestion de l'empreinte carbone

Les actions opérationnelles menées par le Groupe pour maîtriser et réduire l'empreinte carbone liée à ses activités et ainsi renforcer sa résilience climatique visent à :

- améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations ;
- diversifier les activités de Distribution d'énergies ;
- développer l'activité de Production d'électricité renouvelable grâce à la nouvelle branche Rubis Renouvelables.

Ces actions ne sauraient être complètes sans agir sur la demande, en mettant en œuvre des **mesures d'accompagnement et de sensibilisation de la clientèle** pour réduire leurs émissions en consommant mieux et moins. Enfin, quelques actions de contribution à la neutralité planétaire (compensation carbone) sont ponctuellement mises en œuvre par les filiales du Groupe.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOS OPÉRATIONS

Des efforts importants sont menés au quotidien par le Groupe pour réduire les consommations énergétiques de nos activités industrielles, optimiser les charges d'exploitation et réduire l'impact des activités sur le changement climatique. Les sites industriels les plus consommateurs d'énergie font l'objet d'attentions particulières. Les consommations d'énergie ayant par ailleurs pour corollaire des rejets dans l'air autres que les gaz à effet de serre, certaines des mesures décrites ci-après visent également à réduire les émissions polluantes abordées dans la section 4.2.2.2.

En 2021, Rubis Énergie a conduit une étude complète, avec le support d'un cabinet spécialisé, afin de préciser la trajectoire de décarbonation des scopes 1, 2 et 3A (hors produits vendus). **Un objectif ambitieux de réduction des émissions d'opération (scopes 1 et 2) a d'ores et déjà été confirmé par le Groupe : - 30 % en 2030** (année de référence 2019, périmètre Rubis Énergie, à périmètre constant, les évolutions de périmètre prenant en compte les principes du GHG Protocol). **En 2022, un objectif complémentaire de réduction de 20 % des émissions sur le scope 3A (i.e., hors produits vendus) a été défini** (année de référence 2019, périmètre Rubis Énergie, portant sur le transport maritime et terrestre externalisé, soit 45 % du scope 3A).

Rubis inscrit ainsi sa trajectoire de décarbonation dans un scénario well below 2 °C.

Rubis Énergie

Les actions de réduction des consommations énergétiques sont mises en œuvre ou engagées sur les principales sources d'émission carbone (cf. détail complet des émissions carbone en section 4.3.4.2), à savoir :

- le **transport maritime des produits distribués**, soit 140 kt représentant 30 % des émissions de CO₂ du bilan complet hors produits vendus de Rubis Énergie ;
- les **consommations énergétiques des installations industrielles** de Rubis Énergie, soit 100 kt représentant 21 % des émissions de CO₂ du bilan complet hors produits vendus de Rubis Énergie. 83 % de ces émissions proviennent de la raffinerie SARA (84 kt en part du Groupe), une activité de transformation industrielle nécessitant la consommation d'énergie pour sa réalisation ;
- dans une moindre mesure, le **transport terrestre de ses produits**, soit 70 kt représentant 15 % des émissions de CO₂ du bilan complet hors produits vendus de Rubis Énergie.

Exemples d'actions

- Des actions relatives aux **navires du Groupe**, telles que l'optimisation des trajets, les contrôles et surveillance du chauffage du bitume pour réduire la consommation des soutes, etc. Afin de continuer cette trajectoire de réduction, les filiales progressent sur l'utilisation de biocarburants dans les soutes et l'installation de dispositifs de capture et stockage du carbone intégrés (CCUS), dans un marché de la navigation bas carbone

encore peu mature, hétérogène et dynamique. Ainsi, la filiale Rubis Eastern Caribbean a par exemple commencé à utiliser en 2022, 1.167 tonnes de HVO100 (*Hydrotreated Vegetable Oil* ou huile végétale hydrotraitée d'origine 100 % renouvelable) dans sa flotte, soit l'équivalent de 7 % de ses besoins en carburant marin. Cela démontre également la capacité technique du Groupe à employer ce nouveau type de carburant. L'objectif pour 2023 et les années suivantes est d'avoir recours à davantage de biocarburants dans les navires, selon leur disponibilité sur le marché. Par ailleurs, l'adhésion en 2021 de Rubis Énergie à l'initiative *Sea Cargo Charter* a induit des progrès dans la collecte des données des émissions maritimes. L'Organisation maritime internationale (OMI) a également encadré la trajectoire de décarbonation à suivre pour les navires, au travers du CII (*Carbon Intensity Index*).

- SARA a conduit une revue de ses processus de production qui a fortement contribué au rehaussement de l'objectif de réduction de - 20 % à - 30 % en 2030 (année de référence 2019) sur les scopes 1 et 2 du périmètre Rubis Énergie.
- Des actions d'**économies d'énergie dans les stations-service**, comme le remplacement des éclairages des pistes par des LED ou la solarisation de stations au Kenya et dans les Caraïbes par l'installation de panneaux photovoltaïques permettant de réduire les achats d'électricité mais également d'améliorer la fiabilité de l'accès à l'électricité. La filiale Dinasa à Haïti a pour sa part déployé plus d'une centaine de lampadaires autonomes (fonctionnant à partir d'énergie solaire) sur ses dépôts.
- **La solarisation de dépôts et de locaux administratifs.** Au 31 décembre 2022, 7 filiales ont installé des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments, soit l'équivalent de 773 kWc installés. Le rythme des actifs en cours de solarisation est en augmentation sensible et s'intensifiera ces prochaines années, avec une estimation d'un portefeuille de projets internes de ce type à 3,1 Mwc à l'étude.
- Des actions relatives au **transport terrestre** : progressivement, des solutions moins carbonées sont testées dans les différentes géographies du Groupe. Un premier test de camion fonctionnant au GNL a été réalisé au Portugal. Le transport terrestre de plusieurs filiales a bénéficié de l'utilisation de HVO (dans les îles anglo-normandes et à La Réunion). De son côté, dans le cadre d'une expérimentation, Vitogaz Switzerland a passé commande de deux camions électriques en 2022 dont la livraison est prévue en 2023. Par ailleurs, des opérations d'optimisation des tournées de livraison, le renouvellement de flottes vers des véhicules consommant moins et la formation des chauffeurs à l'écoconduite sont déployés avec le concours des sociétés de transport réalisant ces prestations pour les filiales du Groupe. En outre, dans le cadre d'un partenariat entre Rubis Énergie et la start-up Wenow, Vitogaz France et Vitogaz Madagascar ont connecté leurs véhicules légers permettant aux utilisateurs d'adapter leur conduite pour réduire leur consommation de carburant et donc leurs émissions.

JV Rubis Terminal

Les **consommations énergétiques des installations industrielles** de la JV Rubis Terminal, représentent 11,5 kt (scopes 1 et 2 du bilan complet de la JV Rubis Terminal) en 2022. Elles proviennent de l'utilisation de chaudières pour maintenir à température certains produits nécessitant un stockage au chaud.

Exemple d'actions

Dans le cadre des programmes de modernisation, les chaudières des sites de la JV Rubis Terminal sont remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou des systèmes mixtes (pompes à chaleur et chaudière) ou, lorsque les conditions locales le permettent, par des systèmes de chauffe plus écologiques (géothermie par exemple).

DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITÉS HISTORIQUES

Rubis Énergie

En ligne avec son ADN, le Groupe privilégie une approche décentralisée pour identifier des solutions adaptées aux spécificités de chaque contexte local (climatologie, parc automobile, etc.). Ces projets sont développés autour des trois thématiques suivantes :

- l'offre de solutions hybrides : solarisation d'installations, avec ou sans stockage, en complément de l'utilisation d'autres sources d'énergie ;
- l'offre de biocarburants ;
- la mobilité (par exemple, bornes de recharge de véhicules électriques).

Des projets de diversification des activités et de commercialisation de carburants au cycle de vie moins carboné ont été d'ores et déjà engagés par certaines filiales.

Exploration des solutions bas carbone produites localement

Rubis Énergie développe des solutions adaptées aux territoires où elle est implantée dans l'optique de rendre faisable et accessible la production locale d'énergies bas carbone à base d'intrants, résidus ou déchets, collectés localement. La durabilité ainsi visée présente une grande valeur du point de vue de l'indépendance énergétique de ces territoires, de la montée en compétences à proximité immédiate des lieux de consommation, ainsi qu'un impact parfois significatif sur la balance commerciale du pays.

Pour exemple, la filiale Rubis Energy Jamaica, a accueilli en 2022 un expert en matière d'énergies renouvelables de HDF Energy. Cet expert a vocation à aider à la supervision de la prospection, de l'identification et de la mise en forme de projets énergétiques à grande échelle combinant énergie renouvelable et stockage d'hydrogène.

Production d'énergies renouvelables à la raffinerie de la Martinique

SARA a choisi de capitaliser sur les atouts de sa géographie et de son processus industriel pour diversifier ses activités dans le domaine des énergies renouvelables.

Véritable laboratoire dans le domaine de la transition énergétique, SARA développe depuis plusieurs années des projets de valorisation de l'hydrogène produit par ses activités en électricité verte (*ClearGen*) et de centrale photovoltaïque alimentant en électricité décarbonée environ 3 000 Martiniquais. SARA poursuit activement sa mission dans la lutte contre le changement climatique par de nouveaux projets. Les projets de production de biogaz en Guyane se poursuivent : Hydrane, projet de culture de biomasse aquatique sur de grandes surfaces cultivables à l'abandon, et Hyguane, dont l'objet est un pilote de production d'hydrogène vert à destination du spatial et de la mobilité. SARA est tout aussi active sur les autres territoires de son périmètre avec le lancement de deux projets pilotes de production d'hydrogène vert en Martinique et en Guadeloupe. SARA se veut aussi à l'initiative sur la mobilité durable aux Antilles avec notamment la mise en circulation de la première voiture à hydrogène en Martinique et en Guadeloupe afin de sensibiliser nos parties prenantes sur d'autres vecteurs énergétiques.

JV Rubis Terminal

La JV Rubis Terminal diversifie progressivement ses activités en développant le mix de produits stockés dans ses terminaux.

En 2022, les carburants et combustibles d'origine fossile représentaient 40 % des recettes des produits stockés (vs 48 % en 2021). D'autres produits liquides, tels que des biocarburants, produits chimiques, engrais, oléagineux ou mélasses, sont également stockés et représentent 60 % du chiffre d'affaires de la joint-venture (vs 52 % en 2021 et 40 % en 2020).

Projet de stockage de GNL

Elengy et la JV Rubis Terminal ont signé un accord de coopération pour lancer des études pour la mise en place d'un stockage de GNL sur le terminal de Reichstett (Bas-Rhin). L'objectif est de répondre aux besoins en GNL de détail du centre ouest de l'Europe pour le transport routier, fluvial et l'industrie.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En avril 2022, Rubis a finalisé l'acquisition de Photosol, lui permettant d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la décarbonation. Avec une capacité de plus de 500 MWh en service et prêt à construire à fin 2022, ainsi que 3,5 GWh de projets en développement, Photosol est l'un des principaux développeurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France, avec l'objectif d'atteindre plus de 1 GWh de capacité installée en 2026 et 2,5 GWh d'ici 2030.

Ces activités sont regroupées au sein d'une nouvelle branche, Rubis Renouvelables. Cette branche est dédiée au développement des énergies renouvelables ou bas carbone, en complément des activités historiques de Support & Services et de Distribution (Retail & Marketing) de Rubis Énergie, ainsi que du Stockage opéré par la JV Rubis Terminal. À moyen terme, cette nouvelle branche devrait représenter 25 % du résultat brut d'exploitation du Groupe.

Par ailleurs, la collaboration avec HDF Energy (dans laquelle Rubis SCA détient une participation de 18,5 %) se poursuit sur divers projets après la mise en service de *ClearGen* (pile à combustible de 1 MWc à la raffinerie SARA) et la participation dans la Centrale électrique de l'ouest guyanais (CEOG). Ainsi, Rubis Énergie a pris une participation de 51 % dans l'entreprise conjointe développant le concept *Renewstable* à la Barbade (projet RSB) visant à garantir la production stable de 12 MW d'énergie solaire le jour et en soirée et 3 MW de puissance la nuit. Le Groupe porte ainsi le projet contribuant le plus à ce jour, en production de base, à hauteur de 7 %, à l'objectif 2030 du gouvernement barbadien d'atteindre 100 % d'électricité renouvelable sur l'île.

ACTIONS À DESTINATION DES CONSOMMATEURS

Conscient que l'utilisation par ses clients des produits distribués génère des émissions de CO₂, Rubis Énergie mène des actions à destination des consommateurs afin de les inciter à mieux consommer ces produits dans leur vie quotidienne. En 2022, 48 % de nos *business units* ont organisé une opération de sensibilisation à l'efficacité énergétique auprès de nos clients.

Depuis de nombreuses années, des actions à destination des clients, professionnels ou particuliers, sont réalisées :

- **accompagnement des consommateurs dans des programmes d'économies d'énergie**, notamment via des missions d'information et de sensibilisation sur les habitudes de consommation énergétique ;
- **sensibilisation des clients aux produits renouvelables de Rubis** : dans les îles anglo-normandes, de nombreuses publicités sont diffusées dans plusieurs publications locales afin de faire connaître les produits comme le diesel renouvelable, le fioul renouvelable et le solaire aux habitants de l'île. La filiale de Rubis Énergie promeut ainsi les performances environnementales du HVO auprès de clients professionnels et particuliers ;
- **promotion de l'utilisation des gaz liquéfiés, une énergie de transition** : les gaz liquéfiés s'inscrivent dans la transition énergétique, en particulier dans les pays émergents où une partie importante de la population se trouve dans une situation de précarité énergétique. Leurs caractéristiques permettent de répondre aux préoccupations d'accès à l'énergie tout en préservant de la déforestation massive par le remplacement du charbon de bois. Une vingtaine de filiales de Rubis Énergie sont positionnées sur le marché de la distribution de gaz liquéfiés (conditionné et vrac) et incitent à leur utilisation, en remplacement d'énergies plus émettrices de CO₂, telles que le fioul pour le chauffage et le bois ou le charbon de bois pour la cuisine. En 2022, les gaz liquéfiés ont représenté près de 23 % des volumes de produits vendus par Rubis Énergie.

Par exemple, à Madagascar, plus de 97 % des ménages dépendent encore du bois de chauffe et du charbon de bois pour l'énergie de cuisson. Pour remédier à la déforestation massive, l'État malgache a identifié différentes actions, dont le recours à des énergies alternatives.

Vitogaz Madagascar s'intègre dans cette politique énergétique, en promouvant l'utilisation des gaz liquéfiés en bouteille et en facilitant l'accès des ménages à ce produit. L'extension des points de vente de gaz au détail a ainsi permis de lever une des barrières à l'achat de bouteilles de gaz liquéfiés. Dans la poursuite des opérations précédentes, Vitogaz Madagascar a distribué plus de 5 000 kits *Fatapera* (réchaud se fixant directement sur la bouteille de gaz pour cuisiner). En outre, des opérations de sensibilisation sur l'accès au gaz ont été réalisées auprès du ministère de l'Environnement et du Développement durable, du ministère de l'Économie et des Finances, ainsi qu'auprès de différentes sociétés.

En matière de sensibilisation des consommateurs, Vitogaz Madagascar a poursuivi la réalisation d'émissions culinaires avec des chefs cuisinant au gaz, valorisant de plus le patrimoine culinaire des différentes régions du pays.

Par ailleurs, Vitogaz France, Vitogaz España, Rubis Energia Portugal et Vitogaz Switzerland poursuivent la promotion de l'utilisation du gaz liquéfié en tant que carburant. Un véhicule roulant au GPL émet jusqu'à 20 % de CO₂ en moins par rapport à un véhicule essence et pratiquement aucun polluant (particules, oxyde de soufre SO₂ ou oxyde d'azote NO_x) (cf. encadré sur les émissions polluantes en section 4.2.2.2).

Les données quantitatives relatives aux émissions de CO₂ liées à l'utilisation par les clients de produits vendus par le Groupe sont publiées dans le tableau « émissions de gaz à effet de serre » figurant en section 4.3.4.2.

CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ PLANÉTAIRE

En 2022, plusieurs projets de contribution à la neutralité planétaire ont été lancés ou étudiés, dans des territoires où l'implication locale des filiales est élevée. Priorisant la décarbonation à la compensation carbone, Rubis Énergie monte en compétence sur le développement de projets carbone à forte plus-value territoriale. L'objectif est d'augmenter l'impact de ses actions grâce au levier de la finance carbone. Cela s'appuie sur les revenus de la revente de crédits à haute valeur ajoutée (carbone bleu, fort contenu local, multiples co-bénéfices) générés par les actions de séquestration carbone certifiées. Le sujet est d'assurer une durabilité dans tous ces aspects tout en agissant positivement sur le climat.

Par exemple, à Madagascar, les filiales Vitogaz Madagascar et Galana coordonnent, pour le compte de Rubis Énergie, unique financeur de la parcelle, un projet de replantation de mangroves dans la province de Mahajanga. Les plantations sont réalisées par un intermédiaire local, une entreprise sociale à fort ancrage territorial et impliquant les populations locales tout au long du projet. En 2022, 35 hectares de palétuviers ont ainsi été plantés, sur un total de 313 hectares prévus. Outre les enjeux territoriaux, un hectare de mangroves captera environ 10 fois plus de CO₂ qu'un hectare de forêt terrestre, du fait de ses caractéristiques propres. En complément, une biodiversité endémique va s'y redévelopper.

En Corse, Vito Corse a étudié la faisabilité de sa participation à un projet de transplantation d'herbiers de Posidonies, mené par le GIS Posidonies et l'Université de Corse. Les herbiers de Posidonies sont de véritables puits de carbone, fixant environ 5,2 tCO₂eq par hectare et par an, s'ajoutant au stock existant d'environ 2 600 tCO₂eq. Le financement de ce projet commencera en 2023.

Enfin, Eres Togo a financé en 2022 la plantation de 32 hectares de mangroves localement, soit 24 hectares de plus que la demande du gouvernement dans le cadre du certificat environnemental.

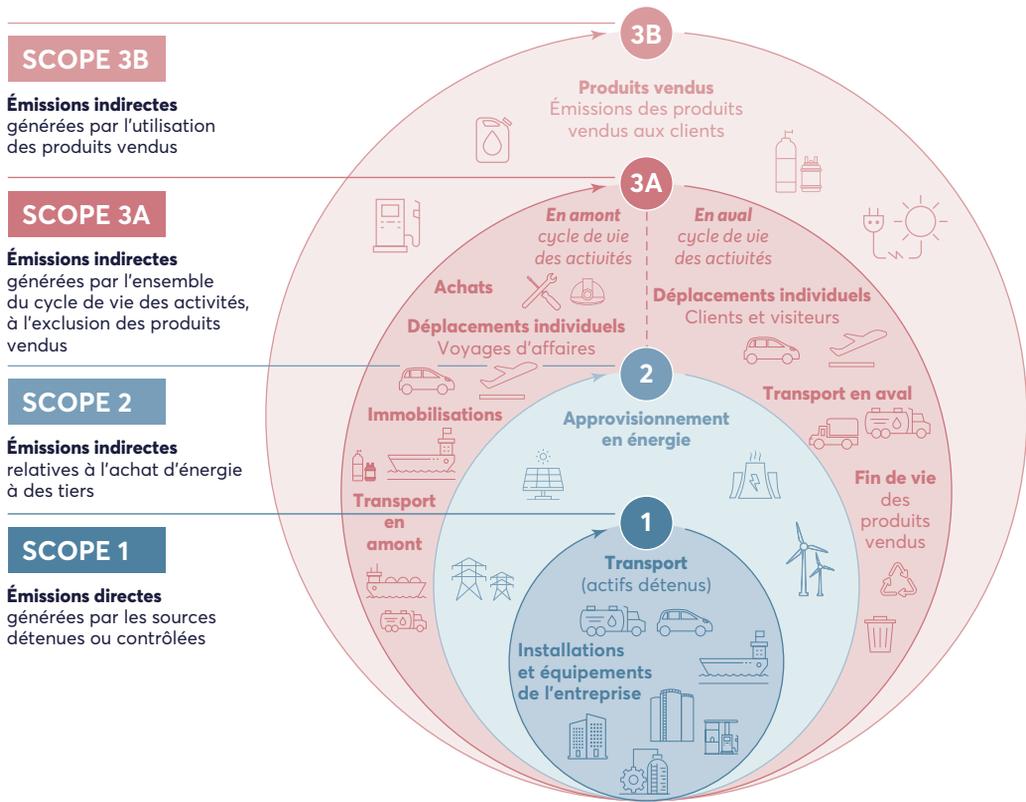
4.3.4 Objectifs et indicateurs

Afin d'agir sur ces risques et de définir sa trajectoire de transition, Rubis suit la démarche « mesurer, réduire, contribuer à la neutralité planétaire ». Pour évaluer au mieux notre empreinte carbone, nous réalisons depuis 2019 l'évaluation complète des émissions de gaz à effet de serre de nos activités, incluant celles de la JV Rubis Terminal, et de nos produits vendus, afin d'identifier les leviers les plus efficaces dont nous disposons pour la réduire. Ce bilan a été initialement réalisé conformément à la méthodologie conçue par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), fondée sur les préconisations de la norme ISO 14064-1 (se reporter à la note méthodologique en section 4.6.1.1 pour plus de détails sur le périmètre de reporting) et a été réalisé la première année avec le support d'un cabinet certifié par l'Ademe qui a formé les équipes de Rubis à la comptabilité carbone. **En 2021, le Groupe a réévalué ses émissions de gaz à effet de serre dans le strict respect du GHG Protocol.** L'affinement de la méthodologie et l'intégration de nouvelles filiales a conduit le Groupe à **réviser les résultats de l'année 2019**, servant de référence

pour la fixation des objectifs de réduction des émissions de CO₂ du Groupe. Les modifications apportées sont décrites dans les notes sous le tableau des émissions.

Les émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisées sur trois périmètres ou « scopes » :

- scope 1 : les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel de l'entreprise ;
- scope 2 : les émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur et de froid consommés ;
- scope 3 : les autres émissions indirectes générées par les activités des tiers en amont et en aval de celles de l'entreprise. Ces émissions sont présentées en deux catégories distinctes, le scope 3A (transport amont et aval externalisé des produits, déplacements, achats de biens et services, électricité amont, immobilisations, déchets) et le scope 3B (émissions générées par l'usage des produits vendus).



Il est à noter que l'impact du Groupe sur les gaz à effet de serre est limité à l'impact carbone, car les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ ne sont pas significatives, voire inexistantes. En effet, contrairement à d'autres acteurs du secteur pétro-gazier, Rubis n'a pas d'activités extractives, émettrices de méthane.

4.3.4.1 Objectifs climat

Le Groupe définit progressivement et méthodiquement ses objectifs de réduction des émissions de CO₂. À terme, l'objectif est de réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses scopes.

Rubis Énergie a élaboré un plan d'action afin de réduire ses émissions de CO₂. Sa conception repose sur une large consultation des filiales ainsi que des directions fonctionnelles, avec l'appui de consultants spécialisés dans chacun de ses métiers clés (transport terrestre, maritime, raffinage, gestion de sites de stockage). Sur la base de ce

Concernant l'activité de Production d'électricité photovoltaïque de Rubis Photosol, acquise en avril 2022, la réalisation de son bilan carbone est prévue en 2023, en ligne avec le GHG Protocol.

plan d'action consolidé et défini sur la période 2019-2030, des objectifs de réduction des émissions sont progressivement définis, de manière méthodique. Ils ont été communiqués dans la feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025 publiée en septembre 2021 et dont un suivi de l'avancement est publié chaque année.

Afin de partager ses efforts et dans un souci de transparence, le Groupe répond au questionnaire *Climate Change* du CDP depuis 2021 et a maintenu la note B pour sa deuxième année de reporting.

RUBIS ÉNERGIE

Réduire les émissions de CO₂ de nos opérations

Réduction de 30 % d'ici 2030 des émissions des scopes 1 et 2 (périmètre Rubis Énergie, année de référence 2019, à périmètre constant, en conformité avec le GHG Protocol)

Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif reposent à la fois sur des initiatives de Rubis Énergie et de ses filiales mais également sur des avancées technologiques et réglementaires.

Cet objectif a été complété en 2022 par un objectif portant sur le scope 3A (hors produits vendus) : réduction de 20 % d'ici 2030 des émissions du scope 3A (périmètre Rubis Énergie, année de référence 2019, portant sur le transport terrestre et maritime externalisé, soit 45 % du scope 3A).

Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif portent notamment sur les flottes de véhicules et navires utilisés pour le transport des produits importés et/ou vendus (recours à des biocarburants, renouvellement de flotte,

optimisation des trajets, *slow-steaming*) et, dans une moindre mesure, les bonnes pratiques d'écoconduite.

Réduire l'intensité carbone de nos produits

Le Groupe prévoyait de définir un objectif de réduction de l'intensité carbone des produits vendus en 2022. Néanmoins, l'acquisition de Photosol ayant conduit, par l'intégration de nouvelles activités, à faire évoluer le mix de produits vendus, la définition de cet objectif a été reportée.

Sensibiliser nos clients

En 2022, 48 % de nos *business units* ont organisé une opération de sensibilisation à l'efficacité énergétique auprès de nos clients.

JV RUBIS TERMINAL

La JV Rubis Terminal a formalisé et publié au travers d'une feuille de route ses objectifs à horizon 2025 et 2030 exprimés en intensité carbone (kg de CO₂ rapportés au *throughput out* (i.e., par tonne de produit sorti des terminaux de la joint-venture), selon le type de dépôt (cf. valeurs déclarées pour 2022 en section 4.3.4.2)).

4.3.4.2 Émissions de gaz à effet de serre

| (en kt eqCO ₂) | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|---------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Scope 1⁽¹⁾ Émissions directes de gaz à effet de serre | | | | |
| Distribution | 35 | 36 | 31 | 30 |
| Support & Services (raffinage/shipping) | 200 | 160 ⁽³⁾ | 178 ⁽³⁾ | 214 ⁽³⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾ |
| TOTAL SCOPE 1 DISTRIBUTION/SUPPORT & SERVICES | 235 | 196 | 209 | 245 |
| JV Rubis Terminal – part du Groupe ⁽²⁾ | 7,9 | 10,8 | 10 | NA |
| Scope 2⁽¹⁾ Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites | | | | |
| Distribution | 4,8 | 5,4 ⁽⁴⁾ | 5,1 ⁽⁴⁾ | 6,1 ⁽⁴⁾ |
| Support & Services | 5,0 | 5,6 | 1,8 | 1,4 |
| TOTAL SCOPE 2 DISTRIBUTION/SUPPORT & SERVICES | 9,8 | 10,9 | 6,9 | 7,6 |
| JV Rubis Terminal – part du Groupe ⁽²⁾ | 3,6 | 4,7 | 3 | NA |
| TOTAL SCOPES 1 ET 2 DISTRIBUTION/SUPPORT & SERVICES | 244,8 | 206,8 | 216 | 252,3 |
| TOTAL SCOPES 1 ET 2 PART DU GROUPE | 256,3 | 222,3 | 229 | NA |
| Scope 3⁽¹⁾ Autres émissions indirectes | | | | |
| Distribution/Support & Services | 13 259 | 13 050 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 12 427 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 13 762 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ |
| • dont utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (catégorie 11) | 13 034 | 12 867 | 12 259 | 13 570 ⁽⁶⁾ |
| JV Rubis Terminal – part du Groupe ⁽²⁾ | 519,8 | 561 | 355 | NA |
| TOTAL SCOPE 3 PART DU GROUPE | 13 779 | 13 611 | 12 782 | NA |

(1) Cf. détail des postes calculés pour chacun des scopes 1, 2 et 3 dans la note méthodologique, section 4.6.3.

(2) Part tenant compte de la détention capitalistique du Groupe, soit 55 %.

(3) Retraitement dû à une augmentation de périmètre par l'intégration du navire Asphalt Teranga dans la flotte de Rubis Énergie.

(4) Retraitement dû à des erreurs matérielles.

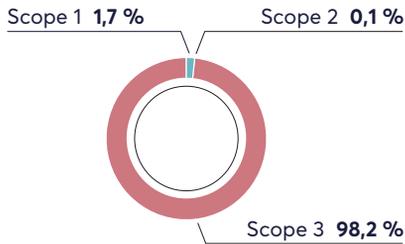
(5) Retraitement dû à des changements de méthode dans la comptabilisation des émissions liées aux Spot Charters suite à l'harmonisation des méthodologies avec celles de la Sea Cargo Charter.

(6) Retraitement dû à l'augmentation de périmètre organisationnel du bilan carbone (acquisition de filiales).

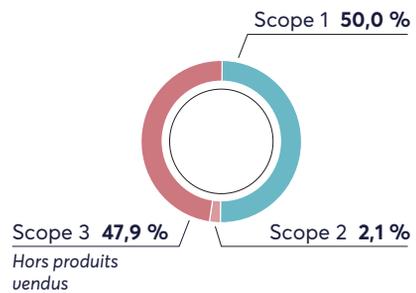
(7) Retraitement dû à des erreurs matérielles de comptabilisation des données (SARA, consommation de carburant marin aux Bahamas, correctif taux de détention Galana, etc.).

(8) Retraitement suite au correctif du taux de détention appliqué à Galana.

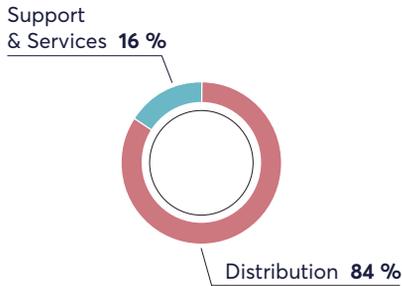
Répartition globale des scopes 1, 2 et 3
(hors JV Rubis Terminal)



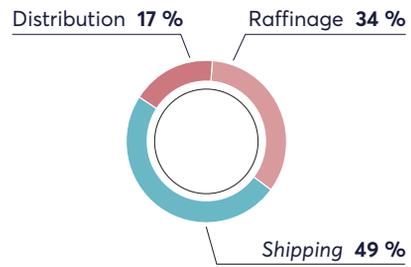
Répartition des scopes 1, 2 et 3 hors émissions liées à l'utilisation des produits vendus
(hors JV Rubis Terminal)



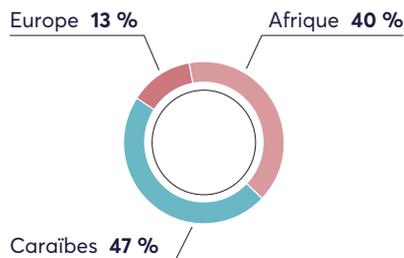
Répartition globale des émissions par activité
(hors JV Rubis Terminal)



Répartition des émissions des scopes 1 et 2 par activité
(hors JV Rubis Terminal)



Répartition globale des scopes 1, 2 et 3 par zone géographique*
(hors JV Rubis Terminal)



* Les émissions sont comptabilisées dans les zones géographiques dont les entités dépendent (Europe pour la France Métropolitaine, Caraïbes pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française, Afrique pour La Réunion).

De manière générale, les énergies consommées par les installations industrielles du Groupe (électricité, vapeur, combustibles) participent au bon fonctionnement des installations industrielles au quotidien, incluant les équipements de sécurité (motopompes incendie, groupes électrogènes de secours, etc.).

En ce qui concerne les émissions liées à l'usage des produits vendus, Rubis Énergie (ainsi que la JV Rubis Terminal de façon très marginale) distribue des produits pétroliers qui émettent, lors de leur utilisation par la clientèle, du CO₂. Ce poste constitue la principale source d'émissions de CO₂ du Groupe et la quasi-intégralité des émissions du scope 3, bien qu'en 2021, 52 % de la marge brute provenait des ventes de gaz liquéfiés et de bitumes qui sont des produits moins ou pas émetteurs de CO₂ lors de leur utilisation, et qui correspondent à 14 % des émissions totales du Groupe.

En 2022, une hausse de 18 % (soit + 38 kt) des émissions des scopes 1 et 2 a été observée. Elle s'explique en particulier par le redémarrage complet de la raffinerie (+ 30 kt). Le complément est le fruit d'une augmentation de l'activité et

du recours ponctuel chez Ringardas (Nigéria) à des combustibles pétroliers au lieu du gaz naturel sur une période de l'année, entraînant ponctuellement des émissions en hausse. L'augmentation des émissions d'opération s'est révélée limitée au regard de l'augmentation des volumes de carburant distribués, traduisant une amélioration de l'efficacité énergétique de nos opérations. Cela concrétise notamment les efforts faits pour moderniser les flottes de camion et de navires, ainsi qu'une nouvelle amélioration de l'efficacité énergétique des installations bitume. En outre, sur le scope 3 hors produits vendus (scope 3A), l'augmentation significative des émissions s'explique quasi exclusivement par la prise en compte ponctuelle des émissions liées à la construction des navires *Bitu River* et *Demerara* (+ 34 kt par rapport à 2021) et à l'augmentation mécanique des émissions liées à l'amont de l'énergie consommée directement (en particulier SARA). La baisse des émissions du scope 1 de la JV Rubis Terminal à périmètre constant est de 14 % et de 13 % pour le scope 2.

4.3.4.3 Indicateurs d'intensité carbone

RUBIS ÉNERGIE

| Indicateur d'intensité carbone opérationnelle | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|-------|-------|-------|
| Tonnes eqCO ₂ (scopes 1 et 2)/RBE x 1 000 | 0,360 | 0,375 | 0,409 |

Rubis Énergie a défini en 2021 un indicateur plus pertinent que celui précédemment utilisé pour évaluer l'intensité carbone de ses opérations. En effet, l'indicateur précédent rapportait les émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 aux volumes d'émissions vendues en MWh. Or, pour certaines activités, aucune émission n'est liée à l'utilisation des produits vendus. Notamment, les ventes de bitume ne peuvent être converties en MWh puisque le bitume n'a pas d'usage énergétique par nos clients (utilisation pour des projets d'infrastructures routières plus particulièrement). L'indicateur ne reflétait donc pas correctement la diversité des activités de Rubis Énergie et le résultat de ses actions pour réduire les émissions carbone de ses opérations.

JV RUBIS TERMINAL

Un changement de méthode a été introduit entre 2019 et 2020 selon lequel la JV Rubis Terminal considère désormais les volumes de produits sortis (*throughput out*) au lieu des volumes de produits entrés et sortis (*throughput in + out*) comme référence, afin de s'aligner sur d'autres indicateurs financiers qui utilisent également le *throughput out* comme référence.

Par ailleurs, la JV Rubis Terminal distingue les dépôts selon trois catégories d'activités : les dépôts de distribution de combustibles (36 % de la capacité de stockage de la JV Rubis Terminal) ; les dépôts mixtes (46 %) et les dépôts de produits chimiques (18 %).

| Indicateurs | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|------|------|------|
| Kg CO ₂ /tonne de <i>throughput out</i> (total tous dépôts) | 1,25 | 1,62 | 2,04 |

La réduction de cet indicateur correspond, à périmètre constant, à une amélioration sur l'ensemble des sites grâce à des opérations de changement de combustible vers le gaz et l'optimisation des installations. À périmètre équivalent, la réduction d'intensité globale est de 15,2 %, la valeur de référence N-1 sans la Turquie étant de 1,47.

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SITES INDUSTRIELS

| (en GJ) | Production d'énergie | | | Consommation d'énergie | | |
|--------------------------------|----------------------|---------|---------|------------------------|-----------|-----------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Raffinage (Support & Services) | 577 496 | 349 630 | 406 231 | 1 555 277 | 1 105 741 | 1 193 241 |
| Distribution | NA | NA | NA | 551 171 | 348 950 | 442 956 |
| JV Rubis Terminal | NA | NA | NA | 318 798 | 423 631 | 363 155 |
| • dont part du Groupe | NA | NA | NA | 175 338 | 232 997 | 199 735 |

La raffinerie est équipée d'une turbine à combustion en cogénération pour la production d'électricité (3,5 MW) et de vapeur surchauffée (9 t/h) ; deux chaudières produisent également de la vapeur surchauffée, l'une principale (22 t/h) et l'autre secondaire (15 t/h). En 2022, le volume global d'énergie produite (électricité et vapeurs) a représenté 37 % de l'énergie consommée sur la période, soit une proportion stable par rapport à 2021.

L'activité de Distribution (Retail & Marketing) n'est pas productrice d'énergie ou de manière très marginale. Un programme de solarisation de nos sites et de certaines stations-service est en cours (capacité totale installée de 328 kWc au 31 décembre 2022).

En 2022, les sources d'énergie des bâtiments de Rubis Énergie sont le gaz naturel, le GPL, le fioul, le gazole, le biocarburant, l'électricité fournie par le réseau et les installations photovoltaïques sur site et un réseau de chaleur.

En 2022, la consommation nette d'énergie des sites de la JV Rubis Terminal a diminué par rapport à celle de 2021, représentant une baisse de 11 % à périmètre constant. En effet, malgré l'augmentation modérée du *throughput* en 2022 de 2 %, nous notons une baisse générale de la consommation électrique, s'expliquant notamment par un changement de contrat à Rotterdam et la suspension de l'activité de *bunkering*, induisant l'arrêt d'un compresseur de *blending* et d'un traitement de vapeurs qui généraient des consommations très importantes.

La forte augmentation des prix de toutes les énergies a accéléré les investissements visant à réduire notre consommation.

4.3.5 Table de correspondance TCFD

En 2017, la TCFD (*Task force on climate-related financial disclosures*) du Conseil de stabilité financière du G20 a publié ses recommandations en matière d'informations relatives au climat à publier par les entreprises.

| Thématiques | Recommandations de la TCFD | Source de l'information dans le reporting de Rubis |
|--|---|--|
| Gouvernance Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'Administration. • Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat. | DEU 2022 – section 4.3.1 CDP C1.1 DEU 2022 – section 4.3.1 CDP C1.2 |
| Stratégie Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme. • Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière. • Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins. | DEU 2022 – section 4.3.2 CDP C2.2 DEU 2022 – section 4.3.2 CDP 3.3 |
| Gestion des risques Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. • Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. • Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation. | DEU 2022 – section 4.3.3 CDP C2.1 DEU 2022 – section 4.3.3 CDP DEU 2022 – section 4.3.3 CDP C2.2 |
| Indicateurs et objectifs Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques. • Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scope 1, scope 2, et, si c'est pertinent, scope 3 et les risques correspondants. • Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat et sa performance par rapport aux objectifs. | DEU 2022 – section 4.3.4 CDP C6 DEU 2022 – section 4.3.4 CDP C6 DEU 2022 – section 4.3.4 CDP C4.1 |

4.4 Attirer, développer et fidéliser nos talents

Conscient que l'engagement de ses collaborateurs est l'un des facteurs nécessaires à la réussite du Groupe, Rubis veille à l'épanouissement de chacun dans son cadre professionnel afin d'attirer, de développer et de fidéliser ses talents. Pour y parvenir, Rubis porte plus particulièrement ses efforts sur la promotion de la diversité et l'égalité des chances (section 4.4.1), le développement des compétences de ses collaborateurs (section 4.4.2), la santé, la sécurité et le bien-être au travail (section 4.4.3) et la participation des collaborateurs à la création de valeur du Groupe (section 4.4.4).

Les cartographies des risques du Groupe ont permis d'identifier les risques sociaux principaux liés aux activités. Ces risques concernent principalement la santé et la sécurité des collaborateurs et du personnel des entreprises extérieures intervenant sur les sites du Groupe. Outre ces risques, un enjeu clé relatif à la gestion des ressources humaines a été identifié par les Directions concernées de chaque branche : attirer, développer et fidéliser les talents, dans un contexte de croissance du Groupe où les ressources humaines doivent être adaptées à la stratégie de développement de Rubis. Cet enjeu se matérialise par les thématiques abordées dans le présent chapitre.

Afin de valoriser au mieux le capital humain et de prendre en compte les spécificités des activités du Groupe, et en ligne avec sa culture, Rubis a choisi de déployer une politique sociale de manière très décentralisée. Rubis Énergie et ses filiales, Rubis Renouvelables et sa filiale Rubis Photosol, ainsi que la JV Rubis Terminal gèrent de manière autonome leurs ressources humaines, dans le respect des valeurs de Rubis, et mettent en place localement des actions adaptées à leurs besoins et enjeux.

Par ailleurs, afin d'accompagner le développement des compétences et de favoriser les mobilités internes, un projet de mise en place d'un processus d'identification et d'accompagnement des talents a été lancé fin 2021 chez Rubis Énergie. Des entretiens d'acteurs clés du Groupe ont été réalisés et un Comité de Pilotage a été créé regroupant des salariés du Groupe aux fonctions, activités et métiers divers. Ces étapes ont permis de définir une notion de « Potentiel » et de « Talent » déclinable dans tous les territoires et activités du Groupe, ainsi que de valider des

critères de détection et d'identification communs. Après une phase de validation de ces processus en fin d'année 2022 *via* des filiales « pilotes », le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble des entités Rubis Énergie a démarré au premier trimestre 2023 et sera ensuite reconduit annuellement.

État et évolution des effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif du Groupe était de 4 498 collaborateurs dont 573 au sein de la JV Rubis Terminal. Chez Rubis Énergie, les effectifs ont plus particulièrement augmenté dans la zone Europe (+ 4 %). Les 112 collaborateurs de Rubis Photosol, acquis en avril 2022, sont inclus dans l'effectif du Groupe et dans l'ensemble des données sociales 2022 (hors données formation).

L'activité *shipping* du Groupe nécessite par ailleurs le recours à des équipages embauchés *via* des agences d'intérim ou en contrat à durée déterminée d'usage. Au 31 décembre 2022, l'effectif des équipages ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe (en contrats temporaires internationaux) ou avec une agence d'intérim était de 225. Ces effectifs non permanents ne sont pas pris en compte dans les indicateurs sociaux publiés. Rubis apporte toutefois une vigilance particulière afin de s'assurer que les conditions de travail de ces équipages sont en ligne avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui leur sont applicables (cf. section 4.5.1.1). En 2022, aucune non-conformité n'a été à déplorer lors des audits externes réalisés sur le respect de la Convention du travail maritime.

VARIATION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| Nombre de salariés | 31/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | Variation 2022/2021 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Rubis Énergie (Distribution/Support & Services) ⁽¹⁾ | 3 788 | 3 685 | 3 669 | + 2,8 % |
| Europe | 707 | 680 | 672 | + 4 % |
| Caraïbes ⁽²⁾ | 1 263 | 1 242 | 1 322 | + 1,7 % |
| Afrique | 1 818 | 1 763 | 1 675 | + 3,1 % |
| Total France (y compris DROM/COM) | 737 | 730 | 729 | + 1 % |
| Rubis SCA/Rubis Patrimoine (France) | 25 | 24 | 24 | + 4,2 % |
| Rubis Photosol (France) | 112 | NA | NA | NA |
| TOTAL | 3 925 | 3 709 | 3 693 | + 5,8 % |
| JV Rubis Terminal ⁽³⁾ | 573 | 626 | 449 | - 8,5 % |
| • dont France | 305 | 296 | 282 | + 3 % |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 4 498 | 4 335 | 4 142 | + 3,8 % |

(1) Les salariés France sont comptabilisés dans les effectifs des zones géographiques dont ils dépendent (Europe pour la France métropolitaine, Caraïbes pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française, Afrique pour La Réunion).

(2) Les effectifs non permanents (équipages des navires) étaient auparavant comptabilisés dans les effectifs de la zone Caraïbes. Dans le cadre de la structuration de sa démarche RSE, Rubis souhaite mettre en place des indicateurs de suivi différenciés afin de tenir compte des spécificités de la gestion de ces équipages.

(3) Forte hausse entre 2020 et 2021 due à l'intégration de la filiale Tepsa (167 collaborateurs). Baisse entre 2021 et 2022 liée à la sortie de Rubis Terminal Petrol.

4.4.1 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances / DPEF /



La diversité et l'inclusion font partie de l'ADN du Groupe. Elles constituent une richesse pour l'entreprise et un levier essentiel de la performance des équipes. Le Groupe veille donc à l'absence de toute discrimination, qu'elle soit liée à l'origine, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle, l'état de santé et/ou le handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale. Ces valeurs sont réaffirmées clairement dans notre Code éthique. Pour que chacun soit protégé contre une éventuelle discrimination, un dispositif d'alerte professionnelle est déployé dans l'ensemble du Groupe (*Rubis Integrity Line*),

afin que toute situation portant atteinte aux valeurs portées par le Groupe et ses filiales puisse être signalée. *L'Integrity Line* permet à tous les collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels, de déposer un signalement de manière sécurisée *via* un site internet (cf. section 4.5.1.1).

La lutte contre les discriminations correspondant à un enjeu social important, le Groupe s'est fixé l'objectif de n'avoir aucun cas de discrimination avéré rapporté, notamment *via* sa ligne d'alerte éthique.

4.4.1.1 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

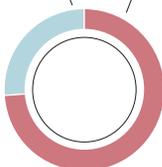
RISQUES

Le Groupe réalise principalement ses activités dans un environnement industriel dans lequel les hommes sont historiquement majoritaires. Le Groupe, en ligne avec ses principes de non-discrimination et convaincu que le manque de mixité nuit à la création de valeur, a souhaité prendre des initiatives visant à faire émerger les talents sans distinction de genre.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES AU SEIN DU GROUPE AU 31/12/2022

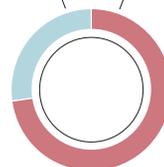
Groupe Rubis (incluant la JV Rubis Terminal)

Femmes 25,9 % Hommes 74,1 %



Groupe Rubis (hors JV Rubis Terminal)

Femmes 27,2 % Hommes 72,8 %



MESURES MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Afin d'améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des actions sont progressivement mises en place au sein des entités. À titre d'exemple, la filiale jamaïcaine de Rubis Énergie (Rubis Energy Jamaica) est l'une des premières entreprises des Caraïbes anglophones à s'être engagée, en mars 2019, dans une procédure de certification en matière d'égalité femmes-hommes établie par le Programme de développement de l'Organisation des Nations Unies (*Gender Equality Seal*). Cette certification inclut notamment les objectifs suivants :

- éliminer les écarts de rémunération fondés sur le genre ;
- accroître le rôle des femmes dans la prise de décision ;
- améliorer l'équilibre entre le travail et la vie personnelle ;
- améliorer l'accès des femmes aux emplois traditionnellement masculins ;
- éradiquer le harcèlement sexuel au travail ;
- communiquer de manière plus inclusive, non sexiste.

Des accords d'entreprise promouvant l'inclusion des femmes et l'égalité professionnelle ont en outre été conclus dans certaines filiales du Groupe, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, de déroulement de carrière, etc.

Vitogaz France a, par exemple, conclu un accord d'entreprise visant notamment l'accès des femmes aux postes à responsabilité, la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle et le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales.

La SRPP (La Réunion) a, quant à elle, renouvelé son accord d'entreprise en 2021 avec notamment quatre objectifs (suivis par des indicateurs quantitatifs définis) visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- atteindre un pourcentage égal de révision de situations individuelles par sexe sur la période de durée de l'accord ;
- assurer un égal accès à la formation aux hommes et aux femmes ;
- lors de chaque recrutement en CDI, CDD ou en mission d'intérim, présenter au moins une candidature féminine dans les secteurs à prédominance masculine (par exemple, en centre emplisseur de gaz) ; inversement, présenter au moins une candidature masculine dans les secteurs à prédominance féminine (par exemple, dans les services administratifs et comptables) ;
- 100 % des salariés bénéficieront d'un entretien avec leur hiérarchie au retour d'une absence pour maternité ou congé parental et 100 % des demandes de congés paternité seront accordées à la première demande aux dates choisies par le salarié.

Des opérations de communication sont également réalisées afin de valoriser l'engagement des femmes au sein de l'entreprise et contribuer ainsi à lutter contre les préjugés de genres dans le milieu professionnel. À titre d'exemple, la filiale de Rubis opérant dans l'est des Caraïbes (Rubis

Caribbean) s'est impliquée activement dans la campagne internationale *Women's History Month*, qui consiste à mettre en lumière les contributions des femmes aux événements de l'histoire et de la société contemporaine, en rendant publiquement hommage au travail réalisé par ses collaboratrices.

En 2019, SARA a donné le coup d'envoi de la campagne « *NON au sexisme* » sur l'ensemble de ses sites. Depuis, une série d'actions rappellent régulièrement aux collaborateurs mais aussi aux salariés des entreprises extérieures que le sexisme sous quelque forme que ce soit est intolérable. C'est une équipe de comédiens qui a d'abord permis à tous de comprendre, par des scènes de vie, ce que sont les comportements sexistes et leur gravité. Régulièrement, des articles sont publiés pour aborder le sujet. Pour aller plus loin, un dépliant a été distribué à tous pour rappeler ce que dit la loi en la matière et les peines encourues.

Le 8 mars 2022, de nombreuses filiales se sont mobilisées pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes avec le thème « *L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable* ». Galana (Madagascar) a par exemple organisé un cocktail suivi d'une séance de cinéma et de relaxation pour toutes ses collaboratrices. Chez Rubis Énergie Djibouti, un moment chaleureux et convivial a été organisé et la Direction Générale a remercié personnellement son effectif féminin pour la qualité de leur travail, leur fiabilité et leur dévouement au quotidien. La Dinasa (Haïti) a quant à elle organisé une causerie-débat autour du thème « *Leadership féminin, moteur de développement, vers une parité responsable* », un moment d'échanges qui a permis à la Direction de féliciter ses collaboratrices et s'engager à poursuivre l'atteinte de l'objectif de parité favorisant l'embauche des femmes. En Afrique du Sud, l'Association mondiale du GPL a organisé un événement auquel ont participé de nombreuses jeunes femmes issues de différentes entreprises du secteur. Une collaboratrice de la filiale Easigas y a été récompensée pour sa réussite professionnelle. Elle a expliqué, à travers un discours inspirant, son ascension depuis l'obtention de son diplôme, en travaillant comme réceptionniste dans sa jeunesse, jusqu'au poste de Responsable du transport de vrac qu'elle occupe actuellement au sein du Groupe.

Ainsi, les filiales du Groupe favorisent la féminisation de nos métiers à prédominance masculine et luttent contre toute forme de discrimination et de sexisme, notamment en s'assurant que tant leur processus de recrutement que leur politique de rémunération et leur gestion de carrière donnent à chacun les mêmes opportunités.

Au sein de la JV Rubis Terminal, un accord d'entreprise a été renouvelé en 2017. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Un bilan est présenté chaque année au Conseil social et économique central. La situation se maintient à un bon niveau, notamment en termes de formation. La JV Rubis Terminal s'est fixé dans sa feuille de route l'objectif d'atteindre 40 % de femmes au Comité Exécutif du Groupe d'ici 2030.

RÉSULTATS

Le nombre de collaboratrices employées par le Groupe est en augmentation de 5,5 % sur l'exercice (1 167 collaboratrices au 31 décembre 2022 contre 1 106 au 31 décembre 2021), celles-ci représentant 25,9 % de l'effectif global.

Par ailleurs, les postes de direction (managers) sont majoritairement occupés par des femmes au sein de Rubis SCA (société mère).

À l'échelle du Groupe, 35,5 % des postes à responsabilité (managers et cadres) sont occupés par des femmes, soit une proportion supérieure à leur représentation dans l'effectif global. La proportion de femmes occupant un poste de cadre ou de manager (30,9 %) est en outre nettement supérieure à la proportion d'hommes exerçant des responsabilités équivalentes (19,6 %).

| | 2022 | | | 2021 | | | 2020 | | |
|-----------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|------------|
| | Non-cadres | Cadres | Managers | Non-cadres | Cadres | Managers | Non-cadres | Cadres | Managers |
| Femmes | 23,1 % | 37,8 % | 29,7 % | 23,1 % | 37,9 % | 27,7 % | 23,5 % | 36,9 % | 23,6 % |
| Hommes | 76,9 % | 62,2 % | 70,3 % | 76,9 % | 62,1 % | 72,3 % | 76,5 % | 63,1 % | 76,4 % |
| EFFECTIF | 3 475 | 732 | 283 | 3 465 | 621 | 249 | 3 325 | 597 | 233 |

NB : Données incluant la JV Rubis Terminal. Le détail hors JV Rubis Terminal est présenté dans le tableau à la fin de la présente section 4.4.

Au niveau des instances dirigeantes :

- le Comité de Direction Groupe, réunissant six membres, est composé à 50 % de femmes ;
- les Comités de Direction au sein de Rubis Énergie et de ses filiales sont en moyenne composés de 28,6 % de femmes au 31 décembre 2022 (contre 27,4 % en 2021 et 24,6 % en 2020), dont deux femmes Directrices Générales de filiales au Rwanda et au Cameroun. Une femme est également Directrice Générale Adjointe de la filiale du Gabon, non incluse dans ce taux au regard de la taille de ladite entité, où il n'y a pas de Comité de Direction ;
- le Comité de Direction de Rubis Photosol est composé de 20 % de femmes au 31 décembre 2022.

INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Afin de comparer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en France, un index de l'égalité professionnelle a progressivement été mis en place par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, pour les sociétés françaises de plus de 50 salariés.

Cet index, noté sur 100, est calculé sur la base de quatre à cinq critères selon l'effectif de l'entreprise :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (40 points) ;
- l'écart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (35 points pour les entreprises de moins de 250 salariés ; 20 points pour les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- l'écart du taux de promotions entre les femmes et les hommes (15 points, uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- la part de salariées augmentées au retour de leur congé maternité (15 points) ;

- le nombre de femmes représentées parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).

Les effectifs de la holding du Groupe, Rubis SCA, auxquels sont associés ceux de la société Rubis Patrimoine pour le suivi des indicateurs sociaux, ne permettent pas de calculer l'index de manière volontaire (effectifs inférieurs aux seuils requis).

Rubis Énergie : les index d'égalité femmes/hommes des quatre sociétés françaises concernées ont été publiés en 2023, dont deux ont fortement augmenté entre l'année 2021 et l'année 2022 :

- SRPP (La Réunion) : 94/100 en 2022 (identique à l'année 2021) (plus d'informations sur www.srpp.re/INDEX%20EGAPRO%20SRPP%202023.pdf) ;
- SARA (Antilles françaises) : 92/100 en 2022 (vs 81/100 en 2021) (plus d'informations sur www.sara-antilles-guyane.com/notre-demarche-rse/) ;
- Vitogaz France : 86/100 en 2022 (identique à l'année 2021) (plus d'informations sur www.vitogaz.com/vitogazvous/rse/index-egalite-professionnelle-femme-homme/) ;
- Rubis Antilles Guyane : 96/100 en 2022 (vs 81/100 en 2021) (plus d'informations sur www.rubis-ag.fr/egalite-pro/).

Au sein de la JV Rubis Terminal, sa filiale française avait publié un index de 88/100 en 2021. Il atteint 99/100 en 2022 (plus d'informations sur <https://www.rubis-terminal.com/actualites/?lang=fr>).

Par ailleurs, en 2022, Maritec Tanker Management Pvt Ltd (MTM PL), filiale de Rubis Énergie, intègre pour la première fois dans ses effectifs deux femmes marines. Elles ont rejoint le navire *Morbihan*, récemment acquis par le Groupe.

4.4.1.2 Diversité géographique

Présent dans plus de 40 pays et avec plus de 68 nationalités dans ses effectifs, Rubis souhaite capitaliser sur la richesse offerte par la diversité culturelle de ses collaborateurs et marquer son ancrage territorial. Les collaborateurs sont répartis équitablement entre l'Afrique, les Caraïbes et l'Europe au regard des activités. Afin que cette diversité culturelle se traduise dans la culture d'entreprise et dans le management, le Groupe privilégie, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs

locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays : **plus de 98 % des collaborateurs du Groupe sont embauchés localement**. Ainsi, seuls deux postes sont généralement occupés par des salariés en mobilité internationale dans les filiales, celui de Directeur Général et de Directeur Financier. Le taux de représentation des salariés en mobilité internationale dans les différents Comités de Direction des filiales est ainsi de 18,6 % en 2022 (20,7 % hors JV Rubis Terminal).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|----------|--------|--------|--------|
| Afrique | 40,4 % | 40,7 % | 40,4 % |
| Caraïbes | 28,1 % | 28,3 % | 31,9 % |
| Europe | 31,5 % | 31 % | 27,7 % |

NB : Données incluant la JV Rubis Terminal. Le détail hors JV Rubis Terminal est présenté dans le tableau à la fin de la présente section 4.4.

4.4.1.3 Diversité intergénérationnelle

La pyramide des âges montre que le Groupe entretient une grande diversité intergénérationnelle au sein de ses effectifs, ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes et la transmission des savoirs. Chaque tranche d'âge est représentée de manière relativement homogène, sans variation significative entre les métiers et les zones géographiques. Afin d'anticiper le départ à la retraite des

salariés seniors, le Groupe a mis en place une politique active de formation. Par ailleurs, le Groupe contribue à l'insertion des jeunes sur le marché du travail par le biais de recrutements de stagiaires, d'étudiants en contrat d'apprentissage et de professionnalisation ou encore de jeunes diplômés.

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR TRANCHE D'ÂGE

| | 31/12/2022 | | | | 31/12/2021 | | | | 31/12/2020 | | | |
|--|---------------|--------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|---------------|
| | < 30 ans | Entre 30 et 39 ans | Entre 40 et 49 ans | ≥ 50 ans | < 30 ans | Entre 30 et 39 ans | Entre 40 et 49 ans | ≥ 50 ans | < 30 ans | Entre 30 et 39 ans | Entre 40 et 49 ans | ≥ 50 ans |
| Rubis SCA/ Rubis Patrimoine | 12 % | 16 % | 36 % | 36 % | 8,3 % | 20,8 % | 37,5 % | 33,3 % | 12,5 % | 29,2 % | 33,3 % | 25,0 % |
| Rubis Énergie (Distribution/ Support & Services) | 11,9 % | 32,2 % | 30,8 % | 25,1 % | 12,1 % | 33,0 % | 30,2 % | 24,7 % | 13,4 % | 34,6 % | 29,5 % | 22,5 % |
| Rubis Photosol | 50 % | 29,5 % | 16,1 % | 4,4 % | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| TOTAL HORS JV | 13 % | 32 % | 30,4 % | 24,6 % | 12,1 % | 32,8 % | 30,3 % | 24,8 % | 13,4 % | 34,6 % | 29,5 % | 22,5 % |
| JV Rubis Terminal | 11 % | 25,1 % | 32,6 % | 31,3 % | 10,6 % | 25,2 % | 35,6 % | 28,6 % | 12,5 % | 28,0 % | 32,7 % | 26,4 % |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 12,7 % | 31,1 % | 30,7 % | 25,5 % | 11,8 % | 31,8 % | 31,2 % | 25,2 % | 13,3 % | 33,8 % | 29,9 % | 23,0 % |

Afin de préserver cette dynamique intergénérationnelle et maintenir une certaine proximité entre jeunes et seniors, Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal ont mis en œuvre, en France, des pratiques en faveur des seniors.

La diversité intergénérationnelle constituant un facteur essentiel de cohésion sociale entre toutes les générations, Rubis Énergie veille à ce que soient favorisés :

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- le développement des compétences et des qualifications ;
- la transmission des savoirs et le développement du tutorat.

Au 31 décembre 2022, 34 alternants et 120 stagiaires étaient présents au sein de Rubis Énergie et 3 alternants et 13 stagiaires chez Rubis Photosol.

La JV Rubis Terminal s'est engagée à travailler :

- au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;
- à la formation relative aux gestes et postures ;
- à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

4.4.1.4 Handicap

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 4.5.2.3).

Au sein de Rubis Énergie, plusieurs filiales ont recours à des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou d'Entreprises Adaptées (EA). Parallèlement, il est demandé aux sociétés de recrutement, à chaque ouverture de poste, de permettre leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Chez Rubis Antilles Guyane, par exemple, les embauches pour des remplacements de congés divers sont faites via Cap Emploi, en charge des personnes en situation de handicap, permettant une intégration dans l'entreprise et pouvant mener à une embauche en contrat à durée indéterminée selon les besoins.

En Afrique du Sud, la législation (*Employment Equity Act*) impose pour les entreprises un minimum de 2 % de leur main-d'œuvre en situation de handicap. Easigas compte plus de 4 % de travailleurs en situation de handicap dans ses effectifs.

Du 14 au 20 novembre 2022, SARA a tenu à marquer, dans l'ensemble de ses sites, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Le service Qualité de Vie au Travail a organisé une sensibilisation sur la question du handicap, qu'il soit à vie, temporaire, ou soudain. Les collaborateurs ont pu assister à des déjeuners à l'aveugle, à une pièce de théâtre intitulée « Conte-moi le handicap » avec l'association El Lobo Bueno, à des *DuoDay* et à des ateliers d'information. L'objectif était de faire évoluer les regards respectifs pour valoriser tout particulièrement les salariés qui se trouvent dans une situation handicapante. Le programme de cette semaine a été très apprécié par les collaborateurs qui ont participé en nombre aux différents rendez-vous proposés.

À la SRPP (La Réunion), une journée pour sensibiliser au handicap a été organisée le 26 octobre 2022. Une trentaine de collaborateurs a pu s'essayer à diverses activités ludiques proposées par une vingtaine d'intervenants spécialisés dans le champ du handicap moteur, visuel, auditif et mental : dégustation et parcours à l'aveugle, initiation à la langue des signes, réalisation de toiles de peinture, pratique d'un sport en fauteuil roulant. Ces ateliers ont été animés par des témoignages de personnes en situation de handicap

venues partager leur expérience professionnelle afin de transmettre un message positif et fort. L'objectif premier à travers cette action de sensibilisation était de mettre en lumière différents types de handicap, mais également transmettre et échanger sur les adaptations nécessaires pour inclure les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, Vitogaz France a souhaité renforcer ses engagements en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans sa volonté de promouvoir la diversité et l'égalité des chances, l'entité s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'emploi en faveur des personnes handicapées basée sur cinq axes :

- faciliter le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- maintenir à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- développer les actions de formation qui permettront de réaliser ou de faciliter l'insertion des travailleurs handicapés ;
- intégrer dans la politique achats de l'entreprise, dans la mesure du possible, les ESAT ;
- sensibiliser chacun à la perception du handicap via une communication dynamique.

Pour conduire ces actions, un correspondant handicap a été nommé en 2021.

La JV Rubis Terminal a, pour sa part, conclu des partenariats avec des ESAT et des ateliers protégés.

À titre d'exemple, le siège de la JV Rubis Terminal a, depuis plus de 20 ans, un partenariat d'achat de fournitures de bureau et de produits d'entretien avec des établissements qui accueillent des travailleurs handicapés orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Afin de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap, d'ici 2023, 100 % des Directions Générales et des Directions Ressources Humaines seront sensibilisés à la lutte contre les préjugés concernant les personnes en situation de handicap et, d'ici 2025, 100 % de nos collaborateurs seront sensibilisés sur ce sujet.

4.4.2 Développer les compétences / DPEF /



RISQUES

Le Groupe est convaincu de l'importance du développement de ses collaborateurs, que ce soit par l'enrichissement des connaissances ou par la diversification des expériences. L'amélioration continue des compétences individuelles favorise en effet la motivation des équipes, l'émergence d'idées innovantes, l'efficacité et l'employabilité des collaborateurs. Elle pérennise en outre la qualité des services du Groupe ainsi que la sécurité des installations.

De plus, Rubis veille aux conséquences de la transition énergétique pour la main-d'œuvre et la création de travail décent et d'emplois de qualité, conformément aux priorités de développement définies au niveau international. Les principes de transition juste pour les travailleurs consistent en l'attractivité et le développement des talents, l'inclusion des collaborateurs dans le processus de transition juste, l'accompagnement et la formation des collaborateurs.

Pour ce faire, Rubis s'est notamment engagé, dans sa feuille de route RSE Think Tomorrow 2022-2025, à former 10 % des collaborateurs aux évolutions de nos métiers (transition énergétique, RSE, etc.) d'ici 2025.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Le développement des compétences des collaborateurs participe à la performance du Groupe et au développement des collaborateurs. C'est dans cette optique que des objectifs ont été définis en matière de formation.

Une plateforme d'*e-learning* a été développée en 2021 et mise en service en mars 2022 avec un premier module dédié à la prévention de la corruption. Il sera progressivement, selon les besoins, complété par d'autres modules de formation.

Formations pour faire progresser

Selon les vœux émis par les collaborateurs, le Groupe investit dans des formations généralistes, afin de développer et valoriser leurs compétences tout au long de leur carrière. Rubis Énergie ainsi que la JV Rubis Terminal ont mis en place un ensemble de formations très variées adaptées à leurs propres enjeux :

- **formations en langues ;**
- **formations en management ;**
- **formations fonctionnelles** : formation en droit, en douanes, en paie, etc. ;
- **formation aux évolutions de nos métiers** (transition énergétique, RSE, etc.).

Formations pour prévenir les risques

Soucieux de protéger l'intégrité de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, le Groupe investit en matière de :

- **santé**, par la mise en place de formations relatives aux gestes et postures pour les postes de travail comprenant

des risques pour la santé des collaborateurs, ainsi que par des formations sécurité pour les différents postes de travail à risques, à destination du personnel et des intervenants extérieurs, des formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, etc. ;

- **sécurité industrielle**, avec l'assistance d'organismes professionnels tels que le Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques (GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur les sites industriels, et ce, dans un respect affirmé de l'environnement ;
- **sécurité routière**, afin de réduire le risque de survenance d'accidents de la circulation dans des régions ne disposant pas d'infrastructures routières de qualité et/ou d'un niveau général de formation à la conduite suffisant (*defensive driving*) (cf. section 4.2.3.2.1) ;
- **environnement** ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
- **maîtrise des systèmes de protection des installations** (maintenance des réservoirs, maîtrise des systèmes anti-incendie, etc.) ;
- **partenariats** avec des intervenants tels que l'Association pour la prévention dans le transport d'hydrocarbures (APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de formation dans le négoce des combustibles (Asfoneco), la Croix-Rouge, etc.

RÉSULTATS

Cette année, les heures de formation sont en forte augmentation : 81 151 heures de formations (+ 32,7 % par rapport à 2021, + 57,3 % par rapport à 2020) ont pu être délivrées en 2022 au sein du Groupe, dont certaines à distance. Le nombre de collaborateurs bénéficiaires a augmenté de 9,8 % par rapport à 2021 et de 36,2 % par rapport à 2020. La proportion de collaborateurs bénéficiant de formations atteint 90,1 % chez Rubis Énergie (activités de Distribution et de Support & Services) et 82,6 % au sein de la JV Rubis Terminal.

Ces besoins de formations ont notamment pu être recensés lors des entretiens annuels. En 2022, 91,3 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien avec leur responsable hiérarchique. En 2022, le nombre d'heures de formation par employé formé a augmenté d'environ 21 % (20,8 h/employé formé en 2022 vs 17,2 h/employé formé en 2021).

NOMBRE DE FORMATIONS DISPENSÉES ET DE COLLABORATEURS BÉNÉFICIAIRES

| | 2022 | | | 2021 | | | 2020 | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| | Nombre total d'heures de formation | Nombre de salariés bénéficiaires | Pourcentage de salariés formés | Nombre total d'heures de formation | Nombre de salariés bénéficiaires | Pourcentage de salariés formés | Nombre total d'heures de formation | Nombre de salariés bénéficiaires | Pourcentage de salariés formés |
| Rubis SCA/ Rubis Patrimoine | 553 | 21 | 84 % | 190 | 21 | 87,5 % | 201 | 8 | 33,3 % |
| Rubis Énergie (Distribution/ Support & Services) | 68 040 | 3 414 | 90,1 % | 48 212 | 3 036 | 82,4 % | 42 683 | 2 504 | 68,0 % |
| TOTAL HORS JV | 68 593 | 3 435 | 90,1 % | 48 402 | 3 057 | 82,4 % | 42 884 | 2 512 | 67,8 % |
| JV Rubis Terminal | 12 558 | 473 | 82,6 % | 12 740 | 502 | 80,1 % | 8 694 | 357 | 79,6 % |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 81 151 | 3 908 | 89,1 % | 61 142 | 3 559 | 81,7 % | 51 578 | 2 869 | 69,1 % |

De manière générale, des efforts soutenus de prévention des risques ont été maintenus avec 68 % de collaborateurs formés en matière de santé et de sécurité (54 % en 2021 et 40 % en 2020).

NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Rubis Énergie (Distribution/Support & Services) | 2 530 | 1 845 | 1 383 |
| JV Rubis Terminal | 444 | 501 | 276 |
| TOTAL | 2 974 | 2 346 | 1 659 |

POURCENTAGE DE COLLABORATEURS FORMÉS AUX ÉVOLUTIONS DE NOS MÉTIERS (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, RSE, ETC.) (PÉRIMÈTRE RUBIS ÉNERGIE)

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|------|------|------|
| Rubis Énergie (Distribution/Support & Services) | 28 % | NA | NA |

4.4.3 Veiller à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail / DPEF /**4.4.3.1 Santé et sécurité**

Le Groupe a placé la santé et la sécurité des personnes au cœur de sa politique sociale. Ces risques concernent tant les collaborateurs et les personnels d'entreprises extérieures

que les clients et les riverains des sites opérés par chaque entité du Groupe. Ce sujet est traité à la section 4.2.3.2.

4.4.3.2 Qualité de vie au travail**RISQUES**

Le Groupe est conscient de l'importance d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail leur permettant de s'épanouir. Il s'agit, en effet, d'une condition essentielle de la motivation, de la cohésion et de la stabilité des équipes. C'est un levier de performance permettant de susciter un engagement durable des salariés.

Par ailleurs, l'engagement des collaborateurs dépend sensiblement de la capacité des managers à accompagner l'arrivée des nouveaux collaborateurs pour faciliter leur intégration, à faire comprendre à leurs équipes ce que l'entreprise attend d'eux, comment leur travail contribue au succès du Groupe, à être respectueux et attentifs aux

besoins de chacun et à développer l'intelligence collective et l'écoute mutuelle nécessaires à toute relation de confiance.

Enfin, la prise en charge de la couverture sociale des collaborateurs vise à les protéger des conséquences financières potentiellement significatives d'une maladie ou d'un accident.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Dialogue social

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de ses collaborateurs. Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés opérant sur le territoire français). Des accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne entreprise, l'intéressement, la participation, l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 4.4.4).

Les accords collectifs sont conclus dans un souci d'impact positif notamment sur les conditions de travail des salariés et sur la performance économique de l'entreprise. Un dialogue social de qualité détermine très directement le degré de réussite des évolutions à apporter au sein de l'entreprise pour s'adapter à un environnement évolutif.

En France, tous les salariés de Rubis Énergie, ainsi que ceux de la JV Rubis Terminal, sont couverts par une convention ou un accord collectif. Les salariés de Rubis SCA, société mère, ne sont pas couverts par une convention collective, en raison du faible nombre de collaborateurs et du statut de société holding.

Par ailleurs, en matière de santé et de sécurité, de nombreuses dispositions sont prises par décisions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel.

Rubis Énergie s'est fixé les objectifs suivants visant à maintenir un environnement social propice au bien-être et à la fidélisation des collaborateurs :

- stabiliser l'effectif et les emplois à isopérimètre ;
- conserver un taux d'absence pour maladies non professionnelles inférieur à 2 %.

Suivi des risques psychosociaux

Conscient que la prévention des risques psychosociaux contribue à la qualité de vie au travail, le Groupe y prête une attention particulière. Lors des périodes de confinement liées à la pandémie de Covid-19, qui ont conduit de nombreux collaborateurs du Groupe à travailler à distance, parfois pendant de longues périodes en 2020, une vigilance accrue a été portée au bien-être des collaborateurs. Des mesures, telles que des bulletins d'information réguliers, ont été mises en place, ainsi que des formations relatives au travail en espace confiné ou des formations sur les mesures préventives contre la pandémie de Covid-19.

Afin de mieux prévenir ces situations, une évaluation des risques psychosociaux est réalisée et mise à jour régulièrement dans certaines filiales. Par ailleurs, pour favoriser la détection des situations à risques, les collaborateurs du Groupe, ainsi que les collaborateurs extérieurs et occasionnels, peuvent signaler tout fait de

harcèlement de manière sécurisée via le dispositif d'alerte professionnelle déployé dans les filiales du Groupe (*Rubis Integrity Line*), en complément des canaux habituels de remontées d'information (hiérarchie, RH, représentants du personnel) (cf. section 4.5.1.1).

Engagement au travail

Le Groupe favorise l'émergence d'initiatives favorables à l'échange et à la cohésion des équipes. Elles se traduisent notamment par :

- l'organisation d'événements de *team-building* renforçant la cohésion des collaborateurs. À titre d'exemple, au sein de Rubis Énergie, de nombreuses filiales organisent des repas de fin d'année avec l'ensemble des collaborateurs et éventuellement leurs familles. Des activités sportives, des séminaires, des *afterworks*, des partages de galettes des rois et des ateliers ont également lieu ;
- chez Galana (Madagascar), en décembre 2022, un *team-building* HSSE a été organisé impliquant une vingtaine de collaborateurs issus de différentes Directions, notamment les équipiers de première intervention. Les participants ont été mis à l'épreuve à travers des activités ludiques et culturelles ayant trait aux aspects HSSE,
- Rubis Energia Portugal a, quant à elle, organisé le 27 mai 2022 une journée d'activités pour son personnel. L'événement *Rubis Padel Day* consistait en un tournoi de padel et d'autres activités sportives telles que des cours de pilates, de *bootcamp*, de zumba, etc. Cet événement a permis de promouvoir l'esprit d'équipe et de célébrer l'occasion d'être ensemble après ces longues périodes de confinement. Le personnel a également eu l'occasion de vivre les valeurs de Rubis à travers un *flash mob* sur l'hymne de Rubis Gas,
- à La Réunion, la SRPP a organisé sa traditionnelle convention, après deux ans d'interruption pour cause de Covid. Après un déjeuner au restaurant, l'après-midi a été rythmé par un *escape game* sur la plage de Saint-Gilles, animé par une équipe d'acteurs ;
- la mise en service d'une plateforme collaborative digitale, Rubis Team, afin de faciliter les interactions entre les collaborateurs de Rubis SCA et de Rubis Énergie travaillant sur différents continents. Cet outil a fluidifié les échanges et le sentiment d'appartenance au Groupe et a prouvé toute son efficacité pendant la période de pandémie qui a conduit à de longues périodes de télétravail pour nombre de collaborateurs ;
- la mise en place de projets artistiques à destination des collaborateurs, contribuant à instaurer une culture du bien-être, à stimuler la créativité des collaborateurs et à améliorer leur environnement de travail ;
- l'implication des collaborateurs dans les projets artistiques menés par Rubis Mécénat, le fonds de dotation du Groupe, sur ou en lien avec les sites industriels du Groupe (cf. section 4.5.2.3) ;
- l'implication des collaborateurs dans la réalisation de projets socio-culturels pérennes. À titre d'exemple, Rubis Mécénat a associé les collaborateurs à des projets tels qu'*Of Soul and Joy* en Afrique du Sud (projet photographique à destination de jeunes des *townships*), *InPulse Art project* en Jamaïque (plateforme créative autour des arts visuels), et *Ndao Hanavao* à Madagascar (laboratoire d'innovation pour le design social) (cf. section 4.5.2.3) ;

- la sollicitation des collaborateurs pour des projets solidaires. De telles opérations sont menées localement dans la plupart des filiales (activités de parrainage ou de collectes de fonds, subvention d'associations caritatives, organisation d'événements collectifs fédérateurs sur le terrain, etc.) (cf. section 4.5.2.3) ;
- la mise en valeur du travail des collaborateurs (célébration des réussites lors d'événements internes, etc.).

Couverture sociale pour les collaborateurs hors de France

Conscient du rôle qu'il peut jouer dans la lutte contre les inégalités et de l'importance de protéger la santé des collaborateurs, le Groupe s'efforce de déployer une couverture sociale pour les collaborateurs opérant dans des pays où elle n'est pas obligatoire.

Au 31 décembre 2022, 98,3 % des collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'une couverture santé, qu'elle soit obligatoire ou non. Dans les pays où aucune couverture santé obligatoire n'est en vigueur, les filiales ont mis en place de manière volontaire une protection permettant une prise en charge des frais de santé. En outre, 90 % des collaborateurs bénéficient d'une prévoyance grâce aux 214 accords relatifs à un mécanisme de sécurité sociale ou de prévoyance en vigueur.

Chez Rubis Énergie, la participation aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) est à l'initiative de l'employeur pour les collaborateurs employés hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

Au sein de la JV Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs employés hors de France.

Organisation du temps de travail

Les activités du Groupe ne permettent pas toutes de mettre en place des horaires de travail flexibles. Les activités étant variées, les collaborateurs travaillant sur nos sites industriels occupent majoritairement des emplois « postés », exerçant donc une activité en continu avec des passages de relais entre équipes pour assurer la production (3x8). Les cadres en revanche, effectuant une activité plus classique de bureau, bénéficient d'horaires de travail plus flexibles.

Par ailleurs, la pandémie qui nous a touchés en 2020 a créé un profond changement dans notre manière d'appréhender le travail et les horaires. En France notamment, des accords concernant le télétravail ont été signés, pour les catégories de salariés effectuant un emploi qui s'y prête.

Taux de couverture des salariés par des accords d'entreprise

63 accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales ont été signés chez Rubis Énergie en 2022, couvrant plus de 1 200 collaborateurs. Au sein de la JV Rubis Terminal, 50 accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur ont été signés en 2022, couvrant 305 collaborateurs.

RÉSULTATS

Des indicateurs relatifs au *turnover* des effectifs et à l'absentéisme sont utilisés pour apprécier l'évolution du climat social et la motivation des collaborateurs dans les filiales.

Le suivi du *turnover* des effectifs indique que le Groupe a maintenu une politique de recrutement dynamique en 2022. La création nette d'emploi (nombre de recrutements moins l'ensemble des départs) est de 147 personnes (dont 22 au sein de la JV Rubis Terminal).

TURNOVER DES EFFECTIFS EN 2022

| | Recrutements | | | Démissions | | | Licenciements | | | Ruptures conventionnelles | | |
|--|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|-----------|-----------|---------------------------|-----------|-----------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Rubis SCA/ Rubis Patrimoine | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rubis Énergie (Distribution/ Support & Services) | 577 | 488 | 530 | 234 | 172 | 109 | 73 | 70 | 85 | 55 | 46 | 50 |
| Rubis Photosol | 42 | NA | NA | 8 | NA | NA | 4 | NA | NA | 3 | NA | NA |
| TOTAL HORS JV | 620 | 489 | 533 | 242 | 172 | 110 | 77 | 70 | 85 | 58 | 46 | 50 |
| JV Rubis Terminal | 87 | 67 | 50 | 28 | 25 | 7 | 8 | 7 | 9 | 8 | 5 | 4 |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 707 | 556 | 583 | 270 | 197 | 117 | 85 | 77 | 94 | 66 | 51 | 54 |

Le taux d'absentéisme pour maladie non professionnelle, ainsi que celui relatif aux absences injustifiées restent relativement stables, à un niveau très faible, à l'exception de la JV Rubis Terminal en raison d'un nombre important de collaborateurs en arrêt pour des affections de longue durée.

ABSENTÉISME NON LIÉ À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU À UNE MALADIE PROFESSIONNELLE*

| | Absences pour maladie non professionnelle | | | Absences non justifiées | | |
|---|---|---------------|---------------|-------------------------|---------------|---------------|
| | 2022 | 2021 | 2020 | 2022 | 2021 | 2020 |
| Rubis SCA/Rubis Patrimoine | 0,56 % | 0,16 % | 0,32 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Rubis Énergie (Distribution/Support & Services) | 2,17 % | 1,81 % | 1,84 % | 0,06 % | 0,05 % | 0,03 % |
| Rubis Photosol | 1,86 % | NA | NA | 1,14 % | NA | NA |
| TOTAL HORS JV | 2,15 % | 1,80 % | 1,83 % | 0,09 % | 0,05 % | 0,03 % |
| JV Rubis Terminal | 7,10 % | 5,93 % | 6,07 % | 0 % | 0 % | 0,05 % |
| TOTAL INCLUANT LA JV | 2,71 % | 2,34 % | 2,06 % | 0,08 % | 0,04 % | 0,03 % |

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

4.4.4 Faire participer les collaborateurs à la création de valeur du Groupe / DPEF /



RISQUES

L'absence de participation des collaborateurs à la création de valeur pourrait impacter leur engagement au travail et donc la performance du Groupe. C'est la raison pour laquelle Rubis souhaite récompenser la contribution active des collaborateurs aux performances économiques et financières du Groupe, afin qu'ils bénéficient de cette création de valeur, dans le cadre de la politique de rémunération et/ou d'augmentations de capital réservées à leur intention.

MESURES MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Augmentations salariales

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires de base sont régulièrement revus en fonction des performances individuelles et de l'évolution du coût de la vie. Les décisions salariales sont, pour la plupart, décentralisées dans chaque filiale opérationnelle.

En 2022, une augmentation salariale a été consentie à 64,2 % des collaborateurs. Quelle que soit leur catégorie (non-cadre, cadre ou manager), le taux des collaborateurs augmentés est globalement homogène, avec toutefois une proportion plus élevée pour les non-cadres (66,2 %).

POURCENTAGE DE COLLABORATEURS AUGMENTÉS

| (en %) | 2022 | | | | | | 2021 | | | | | | 2020 | | | | | |
|-----------------------|-------------|------|--------|------|----------|------|-------------|------|--------|------|----------|------|-------------|------|--------|------|----------|------|
| | Non-cadres | | Cadres | | Managers | | Non-cadres | | Cadres | | Managers | | Non-cadres | | Cadres | | Managers | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Par genre | 66,3 | 65,8 | 62,4 | 55,7 | 46,0 | 72,6 | 51,3 | 51,3 | 49,2 | 53,1 | 36,7 | 53,6 | 49,6 | 58,0 | 49,1 | 46,1 | 47,8 | 58,2 |
| Par catégorie | 66,2 | | 59,8 | | 53,9 | | 51,3 | | 50,7 | | 41,4 | | 51,6 | | 50,2 | | 50,2 | |
| EFFECTIF TOTAL | 64,2 | | | | | | 51,0 | | | | | | 51,0 | | | | | |

NB : Données incluant la JV Rubis Terminal. Le détail hors JV Rubis Terminal est présenté dans le tableau à la fin de la présente section 4.4.

H = Hommes.

F = Femmes.

Participation et intéressement

Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation. Rubis SCA ne dispose que d'un accord d'intéressement. En 2022, les collaborateurs ont bénéficié de ces dispositifs.

Plans d'épargne salariale et actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est l'un des piliers de la politique de rémunération du Groupe. Il permet de renforcer le lien d'appartenance au Groupe et d'associer les collaborateurs à sa performance.

Les filiales françaises du Groupe disposent de plans d'épargne entreprise (PEE). Rubis SCA, par ailleurs, a mis en place un fonds commun de placement (Rubis Avenir) investi en actions Rubis via lequel les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % (incluant donc les salariés de la JV Rubis Terminal éligibles) souscrivent aux augmentations de capital annuelles. Rubis Avenir détient 1,66 % du capital de Rubis au 31 décembre 2022.

En 2022, 48,5 % des salariés éligibles ont participé à cette émission (66,3 % en 2021).

Plans d'incentive

L'attribution d'une rémunération incitative de long terme (actions de performance, stock-options) a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants du Groupe partout dans le monde à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement. Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant à Rubis d'attirer et de fidéliser les talents ; elle porte sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance exigeantes. Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux Gérants de Rubis SCA.

Les caractéristiques de ces plans et leurs conditions de performance sont détaillées au chapitre 6, section 6.5.

4.4.5 Données sociales consolidées – Périmètre Groupe

| | 2022 | 2021 | 2020 | Variation 2022/2021 |
|--|--------------|--------------|-------------------|------------------------|
| Effectif total | 4 498 | 4 335 | 4 142 | + 3,8 % |
| Rubis SCA/Rubis Patrimoine | 25 | 24 | 24 | + 4,2 % |
| Rubis Énergie | 3 788 | 3 685 | 3 669 | + 2,8 % |
| Rubis Photosol | 112 | NA | NA | NA |
| JV Rubis Terminal | 573 | 626 | 449 | - 8,5 % |
| Effectif par répartition géographique | | | | |
| Afrique | 1 818 | 1 763 | 1 675 | + 3,1 % |
| Carâibes ⁽¹⁾ | 1 263 | 1 242 | 1 322 | + 1,7 % |
| Europe hors JV Rubis Terminal | 844 | 704 | 696 | + 19,9 % |
| Total France (y compris DROM/COM) ⁽²⁾ | 874 | 754 | 753 | + 15,9 % |
| Europe – JV Rubis Terminal | 573 | 626 | 449 | - 8,5 % |
| • dont France - JV Rubis Terminal | 305 | 296 | 282 | + 3 % |
| Effectif par genre | | | | |
| Femmes | 1 167 | 1 106 | 1 049 | + 5,5 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 101 | 119 | 80 | - 15,1 % |
| Hommes | 3 331 | 3 229 | 3 093 | + 3,2 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 472 | 507 | 369 | + 6,9 % |
| Effectif par âge ⁽³⁾ | | | | |
| < 30 ans | 571 | 513 | 551 | + 11,3 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 63 | 66 | 56 | - 4,5 % |
| 30 à 39 ans | 1 397 | 1 380 | 1 399 | + 1,2 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 144 | 158 | 125 | - 9,2 % |
| 40 à 49 ans | 1 378 | 1 345 | 1 239 | + 2,4 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 187 | 223 | 147 | - 16,4 % |
| ≥ 50 ans | 1 144 | 1 097 | 953 | + 4,3 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 180 | 179 | 120 | + 0,3 % |
| Effectif par catégorie de postes ⁽³⁾ | | | | |
| Non-cadres | 3 475 | 3 465 | 3 314 | + 0,3 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 459 | 512 | 347 | - 10,4 % |
| Cadres | 732 | 621 | 597 | + 17,9 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 66 | 64 | 55 | + 3,1 % |
| Managers | 283 | 249 | 230 | + 13,7 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 48 | 50 | 45 ⁽⁴⁾ | - 4 % |
| Effectif non permanent (équipages des navires) | 225 | 84 | NA | + 167,9 % |
| Entrées | | | | |
| Nombre de recrutements | 707 | 556 | 583 | + 27,1 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 87 | 67 | 50 | + 29,9 % |

| | 2022 | 2021 | 2020 | Variation 2022/2021 |
|--|---------|---------|--------|------------------------|
| Sorties | | | | |
| Démissions | 270 | 197 | 117 | + 37,1 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 28 | 25 | 7 | + 12 % |
| Licenciements | 85 | 77 | 94 | + 10,4 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 8 | 7 | 9 | + 14,3 % |
| Ruptures conventionnelles | 66 | 51 | 54 | + 28,4 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 8 | 5 | 4 | + 60 % |
| Taux d'absentéisme | | | | |
| Pour maladie non professionnelle | 2,71 % | 2,34 % | 2,06 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 7,10 % | 5,93 % | 6,07 % | - |
| Pour maladie professionnelle | 0,01 % | 0,04 % | 0 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 0,10 % | 0,2 % | 0 % | - |
| Pour accident du travail | 0,15 % | 0,07 % | 0,09 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 0,36 % | 0,17 % | 0,22 % | - |
| Non justifiées | 0,08 % | 0,04 % | 0,03 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 0 % | 0 % | 0,05 % | - |
| Santé et sécurité au travail | | | | |
| Accidents du travail avec arrêt > 1 jour n'entraînant pas de décès | 45 | 35 | 41 | + 28,6 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 13 | 8 | 9 | + 62,5 % |
| Accidents du travail entraînant un décès | 0 | 1 | 0 | - 100 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| Maladies professionnelles | 1 | 2 | 1 | - 50 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 0 | 1 | 0 | - 100 % |
| Taux de fréquence des accidents du travail pour 1 million d'heures travaillées | 5,8 | 4,6 | 5,5 | + 26,1 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 14,3 | 9 | 11,9 | + 58,8 % |
| Taux de fréquence des accidents du travail pour 200 000 heures travaillées | 1,2 | 0,9 | 1,1 | + 26,1 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 2,9 | 1,8 | 2,38 | + 58,8 % |
| Temps de travail⁽³⁾ | | | | |
| Temps plein | 4 426 | 4 275 | 4 104 | + 3,5 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 541 | 595 | 440 | - 9,2 % |
| Temps partiel | 64 | 60 | 38 | + 6,7 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 32 | 31 | 9 | + 3,2 % |
| Dont travail en rotation | 652 | 725 | 537 | - 10,1 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 205 | 219 | 125 | - 6,4 % |
| Formation | | | | |
| Nombre d'heures de formation | 81 151 | 61 142 | 51 578 | + 32,7 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 12 558 | 12 740 | 8 694 | - 1,4 % |
| Nombre de collaborateurs bénéficiaires | 3 908 | 3 559 | 2 869 | + 9,8 % |
| • dont JV Rubis Terminal | 473 | 502 | 357 | - 5,8 % |
| Augmentations de salaire | | | | |
| Pourcentage de l'effectif total | 64,2 % | 51,0 % | 51,0 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 50,57 % | 53,6 % | 62,0 % | - |
| Pourcentage de collaborateurs augmentés par catégorie de postes | | | | |
| Non-cadres | 66,2 % | 51,3 % | 51,6 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 50,9 % | 52,75 % | 62,6 % | - |
| Cadres | 59,8 % | 50,7 % | 48,0 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 51,5 % | 74,4 % | 88,3 % | - |
| Managers | 53,9 % | 41,4 % | 50,2 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 46,9 % | 38,0 % | 26,7 % | - |
| Pourcentage de collaborateurs augmentés par genre | | | | |
| Femmes | 63,7 % | 51,9 % | 55,6 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 52,5 % | 48,3 % | 56,9 % | - |
| Hommes | 64,4 % | 50,2 % | 51,0 % | - |
| • dont JV Rubis Terminal | 50,2 % | 44,5 % | 51,9 % | - |

- (1) Les effectifs non permanents (équipages des navires) étaient jusqu'en 2020 comptabilisés dans les effectifs de la zone Caraïbes. Dans le cadre de la structuration de sa démarche RSE, Rubis souhaite mettre en place des indicateurs de suivi différenciés afin de tenir compte des spécificités de la gestion de ces équipages.
- (2) Les salariés France sont comptabilisés dans les effectifs des zones géographiques dont ils dépendent (Europe pour la France métropolitaine, Caraïbes pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française, Afrique pour La Réunion). Le total est donc supérieur au total Europe.
- (3) La restitution de cet indicateur porte sur 99,98 % des effectifs ; quatre entités, du fait d'effectifs restreints (trois salariés ou moins) représentant au total huit salariés, ne sont pas incluses.
- (4) Correction d'une coquille de l'URD 2020 (45 et non 31 en 2020).

4.5 Travailler de manière intègre et responsable

Exercer ses activités commerciales de manière intègre et responsable est un enjeu clé pour Rubis afin de rester fidèle à ses engagements et de protéger son image, sa réputation et ses collaborateurs. Le Groupe s'est construit autour de valeurs qui ont façonné sa culture et bâti son succès : l'intégrité, le respect d'autrui, le professionnalisme et la confiance sont autant de principes qui ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des activités du Groupe afin d'assurer sa pérennité. Ces principes internes, ancrés dans une forte culture d'entreprise, incitent également les collaborateurs à s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire.

Du fait de son implantation internationale dans une quarantaine de pays, en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique, la prévention de la corruption constitue un enjeu majeur pour le Groupe (section 4.5.1.1). Par ailleurs, le Groupe s'efforce d'étendre ses principes de responsabilité à sa chaîne de valeur et de mettre progressivement en œuvre une politique d'achats responsables dans un objectif d'exigence partagée d'exemplarité (section 4.5.1.2). Enfin, les filiales du Groupe attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du vivre-ensemble (section 4.5.2).

4.5.1 Politique éthique de Rubis

L'éthique est considérée comme l'un des actifs du Groupe, facteur de notoriété et de fidélisation. L'intégrité constitue l'un des piliers centraux de la démarche éthique du Groupe (section 4.5.1.1), de même que les engagements du Groupe à l'égard de ses collaborateurs concernant le respect de leurs droits fondamentaux (section 4.5.1.2).

4.5.1.1 Loyauté et intégrité des pratiques



L'intégrité de chacun est essentielle pour garantir un comportement collectif exemplaire. Elle constitue le garde-fou contre tout abus préjudiciable à l'entreprise, à un collaborateur, à une relation d'affaires ou à tout autre intervenant extérieur, public ou privé.

Gilles Gobin et Jacques Riou
Gérants du groupe Rubis

LE CODE ÉTHIQUE DE RUBIS

Pour adopter des comportements éthiques en ligne avec les valeurs du Groupe, l'engagement collectif et individuel est indispensable. Afin que les règles de conduite soient partagées et respectées par tous, Rubis a formalisé dans son Code éthique un cadre commun à l'ensemble des filiales, incluant la JV Rubis Terminal qui inscrit ses actions dans ce même cadre.

Ce Code éthique (accessible au public sur le site internet du Groupe www.rubis.fr) expose les valeurs que Rubis considère comme fondamentales :

- le respect des lois et des réglementations en vigueur partout où le Groupe est implanté ;
- la lutte contre la corruption, la fraude, les détournements de fonds et le blanchiment ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;

- le respect des règles de concurrence, de confidentialité, de délits d'initié, ainsi que des législations spécifiques aux zones de guerre et/ou sous embargo ;
- le respect des personnes dont, notamment, celui des droits fondamentaux et de la dignité humaine, la protection de la vie privée, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- le respect des règles de santé et de sécurité au travail, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement ;
- l'encadrement des relations avec les prestataires externes ;
- les exigences de fiabilité, de transparence et d'auditabilité des informations comptables et financières ;
- la protection de l'image et de la réputation du Groupe.

Dans chacun de ces domaines, le Code éthique de Rubis détaille les principes généraux que doivent observer les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Ce Code éthique est remis aux nouveaux arrivants. Des formations permettant d'explicitier son contenu et de répondre aux questions des collaborateurs sont organisées par les filiales. La Direction RSE & Conformité Groupe est l'interlocuteur des filiales et des collaborateurs du Groupe concernant les questions éthiques. Ce code éthique, datant de 2015, est actuellement en cours de refonte afin de mieux refléter l'évolution de la démarche RSE du Groupe et des enjeux sociétaux. La nouvelle version sera publiée courant 2023.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION / DPEF /

Mesures du dispositif

En ligne avec ses valeurs et la législation en vigueur, notamment la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016, dite Sapin 2, Rubis matérialise son engagement, exposé dans son Code éthique, à lutter contre la corruption sous toutes ses formes par la mise en œuvre progressive d'un dispositif complet de prévention de la corruption. À ce jour, il est constitué des mesures suivantes :

- **le guide anticorruption** qui complète le Code éthique. Ce guide (accessible au public sur le site internet du Groupe www.rubis.fr) a pour objet d'aider les managers et les collaborateurs les plus exposés à identifier les situations présentant des risques et à adopter les mesures concrètes de prévention y afférentes. Afin de le rendre plus pédagogique et de tenir compte des résultats des cartographies des risques de corruption, ce guide a été mis à jour en 2021 ;
- **des lignes directrices d'évaluation des tiers** afin d'aider les opérationnels à identifier les tiers susceptibles de présenter un risque, à conduire des actions de *due diligence* appropriées et à mettre en place les traitements adaptés. Ces lignes directrices sont en cours de mise à jour ;
- **une cartographie des risques de corruption** : cette analyse a été menée au niveau des entités opérationnelles par les responsables des filiales sur la base d'une méthodologie unifiée et de réunions associant les fonctions clés des filiales (achats, commerce, opérations, RH, finance, conformité, etc.). Un séminaire d'une journée réunissant tous les Référents Conformité des filiales a été organisé en novembre 2019 afin de s'approprier la méthodologie de cartographie. La hiérarchisation des risques a donné lieu en 2020 à un examen complémentaire. À la suite de cet exercice de cartographie, des plans d'action ont été identifiés. Depuis 2021, la cartographie des risques des entités opérationnelles est revue chaque année et fait l'objet d'une mise à jour intégrale tous les trois ans ;
- **des campagnes régulières de sensibilisation et de formation aux règles éthiques et anticorruption** dans toutes les filiales du Groupe pour les collaborateurs exerçant des fonctions sensibles, voire, dans certaines filiales, pour tous les collaborateurs. Un module de formation en ligne (*e-learning*) sur la prévention et la détection de la corruption a également été mis à disposition des entités opérationnelles du Groupe au premier trimestre 2022. Au 31 décembre 2022, 61 % des collaborateurs du Groupe avaient validé l'*e-learning* « Prévenir et détecter la corruption ». Enfin, des actions de sensibilisation des salariés du Groupe aux risques de corruption sont déployées chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la corruption, célébrée tous les 9 décembre, afin de rappeler les engagements du Groupe en matière de lutte contre la corruption ;
- **un système d'alerte mondial**, *Rubis Integrity Line*, a été mis en place en 2018 et est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il permet à tous les salariés du Groupe ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels de déposer une alerte de manière sécurisée et confidentielle

via une plateforme internet externalisée. Ces signalements peuvent aussi bien porter sur de potentiels faits de corruption que sur d'autres sujets éthiques (environnement, sécurité, fraude, données personnelles, droits humains, etc.) et, plus généralement, sur toute situation ou conduite qui serait contraire au Code éthique. L'architecture générale du système est conçue pour assurer un circuit et un traitement efficace de ces alertes en interne, tout en leur assurant une parfaite confidentialité. Le règlement d'utilisation de l'*Integrity Line* précise les droits et devoirs des lanceurs d'alerte afin d'assurer son bon fonctionnement dans un climat de confiance. Le Groupe y rappelle notamment qu'il veille à ce que les auteurs d'alerte soient protégés contre d'éventuelles mesures de représailles. Afin d'accompagner le déploiement de l'*Integrity Line*, un kit pédagogique a été diffusé aux Référents Conformité et des actions de communication sont régulièrement réalisées (newsletter Groupe *Think Compliance*, newsletters des filiales, formations, etc.). En 2022, le Groupe a reçu 11 alertes via le dispositif dont 10 portaient sur des sujets de ressources humaines et une portait sur un conflit d'intérêts potentiel. Pour tenir compte des modifications de la réglementation intervenues au quatrième trimestre 2022 dans le cadre de la transposition de la Directive (UE) 2019/1937, la mise à jour de la procédure d'alerte est en cours ;

- les entités ont modifié, après information/consultation des instances représentatives du personnel le cas échéant, leur règlement intérieur ou *employees handbook* afin qu'une mention explicite précise que le non-respect du Code éthique et du guide anticorruption peut donner lieu à des **sanctions disciplinaires**. En 2022, 21 sanctions disciplinaires ont été prises pour fraude ou non-respect des règles éthiques ou anticorruption, certaines s'étant matérialisées par des licenciements ;
- **un dispositif de contrôle interne comptable** (cf. chapitre 3, section 3.2) ;
- **l'évaluation de la mise en œuvre des mesures du dispositif** : la vérification de l'application des principales règles éthiques et anticorruption du Groupe est intégrée au dispositif de contrôle interne des risques détaillé au chapitre 3, section 3.2.3. En outre, chaque filiale fait un reporting annuel auprès de la Directrice RSE & Conformité Groupe sur l'avancement du déploiement du programme. Depuis 2020, afin d'améliorer la fiabilité des données remontées, la plateforme digitale de collecte des données extra-financières est utilisée pour réaliser ce reporting.

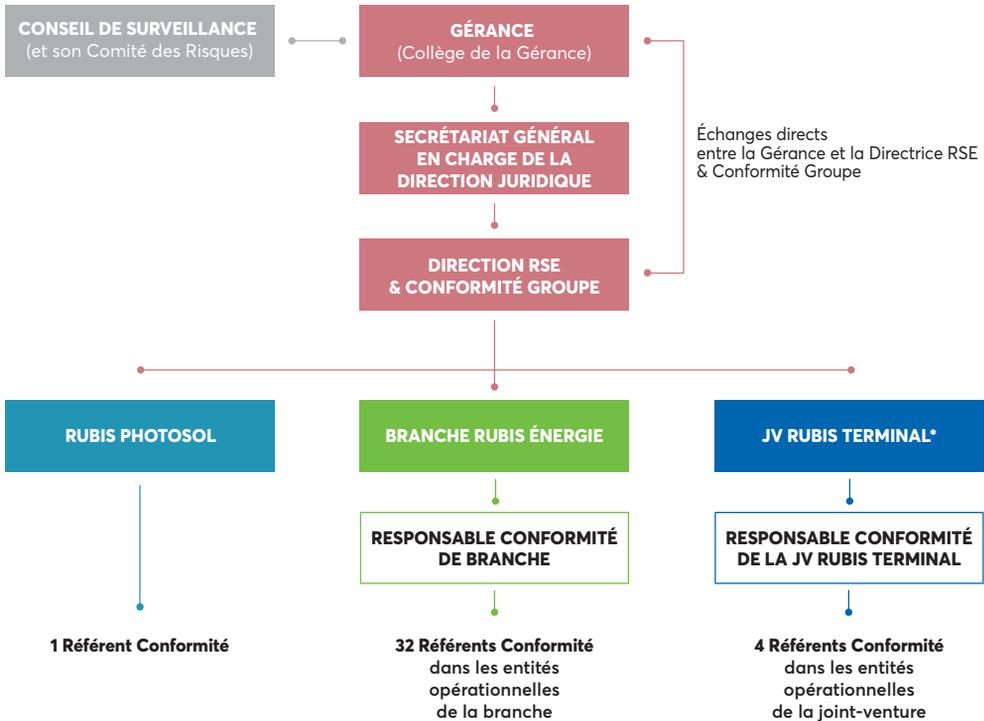
Gouvernance de la conformité

Le Groupe et ses instances dirigeantes ont fait de la prévention de la corruption l'une de leurs priorités. Depuis 2016, la rémunération variable de la Gérance intègre un critère éthique relatif à la mise en œuvre du dispositif dans l'ensemble des entités.

La feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025 du Groupe (accessible au public sur le site internet du Groupe www.rubis.fr), publiée en 2021, intègre la conformité au sein de son troisième axe « Contribuer à une société plus vertueuse ». *Think Tomorrow* fixe notamment l'objectif d'atteindre 100 % des collaborateurs sensibilisés aux règles éthiques et anticorruption en 2023. En 2022, 90 % des collaborateurs ont été destinataires d'une action de

sensibilisation et 90 % des Directeurs Généraux des filiales ont déclaré avoir participé à une action ou à un événement interne relatif à la prévention de la corruption.

GOVERNANCE DE LA CONFORMITÉ



* Contrôle conjoint par Rubis SCA et I Squared Capital.

Pour accompagner le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du programme de prévention de la corruption, une organisation dédiée a été mise en place :

- **la Directrice RSE & Conformité Groupe**, rattachée à la Secrétaire Générale de Rubis, a pour mission principale de définir les politiques et procédures du Groupe en matière d'éthique et de conformité et d'accompagner, en lien avec les entités, leur déploiement et leur mise en œuvre dans le Groupe. Elle propose des enrichissements au programme en intégrant les enjeux stratégiques, les bonnes pratiques et les évolutions réglementaires et rend régulièrement compte de ses travaux à la Gérance du Groupe ainsi qu'au Comité des Comptes et des Risques ;
- **les Responsables Conformité de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal** assurent le déploiement du programme au sein de leur branche d'activité et gèrent les questions opérationnelles en lien, si nécessaire, avec la Directrice RSE & Conformité Groupe ;
- **les 36 Référents Conformité**, nommés dans les entités opérationnelles, veillent localement à la bonne compréhension et à l'application du Code éthique et du guide anticorruption. Un Référent Conformité a également été nommé au sein de Rubis Photosol.

Afin d'animer ce réseau et d'accompagner les Référents Conformité dans leur mission, des outils ont été mis à leur

disposition, incluant notamment des fiches pratiques sur la gestion des cadeaux et des invitations et sur la gestion des conflits d'intérêts ou des supports de formation des collaborateurs sur l'*Integrity Line*. En outre, une newsletter semestrielle intitulée *Think Compliance* est, depuis 2018, diffusée dans les entités opérationnelles afin de renforcer la culture conformité au sein du Groupe.

Le Groupe est engagé dans une démarche de progrès continu et complète son dispositif de prévention de la corruption en fonction de l'évolution des législations et des bonnes pratiques.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le risque principal de fraude interne porte sur le vol ou le détournement de produit. Le Groupe a donc établi depuis plusieurs années des mesures strictes de contrôle des volumes de produits (telles que l'automatisation des postes de transfert pour éviter au maximum les interventions humaines, les vérifications des écarts de stocks ou la mise à niveau des systèmes de contrôle).

Enfin, la recrudescence des tentatives de fraude externe (par exemple, escroqueries au président, intrusions informatiques) a incité le Groupe à renforcer sa campagne d'information en vue de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'être sollicités (fonctions

comptables, financiers ou juridiques) pour lutter plus efficacement contre ce type de fraude.

En matière de sécurité informatique, le Groupe et ses filiales travaillent constamment sur des solutions innovantes en matière de cybersécurité, en utilisant des outils européens, en suivant les directives de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) mais également de ces différents partenaires. Ces actions portent sur la protection des systèmes d'information. Le Groupe forme son personnel à la détection d'emails frauduleux (par exemple, hameçonnage ou *phishing*) et d'activité suspecte sur les postes de travail. Des solutions d'authentification fortes et sécurisées des moyens de production avec des systèmes d'analyse constante des flux sont également mises en œuvre.

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE / DPEF /

Au titre de l'exercice 2022, le montant des impôts et taxes comptabilisés par le groupe Rubis (hors JV Rubis Terminal) s'élève à 198 millions d'euros.

Les sociétés du Groupe s'assurent que les déclarations fiscales et les paiements sont effectués conformément aux réglementations locales. Elles établissent les déclarations fiscales requises selon les juridictions fiscales dans lesquelles le Groupe exerce ses activités. Pour la France, Rubis a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2001 (cf. note 5.2 de l'annexe des comptes sociaux). Conformément à ses obligations légales, Rubis a effectué son *country by country reporting* en déclarant la répartition de ses bénéfices, impôts et activités par juridiction fiscale et a établi sa documentation des prix de transfert pratiqués entre les sociétés du Groupe (*Transfer Pricing Documentation - Master File*).

Le Groupe n'a aucune filiale qui ne soit pas sous-tendue par des raisons d'activité économique (opérations commerciales locales pour l'essentiel). En particulier, la présence du Groupe, via Rubis Énergie, dans les îles des Caraïbes ou les îles anglo-normandes correspond à des activités de distribution de produits pétroliers ; Rubis approvisionne ces îles en ressources énergétiques nécessaires à leur fonctionnement et gère par exemple le premier réseau de distribution de carburants automobile dans l'arc des Caraïbes et aux Bermudes et distribue 100 000 m³ de produits pétroliers par an dans les îles anglo-normandes.

RESPECT DES DROITS HUMAINS / DPEF /

Respecter les droits humains, c'est en tout premier lieu promouvoir un modèle d'employeur responsable protégeant les droits fondamentaux de tous les collaborateurs du Groupe, dans l'ensemble des pays où il est présent. Au-delà des obligations légales, Rubis prône le respect des personnes comme principe de management et réprime les pratiques de harcèlement et de discrimination. Ces valeurs sont reprises dans le Code éthique mis en place en 2015, remis aux collaborateurs.

De fait, le Groupe veille à ce que sa politique de ressources humaines respecte, dans tous les pays où il est implanté, les principes relatifs aux droits humains au travail énoncés

dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière :

- de liberté d'association et de négociation collective ;
- d'élimination des discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
- d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
- d'abolition du travail des enfants.

En 2021, le Groupe a adhéré au Pacte mondial (*Global Compact*) de l'Organisation des Nations Unies afin de réaffirmer son engagement à intégrer et promouvoir les principes de protection des droits humains, de respect des normes internationales du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

En 2020, la Direction RSE & Conformité Groupe a notamment conduit, en lien avec les directions opérationnelles de Rubis Énergie, une analyse des risques en matière d'esclavage moderne dans sa chaîne de valeur afin de s'assurer de l'existence de dispositifs de prévention adéquats. Cette analyse a été complétée en 2022 par une cartographie plus large des enjeux relatifs aux droits humains dans les activités du Groupe.

Du fait de l'implantation du Groupe dans des pays où la protection contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à la religion n'est pas garantie par la réglementation, le Groupe accorde une vigilance particulière à ces sujets. Il va notamment rappeler ses principes de non-discrimination à l'égard de quiconque et pour quelque motif que ce soit dans son nouveau Code éthique qui sera publié en 2023.

Les enjeux liés à la santé, à la sécurité et à la sûreté des travailleurs et des communautés sont également un sujet d'attention particulier du fait des activités du Groupe. D'importants dispositifs de prévention des risques sont mis en œuvre (cf. notamment section 4.2 du présent document), tant en matière de sécurité au travail que de prévention des accidents industriels et routiers.

La prévention des risques de travail forcé dans l'activité de *shipping* est également un point d'attention majeur. Un manuel de gestion des équipages élaboré par la filiale de Rubis en charge de la gestion des navires détenus en pleine propriété détaille précisément les standards à respecter en matière de recrutement et de conditions de travail des équipages (sous contrat temporaire international avec une entité du Groupe), en ligne avec les principes de la convention du travail maritime de l'OIT qui incluent le rejet du travail forcé. Une vigilance renforcée est mise en œuvre à l'égard des agences de recrutement des équipages. Les contrats avec ces agences incluent des clauses spécifiques relatives à l'obligation de respecter les standards internationaux et notamment la convention du travail maritime de l'OIT. Des audits annuels sont réalisés sur ces agences de recrutement. Pour les navires affrétés, les services d'une société de *vetting* de premier rang sont utilisés. La conformité à la convention du travail maritime est incluse dans les critères d'approbation préalable de chaque navire.

Concernant les conditions de travail des gérants de stations-service, qui ne sont pas des salariés du Groupe, un premier état des lieux a été conduit sur deux filiales ayant

des réseaux de stations-service dans deux pays plus particulièrement exposés, Madagascar et Haïti. Aucun cas de travail forcé ou de travail d'enfants n'a été identifié par les inspecteurs commerciaux, qui font régulièrement, et de manière parfois inopinée, des tournées dans les stations-service. Une clause éthique, par laquelle l'exploitant de la station-service s'engage à respecter les règles éthiques de Rubis, dont le respect du droit du travail en vigueur et l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants et le respect des règles de santé et de sécurité des collaborateurs, est incluse dans certains contrats et doit être systématisée lors des renouvellements ou de la signature de nouveaux contrats.

La ligne d'alerte éthique du Groupe, *Rubis Integrity Line*, déployée dans l'ensemble des entités du Groupe, est ouverte aux collaborateurs de Rubis mais aussi aux collaborateurs extérieurs et occasionnels et permet de signaler tout non-respect de ces règles de manière strictement confidentielle (cf. paragraphe « Lutte contre la corruption » ci-avant). Ce déploiement à l'égard des collaborateurs extérieurs, incluant les salariés des gérants de stations-service, doit être renforcé.

En outre, le Groupe s'assure de la mise en place de dispositifs de protection de la santé et de la sécurité de tous les intervenants au sein des filiales (cf. section 4.2.3.2.1).

4.5.1.2 Exigences envers les sous-traitants et fournisseurs / DPEF /



Les principaux fournisseurs des filiales de Rubis sont des fournisseurs de matériel et des prestataires de services, principalement en logistique (transport, travaux).

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Le Code éthique précise que les collaborateurs ont une mission de contrôle et veillent, dans ce cadre, à la bonne application par les tiers des standards du Groupe lorsqu'ils interviennent sur ses sites. Si la situation l'exige, ils doivent mener des actions de sensibilisation ou de formation et, en cas de manquement aux règles éthiques, en avertir leur hiérarchie.

Par ailleurs, le Code éthique précise que les filiales du Groupe exigent des prestataires externes avec lesquels elles travaillent (fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels ou commerciaux) qu'ils respectent les standards internes relatifs à la sécurité, à la protection de l'environnement et au respect des personnes notamment.

Toute constatation de manquement aux standards éthiques du Groupe doit être communiquée au supérieur hiérarchique et/ou à la Direction de la filiale ou de l'établissement dans les meilleurs délais.

La feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025 de Rubis (accessible sur le site internet du Groupe : www.rubis.fr/uploads/attachments/Rubis_Feuille%20de%20route%20RSE_2022_2025_FR.pdf), publiée en 2021, prévoit notamment l'objectif d'adoption d'une charte sur les achats responsables à partir de 2023 rendant obligatoire l'intégration de critères RSE dans la sélection des fournisseurs et prestataires pour les dépenses d'investissements (capex) et projets les plus significatifs de l'entreprise.

Enfin, le Groupe a mis en place une politique de gestion de détection des conflits d'intérêts potentiels ou avérés pour éviter ce type de situation, notamment dans le cadre de relations avec des prestataires et fournisseurs. Ces règles sont décrites dans le Code éthique et le guide anticorruption et détaillées plus précisément dans des fiches pratiques dédiées.

MESURES D'ENGAGEMENT ET DE CONTRÔLE

L'exécution des prestations ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de la JV Rubis Terminal sont encadrées par la politique sociale et environnementale du Groupe (cf. section 4.2.1).

Les filiales de Rubis intègrent les questions de santé, sécurité et environnement dans le processus de sélection des solutions proposées par leurs fournisseurs, lorsque ces derniers interviennent sur leurs installations. Elles privilégient ainsi les pratiques qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets, tout en garantissant des niveaux de sécurité optimaux. C'est ainsi qu'a été fait le choix du chauffage par pompe à chaleur dans les nouveaux bâtiments construits par la JV Rubis Terminal.

De fait, la JV Rubis Terminal s'est fixé un objectif de 100 % des commandes réalisées avec des conditions contenant un critère RSE : tous les prestataires de la joint-venture dont le personnel intervient sur ses sites industriels sont sélectionnés avec des critères HSE *a minima*. Par ailleurs, la JV Rubis Terminal a répondu au questionnaire Ecovadis en 2021 et a obtenu la médaille Bronze. Rubis Énergie, qui n'a pas de service achats centralisé, considère la mise en place d'un objectif dans le cadre de la définition de la feuille de route RSE du Groupe. Rubis Énergie a également répondu au questionnaire Ecovadis en 2021 et a obtenu le score de 45/100. La filiale Vitogaz France a obtenu la médaille Gold.

Les contrats stipulent par ailleurs que les fournisseurs doivent respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail. Des clauses RSE sont également jointes aux contrats avec les fournisseurs et stipulent que ces derniers se doivent de respecter le Code éthique du groupe Rubis, ainsi que le guide anticorruption.

Les lignes directrices d'évaluation des tiers prévoient également l'évaluation du risque éthique lié à leurs principaux partenaires commerciaux, incluant les fournisseurs et prestataires.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale ou internationale, soient certifiés dans la mesure du possible

et respectent les réglementations contraignantes susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

Une démarche achats responsables sera lancée en 2023 afin d'identifier les catégories d'achats les plus à risque et de définir un plan d'action pour les catégories prioritaires.

4.5.2 S'engager pour le développement des territoires

/ DPEF /

Engagées auprès des populations locales, les filiales de Rubis attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du vivre-ensemble. Le Groupe s'engage également par une politique de mécénat active et ciblée.

4.5.2.1 Des relations étroites avec les parties prenantes



Les parties prenantes du Groupe sont constituées des collaborateurs et de leurs représentants (délégués syndicaux, CHSCT, etc.), des actionnaires, des pouvoirs publics nationaux et locaux (DREAL, DRIEE, etc.), d'organismes de régulation, de syndicats, d'associations et d'autres organismes privés intervenant sur des problématiques sociales et environnementales, des clients et des fournisseurs, ainsi que des populations riveraines des installations des filiales.

Le Groupe a également toujours pris en compte les impacts des installations et des activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites classés Seveso, donnant lieu à la signature de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) négociés avec les administrations et les associations concernées (cf. section 4.2.3 détaillant les mesures de sécurité industrielle mises en œuvre).

Des mesures ont été prises en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou à amoindrir la nuisance liée aux passages des camions, par l'achat ou la location de terrains afin de créer des parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous pour le chargement des camions.

Lorsque l'activité menée localement l'exige, les directeurs de sites ont des contacts réguliers avec l'ensemble des

intervenants des administrations publiques, aux niveaux local, régional et national, pour l'application de la réglementation et pour des permis d'exploitation :

- en France (Rubis Énergie et la JV Rubis Terminal) : DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), DRIEE Île-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie), CLIC (Comités locaux d'information et de concertation), CSS (Commission de suivi de site), mairies, préfetures, pompiers (SDIS – Service départemental d'incendie et de secours), douanes ;
- aux Pays-Bas et en Belgique (JV Rubis Terminal) : organismes chargés des constructions ou de la vérification de la conformité réglementaire, notamment pour la sécurité et la sûreté des installations, le respect des normes environnementales et la conformité à la réglementation douanière.

Les filiales concernées participent en outre activement aux campagnes régionales sur les risques industriels majeurs pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains directeurs de sites se sont ainsi déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des jeunes, des journalistes ou des élus.

Qu'est-ce qu'un PPRT ?

Institués par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son décret d'application du 7 septembre 2005, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont pour finalité d'encadrer plus étroitement l'urbanisation future autour des sites Seveso seuil haut.

Le PPRT est un document élaboré par l'État. Il délimite un périmètre d'exposition aux risques autour d'une installation donnée en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre.

Rubis n'a pas d'activité extractive, toutefois, il veille à respecter les diverses cultures et traditions des peuples autochtones sur les territoires où il opère.

À titre d'exemple, une consultation des populations autochtones a été réalisée pour le projet CEOG en Guyane, dans lequel Rubis n'est pas majoritaire.

4.5.2.2 Une implication économique et sociale dans les bassins de vie régionaux



Les filiales de Rubis s'impliquent dans la vie économique et sociale des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Leurs actions se traduisent notamment par une contribution au dynamisme de l'emploi local : plus de 98 % des collaborateurs du Groupe sont embauchés localement. De plus, les sites privilégient le plus souvent des relations d'affaires avec des fournisseurs locaux (plus de 50 %).

Au sein de l'activité Support & Services (Rubis Énergie), la raffinerie SARA contribue aussi fortement au dynamisme des recrutements, puisque le nombre d'emplois directs et indirects a été évalué à 700 sur les trois départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane).

Concernant l'activité de Distribution (Rubis Énergie), les réseaux d'installations de petite ou moyenne taille (stations-service, petits dépôts) ont un impact non négligeable sur l'emploi puisque le Groupe exploite 1 054 stations-service, la plupart étant gérées par des indépendants. Le nombre d'emplois (gérants, pompistes, gardiens) générés par l'activité de ces stations a été estimé à plus de 4 000 (soit une moyenne basse d'environ quatre emplois à temps plein par station). Cette estimation a été faite sur la base d'un travail de reporting en cours afin de mieux identifier notre contribution à la création d'emplois indirects. Elle sera affinée progressivement.

C'est également le cas de l'activité de Stockage (JV Rubis Terminal), dans laquelle les terminaux travaillent essentiellement avec des prestataires régionaux connaissant parfaitement les installations et leurs différentes évolutions. La promotion de l'emploi s'accompagne donc d'une optimisation des travaux d'entretien et de maintenance courante des sites par les sous-traitants.

Outre les impacts directs en termes de recrutements, les installations du Groupe constituent un élément clé du dynamisme de l'activité économique locale car les activités de Stockage, de Distribution et de Support & Services

répondent à des besoins stratégiques, tels que le stockage de produits utilisés dans des processus industriels, l'approvisionnement et le transport de bitume pour l'amélioration du réseau routier, la mise à disposition de carburants, etc.

Les dépôts de la JV Rubis Terminal s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et des engrais liquides qui approvisionnent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, une filiale française de la JV Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

Enfin, cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des filiales dans la vie sociale des zones dans lesquelles le Groupe est implanté. Les directeurs de filiales et d'établissements entretiennent des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Les équipes de la JV Rubis Terminal sont, par exemple, en relation étroite avec les ports avec lesquels ont été signées des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque et Brest). Les directeurs de sites sont encouragés à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Plus globalement, l'implication des filiales dans les bassins de vie régionaux se matérialise aussi par une participation active aux initiatives qui soutiennent, promeuvent ou préservent le patrimoine culturel et le tissu associatif. Cette forme d'engagement intervient en complément des activités de mécénat du Groupe.

4.5.2.3 Le mécénat du Groupe

Le Groupe mène, depuis plus de 10 ans, une politique de mécénat à l'international, à travers la mise en place d'actions ciblées au sein de communautés locales dans les pays où le Groupe opère.

Les actions sociétales menées par le Groupe et ses filiales sont animées par deux engagements :



Éducation

Permettre un meilleur accès à l'éducation
et encourager la formation et l'entrepreneuriat



Santé

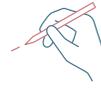
Permettre un meilleur accès à la santé,
à l'hygiène et aux soins

Le fonds de dotation Rubis Mécénat fondé en 2011 se développe autour de deux axes :



Création contemporaine

Soutenir la création contemporaine
émergente en France



Projets humanitaires et artistiques

Développer des projets éducatifs et sociaux
destinés à l'insertion professionnelle de jeunes
à travers la pratique artistique

En 2022, Rubis a consacré près de 2 millions d'euros à ses actions de mécénat dans une vingtaine de pays du Groupe.

LES ACTIONS SOCIÉTALES DU GROUPE : UN ENGAGEMENT LOCAL POUR FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA SANTÉ

Répondant à la volonté du Groupe d'être parfaitement intégré dans les régions où il opère et de contribuer à leur développement, Rubis soutient avec ses filiales des associations ou projets associatifs œuvrant auprès des populations les plus vulnérables pour un meilleur accès à l'éducation et à la santé. Chaque projet associatif est porté par la filiale locale et s'adapte aux problématiques de terrain afin de répondre au mieux aux attentes des populations.

Pour poursuivre et renforcer sa démarche volontariste, le Groupe a inscrit l'engagement suivant dans sa feuille de route RSE *Think Tomorrow* 2022-2025 : en 2025, 100 % des *business units* auront mis en œuvre des actions sociétales répondant à un besoin local en lien avec l'un des deux axes : éducation et santé.

Rubis soutient également ponctuellement des actions d'urgence afin de venir en aide aux populations touchées par des catastrophes naturelles et/ou crises humanitaires.

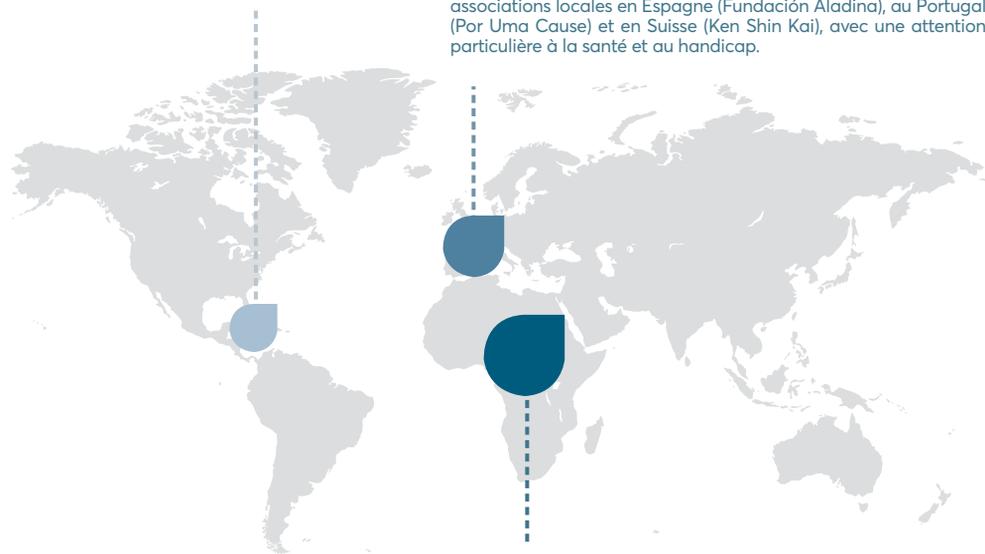
Indépendamment des actions sociétales de Rubis, chaque filiale s'engage auprès des projets associatifs locaux de son choix, de manière ponctuelle ou sur le long terme.

Nos actions sociétales dans les Caraïbes

Dans les Caraïbes, l'éducation est un sujet prioritaire pour nos filiales : SARA a notamment créé l'association ENAG (Énergie Nouvelle Antilles-Guyane) lui permettant de s'investir dans des projets portés par ou à destination de jeunes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Nos actions sociétales en Europe

En France, Rubis SCA est engagé sur le long terme auprès d'associations telles que l'École à l'Hôpital. Les filiales Rubis Énergie, Vitogaz France et la JV Rubis Terminal participent à des appels à projets associatifs destinés aux collaborateurs des filiales. En 2022, ce sont les associations K-Dog, Buncoeur-Damoclès et le Caneton Club de Beaumont qui ont bénéficié du soutien du Groupe. Les filiales européennes soutiennent aussi des associations locales en Espagne (Fundación Aladina), au Portugal (Por Uma Cause) et en Suisse (Ken Shin Kai), avec une attention particulière à la santé et au handicap.



Nos actions sociétales en Afrique

En Afrique, Rubis et ses filiales sont particulièrement engagés auprès d'associations de proximité cherchant à encourager l'éducation et la formation des communautés locales, répondant à un besoin de réinsertion et de professionnalisation de la jeunesse africaine. Ainsi, Galana, Vitogaz Madagascar et Easigas Botswana soutiennent des écoles assurant la scolarisation des enfants des communautés locales. Eres Togo apporte ses compétences à des jeunes entrepreneurs africains dans le domaine de l'énergie et Rubis Energy Kenya mène un programme de bourses d'études pour une sélection d'étudiants prometteurs. Au Rwanda et au Sénégal, les filiales s'engagent dans l'inclusion sociale des populations vulnérables.

Chiffres clés en 2022

- 33 associations et projets soutenus dans le cadre des actions sociétales du Groupe.
- Dont 2 donations exceptionnelles au Fonds de Solidarité Ukraine de la Fondation de France et à l'ONG Gift of the Givers à la suite des inondations dans la région de Durban en Afrique du Sud.
- 67 % des business units engagées dans les actions sociétales du Groupe en Europe, Afrique et Caraïbes.
- 3 nouveaux pays engagés en 2022 : le Rwanda, la Zambie et l'Inde.
- Près de 700 collaborateurs impliqués auprès des associations soutenues par les filiales : activités de parrainage, collectes de fonds, rencontres, etc.
- Près de 50 000 bénéficiaires⁽¹⁾ des actions sociétales de Rubis et des engagements de chaque filiale en Europe, Afrique et Caraïbes.

(1) Hors bénéficiaires de la donation exceptionnelle au Fonds de solidarité Ukraine de la Fondation de France. Évolution de la méthode de calcul en 2022 vs 2021 : le calcul du nombre de bénéficiaires se fait au prorata des montants versés à chaque association.

RUBIS MÉCÉNAT : FONDS DE DOTATION DU GROUPE RUBIS POUR DES PROJETS ARTISTIQUES ET SOCIÉTAUX ENGAGÉS

Rubis Mécénat est un fonds de dotation créé par le groupe Rubis en 2011 qui a pour mission, d'une part, de soutenir la création contemporaine émergente en France à travers des aides à la production artistique et, d'autre part, de développer des projets humanitaires, éducatifs et sociaux à vocation pérenne, destinés à l'insertion professionnelle de jeunes issus de milieux défavorisés à travers la pratique artistique dans certains pays où le Groupe est implanté.

 Nous affirmons notre volonté de continuer à mener des projets artistiques à impact qui ont une dimension sociale et sociétale et véhiculent un message positif et constructif. 

Lorraine Gobin,
Directrice Générale
de Rubis Mécénat

Chiffres clés depuis 2011

- Environ **30 aides à la production artistique** pour accompagner des artistes émergents en France dans la création d'un nouveau travail en collaboration avec des institutions culturelles.
- **3 programmes humanitaires, éducatifs et sociaux** à vocation pérenne développés par Rubis Mécénat destinés à l'insertion professionnelle de jeunes issus de milieux défavorisés à travers la pratique artistique.
- Plus de **150 jeunes adultes (15-30 ans)** soutenus dans le cadre de ces programmes humanitaires et éducatifs.
- Près de **100 bourses d'études** octroyées à ces jeunes bénéficiaires pour accéder à des études supérieures et les accompagner dans leur carrière professionnelle.

L'année 2022 en chiffres

- Une **cinquantaine de jeunes adultes (15-30 ans)** ont bénéficié d'une formation et d'ateliers hebdomadaires au sein des 3 programmes humanitaires de Rubis Mécénat menés en Afrique du Sud, en Jamaïque et à Madagascar.
- Une **dizaine de jeunes bénéficiaires de ces programmes éducatifs ont reçu des bourses d'études** pour accéder à une formation supérieure dans le domaine artistique en Jamaïque et en Afrique du Sud.
- **5 jeunes bénéficiaires du programme Ndao Hanavao** à Madagascar ont été accompagnés dans la création d'une entreprise éco-responsable.
- **4 artistes ont reçu le soutien de Rubis Mécénat** avec des expositions en France à l'automne 2022 : Benjamin Loyauté (église Saint-Eustache, Paris), Hélène Janicot (église Saint-Eustache, Paris), Jabulani Dhlamini et Thembinkosi Hlatshwayo (festival PhotoSaintGermain, Paris).
- **2 livres ont été publiés** : un livre de photographies pour les 10 ans du projet *Of Soul and Joy* en Afrique du Sud et un livre d'artiste sur la performance de l'artiste français Benjamin Loyauté présentée à l'église Saint-Eustache à l'automne 2022.
- **1 épisode de la série Art(ist)** a été diffusé sur la designer française Laureline Galliot.
- **1 film documentaire** a été produit célébrant les 10 ans du projet *Of Soul and Joy* en Afrique du Sud.

4.6 Note méthodologique / DPEF /

La présente section contient une note méthodologique et une table de concordance destinées à une meilleure compréhension des informations RSE. Il a ainsi été décidé de présenter le périmètre et la méthode de remontée des informations RSE et de communiquer les principales définitions contenues dans les référentiels internes de remontée des informations sociales et environnementales. Ces publications permettront au lecteur d'appréhender plus précisément le champ d'application et la pertinence de chaque information.

4.6.1 Périmètre RSE

Les règles relatives aux dates d'entrée et de sortie de périmètre d'une entité sont définies comme suit :

- toute acquisition d'entité (externe au Groupe) est prise en compte au plus tôt dans le périmètre RSE à compter du premier exercice complet intervenant après la date d'intégration de l'entité dans le périmètre financier. Cette règle permet une meilleure intégration des processus RH, des standards sécurité, des engagements du Groupe et des indicateurs de suivi correspondants. Ainsi, pour l'exercice 2022, Rubis Photosol n'est pas inclus dans la DPEF sauf pour les données relatives aux effectifs ainsi
- que quelques informations qualitatives sur la stratégie du Groupe en matière climatique ;
- sauf indication contraire, les données RSE de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE pour l'ensemble de l'exercice lors duquel elle a été cédée ou liquidée.

En janvier 2022, les activités de la JV Rubis Terminal en Turquie ont été cédées. Les quantités présentées année N et les commentaires des variations intègrent ce changement de périmètre. Dans les tableaux, les quantités de référence N-1 restent identiques à celles reportées en 2021 sans changement de périmètre.

4.6.1.1 Données environnementales

Le périmètre de la remontée des informations environnementales correspond, sauf exception expressément mentionnée, au périmètre financier du Groupe. Les sociétés contrôlées font l'objet d'une intégration globale à l'exception des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (cf. ci-après).

Les données environnementales de la JV Rubis Terminal, contrôlée conjointement par Rubis SCA et son partenaire et mise en équivalence, sont présentées à 100 % et selon le taux de détention du capital par Rubis SCA (55 %).

Le périmètre exact de remontée des données environnementales peut varier selon les indicateurs environnementaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées. Les données environnementales sont collectées au niveau des entités juridiques.

Les données environnementales sont publiées par activité. Des données chiffrées sont publiées pour les activités ayant les impacts environnementaux les plus significatifs (activité de Support & Services chez Rubis Énergie, ainsi que les activités de la JV Rubis Terminal).

Les émissions de gaz à effet de serre des activités du Groupe ainsi que les émissions de gaz à effet de serre relatives à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final ont été évaluées et sont publiées pour l'ensemble des entités du périmètre financier, à l'exception de Rubis SCA/Rubis Patrimoine, du fait de son impact non significatif (25 collaborateurs, pas d'activité opérationnelle). Conformément aux principes du GHG Protocol, les données font l'objet d'une intégration proportionnelle, à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu.

4.6.1.2 Données sociales

Le périmètre de la remontée des informations sociales correspond, sauf exception expressément mentionnée, au périmètre financier du Groupe. Les sociétés contrôlées font l'objet d'une intégration globale.

Les données sociales de la JV Rubis Terminal, contrôlée conjointement par Rubis SCA et son partenaire et mise en équivalence, sont présentées à 100 %.

Les informations sont présentées distinctement pour Rubis SCA/Rubis Patrimoine, Rubis Énergie (activités de Distribution et de Support & Services), Rubis Photosol et pour la JV Rubis Terminal et/ou par zone géographique.

Le périmètre exact de remontée des données sociales peut varier selon les indicateurs sociaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées.

Les données sociales sont collectées au niveau des entités juridiques. La répartition des effectifs par âge, catégorie de postes et temps de travail porte sur 99,98 % des effectifs ; quatre entités, du fait d'effectifs restreints (trois salariés ou moins) représentant au total huit salariés, ne sont pas incluses.

Par ailleurs, l'activité de *shipping* nécessite le recours à des équipages embauchés en contrat temporaire (avec une entité du Groupe ou en intérim). Ces effectifs non permanents du Groupe (224 personnes en 2022) ne sont pas pris en compte dans le suivi des indicateurs sociaux publiés.

4.6.1.3 Données sociétales/éthiques

Le périmètre de la remontée des informations sociétales/éthiques correspond au périmètre financier du Groupe. La méthode de remontée des informations applicable est celle de l'intégration proportionnelle à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu. Les données sociétales/éthiques sont collectées au niveau des *business units*.

4.6.2 Méthode de remontée des informations

La production d'informations RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Le Groupe a initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la

mise en place de cartographies des risques. Toutes les informations relatives à cette identification, à la gestion et au suivi des risques sont décrites aux chapitres 3 et 4 du présent Document d'enregistrement universel.

4.6.2.1 Comparabilité et fiabilité des informations

Des protocoles relatifs à la remontée des informations ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les entités du Groupe concernées.

Cependant, les performances environnementales ne sont comparables qu'à l'échelle d'une activité donnée.

Le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie également de manière constante et ne permet pas de

véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices en l'absence de ratio.

En partenariat avec les directions des filiales concernées, des référentiels de remontée des informations environnementales et sociales ont été élaborés. Ils définissent avec précision chaque donnée mentionnée dans les protocoles de remontée des informations, afin de réduire les risques de divergences d'interprétation des notions.

4.6.2.2 Mesures de contrôle

Les données collectées font l'objet de contrôles de cohérence au niveau local puis par les directions fonctionnelles de Rubis Énergie ou de la JV Rubis Terminal

et par la Direction RSE & Conformité Groupe. La cohérence entre le périmètre financier et celui des données sociales est assurée par la Direction RSE & Conformité Groupe.

4.6.2.3 Changements de méthode

Sauf disposition contraire, les changements de méthode n'interviennent pas après le lancement de la campagne de remontée des informations au sein des entités du Groupe. Les changements de méthode sont élaborés et/ou supervisés par la Direction RSE & Conformité Groupe après

consultation de Rubis Énergie et de la JV Rubis Terminal. Ils tiennent compte, le cas échéant, des observations formulées par les parties prenantes sur la pertinence et la qualité des définitions retenues dans le référentiel.

4.6.2.4 Limites méthodologiques

Il est important de noter que les indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait :

- de l'absence d'harmonisation des législations nationales et notamment des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de l'hétérogénéité des données gérées dans les filiales du Groupe ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;

- des modalités pratiques de la collecte ;
- de la disponibilité des données sources à la date du reporting.

Les indicateurs sont à interpréter pour certains avec précaution, notamment pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données mondiales qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays, des métiers concernés.

4.6.2.5 Outils de remontée de l'information

Les données sont, sauf exceptions dûment mentionnées ci-après, remontées par les entités opérationnelles du périmètre *via* le logiciel de reporting mis en place en 2020 par le Groupe.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Les différentes activités du Groupe ayant des impacts environnementaux qui leur sont propres (cf. section 4.2.2), les méthodes de calcul des données peuvent varier selon l'activité. Les définitions sont, en revanche, uniformisées au niveau de chaque branche, au sein d'un « référentiel de remontée des informations environnementales » qui a été intégré dans le logiciel de reporting des données RSE du Groupe.

Les données de Rubis Énergie sont remontées par les entités dans le logiciel de reporting, à l'exception des données de SARA (raffinerie) qui font l'objet d'un rapport spécifique émis par ses équipes HSE et des données relatives au nombre de sites Seveso transmises de manière consolidée par le siège.

Les données des entités du périmètre de la JV Rubis Terminal sont communiquées de manière consolidée par la Direction Opérations de la JV Rubis Terminal pour être intégrées dans le logiciel de reporting du Groupe.

DONNÉES SOCIALES

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit l'entité, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées au sein d'un « référentiel de remontée des informations sociales » qui a été intégré dans le logiciel de reporting des données RSE.

DONNÉES SOCIÉTALES/ÉTHIQUES

Les données sociétales/éthiques sont remontées *via* le logiciel de reporting, sur la base de définitions standardisées applicables à toutes les entités et sont pour partie produites par Rubis SCA (politique éthique du Groupe). Concernant les actions de mécénat, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes et l'ancrage régional, les informations collectées peuvent résulter de la communication publique des filiales et/ou d'un protocole de remontée des informations sociétales pour la JV Rubis Terminal.

4.6.3 Définitions

Notions
(par ordre
alphabétique) Définitions

1) Informations environnementales

| | |
|--------------------------------------|--|
| Composés organiques volatils (COV) | <p>Rubis Énergie Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français soumis à des obligations déclaratives au titre de la réglementation en vigueur. Dans l'activité de raffinage, les évaluations des émissions de COV font l'objet d'une campagne de <i>sniffing</i> bisannuelle effectuée par un organisme extérieur habilité.</p> <p>JV Rubis Terminal Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites.</p> |
| Consommation énergétique | <p>Il n'existe aucune définition légale impérative à ce sujet.</p> <p>Rubis Énergie Les activités de Distribution ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Dans l'activité de raffinage, la raffinerie utilise une partie du pétrole brut de son stockage pour produire de l'énergie (électricité et vapeurs). Une base de données interne suit en temps réel la production d'énergie et la consommation du site.</p> <p>JV Rubis Terminal Les données sont la somme des quantités de carburants, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en G.J, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et Direction des sites).</p> |
| Déchets dangereux | <p>Rubis Énergie Les activités de Distribution ne sont majoritairement pas émettrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.</p> <p>Dans l'activité de raffinage, les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an).</p> <p>JV Rubis Terminal Les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites.</p> |
| Dioxyde de soufre (SO ₂) | <p>Les émissions de SO₂ sont évaluées dans l'activité de raffinage. Ces émissions sont évaluées <i>via</i> un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Le flux de SO₂ est quant à lui calculé en fonction du bilan des combustibles (sur la base du bilan matière réconcilié) et des teneurs en soufre des combustibles analysés par le laboratoire de la raffinerie. La concentration de SO₂ est déduite en fonction du volume des fumées calculé selon le pouvoir calorifique inférieur (CPI) de chaque combustible. Cette méthode de calcul est contrôlée annuellement par un organisme extérieur habilité.</p> |
| Eau utilisée | <p>Il s'agit des eaux stagnantes (ex. : bassins, lacs) ou courantes (ex. : rivières) à la surface du sol, des eaux de mer, des eaux pluviales, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution qui ont servi aux activités de l'entité du Groupe. Les eaux rejetées sont les eaux prélevées auxquelles sont ajoutées une partie des eaux pluviales.</p> <p>Rubis Énergie La majorité des activités de Distribution ne nécessitent pas une utilisation récurrente et en quantité importante des eaux dans le cadre d'un processus industriel.</p> <p>Dans l'activité de raffinage, la consommation d'eau est évaluée sur la base du relevé de compteur. Le volume d'eau rejetée correspond à la valeur enregistrée par le débitmètre à la sortie du traitement des eaux résiduaires.</p> <p>JV Rubis Terminal Les quantités d'eau prélevée ou rejetée sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites.</p> |
| Gaz à effet de serre (émissions) | <p>Seul le dioxyde de carbone (CO₂) est évalué, les autres gaz à effet de serre (dont le méthane) ne concernant pas, selon nos estimations, les activités du Groupe (annexe II de la Directive 2003/87/CE). Les émissions de CO₂ ont donné lieu à la réalisation d'un bilan carbone dont le périmètre est détaillé dans les définitions « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 ».</p> |
| Matières en suspension | <p>Il s'agit de particules en suspension dans l'eau dont la nature dépend des activités menées sur le site pollué.</p> <p>Rubis Énergie L'exercice normal des activités de Distribution génère peu de pollution particulière des eaux. Dans l'activité de raffinage, les matières en suspension sont analysées et évaluées par le laboratoire de la raffinerie, puis contrôlées par un organisme extérieur habilité.</p> <p>JV Rubis Terminal Compte tenu du champ très large des particules susceptibles d'entrer dans la définition des matières en suspension, la JV Rubis Terminal ne retient que les composants les plus représentatifs des pollutions que ses principales activités peuvent produire. Seules les données des sites français sont des valeurs déclarées aux autorités, ailleurs ces valeurs sont établies dans le reporting Groupe.</p> |
| Oxydes d'azote (NO _x) | <p>Rubis Énergie Dans l'activité de raffinage, les émissions de NO_x sont évaluées <i>via</i> un fichier de calculs par le Bureau Technique de Production de la raffinerie. Il s'agit d'une estimation en fonction du facteur d'émission de chaque combustible et du temps de fonctionnement des DeNO_x des turbines à combustion. Ce calcul est contrôlé annuellement par un organisme extérieur habilité.</p> <p>JV Rubis Terminal Les NO_x sont calculés à partir des consommations, au cours de l'exercice, de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et Direction des sites). Les concentrations de NO_x dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 150, 200, 300 ou 550 mg/Nm³ pour les chaudières en fonction du combustible ou à 2 g/kWh pour les moteurs, à défaut de mesures représentatives.</p> |
| Site industriel | <p>Rubis Énergie Est considéré comme un site industriel : la raffinerie ; tout site de stockage (dépôt) de gaz liquéfiés, d'hydrocarbures, de bitume ayant une capacité de stockage > 50 tonnes de gaz liquéfiés et/ou 500 m³ d'hydrocarbures/bitume ; tout centre emplitueur de bouteilles de gaz liquéfiés ayant une capacité de stockage > 50 tonnes.</p> <p>JV Rubis Terminal Sites de stockage de carburants et combustibles, produits chimiques, bitumes, produits alimentaires et engrais liquides.</p> |

| Notions (par ordre alphabétique) | Définitions |
|--|--|
| Scope 1 | Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme, par exemple : combustion générée par les installations industrielles ou camions détenus en propre, procédés industriels, etc. |
| Scope 2 | Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée pour les activités de l'organisation. Ces émissions sont calculées selon la méthodologie <i>location based</i> , c'est-à-dire en tenant compte du facteur d'émissions du pays. |
| Scope 3 | Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, par exemple : achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc. Les postes suivants sont inclus dans le scope 3 du bilan carbone de Rubis : achats de biens et services, biens immobilisés, amont de l'énergie, transport de marchandises amont et aval, déchets générés, utilisation des produits vendus. Pour les achats de biens et services destinés à des investissements, la JV Rubis Terminal a compté en 2020 l'amortissement annuel de cette valeur et non les valeurs achetées. Certains postes ont été exclus du bilan carbone de Rubis car leurs émissions représentent moins de 5 % des émissions de GES du scope 3 et elles ne sont donc pas matérielles pour le Groupe. Il s'agit essentiellement des émissions liées aux amortissements des camions et des bâtiments. |
| Scope 3A | Toutes les émissions indirectes induites en amont en raison des activités de l'entreprise pour sa production et la commercialisation des produits (ex. déplacements des employés, logistique, fin de vie des produits, etc.), hors produits vendus (cf. définition du scope 3B). |
| Scope 3B | Émissions indirectes induites en aval par les produits et/ou services vendus par l'entreprise lors de leur utilisation par les clients (catégorie 11). |

2) Informations sociales

| | |
|---|---|
| Accident du travail | Accident affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical ou une décision d'enquête établit qu'il est directement causé par son travail au sein de l'entité concernée et qui entraîne un arrêt de travail (total ou partiel). |
| Catégories de postes | Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante : Non-cadres : salariés non cadres et non managers. Cadres : salariés : <ul style="list-style-type: none"> ● ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être Directeur d'établissement ; ou ● bénéficiant du statut de cadre en droit français. Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction de Rubis Energie et de Rubis Terminal, les Directeurs de filiales et d'établissement ou les cadres qui leur sont directement rattachés. |
| Comité de Direction | Un Comité de Direction est un Comité composé des principaux directeurs/directrices ou responsables d'une entité du Groupe, se réunissant régulièrement afin de prendre des décisions stratégiques et de suivre les résultats de l'entité. |
| Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation | Contrat conclu entre une personne poursuivant une formation théorique (à l'université ou dans un centre de formation) et une entité du Groupe, en principe pour une durée déterminée supérieure ou égale à six mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable), qui permet de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire. |
| Décision unilatérale | Décision prise unilatéralement par la Direction de l'entité du Groupe concernée, après discussion avec les représentants du personnel le cas échéant. |
| Équipages | Personnes employées sur les navires en propriété du Groupe, en contrat temporaire. Les indicateurs sociaux relatifs aux effectifs permanents n'intègrent pas ces salariés non permanents pour lesquels un suivi distinct est plus pertinent. |
| Nombre de jours travaillés par an | Le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement. |
| Nombre d'heures travaillées par an | Le calcul du nombre d'heures travaillées par an peut résulter d'une moyenne journalière établie conformément à la législation en vigueur. |
| Rupture conventionnelle | Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe (y compris ceux en période d'essai), qui résulte d'un accord amiable entre les deux parties et qui n'a été imposé ni par l'une ni par l'autre. À ce titre, une rupture conventionnelle n'est assimilée ni à un licenciement ni à une démission par la législation applicable. Sont inclus : <ul style="list-style-type: none"> ● les contrats à temps plein ou à temps partiel, qu'ils portent ou non sur des travaux réalisés en rotation ; ● dans les pays concernés par cette législation, les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> ● les contrats de stage ; ● les prestataires externes travaillant dans les entités du Groupe, qui n'ont pas conclu de contrat de travail avec cette entité ; ● les intérimaires qui sont les salariés d'un prestataire externe (entreprise d'intérim), nonobstant leur travail sur le site d'une entité du Groupe. Les salariés expatriés ou détachés, ainsi que les salariés faisant l'objet d'une mobilité intragroupe doivent être comptabilisés dans l'entité dans laquelle ils exercent leurs fonctions de manière effective et habituelle. |
| Taux d'absentéisme | Pourcentage de jours d'absence (absences pour maladie non professionnelle ou absences pour maladie professionnelle ou accident du travail ou absences injustifiées) par rapport au nombre total de jours travaillés par an. |

4.6.4 Table de concordance

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre aux dispositions de la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations sociales et environnementales transposée aux articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Les indicateurs qui y sont présentés ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

| Thèmes | Chapitres/sections | |
|--|--------------------|--|
| Présentation du modèle d'affaires | 1 | |
| Présentation générale des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la Société | 4.1.2.2 | |
| Description des politiques et de leurs résultats en matière de | | |
| ● environnement (politique générale, pollution, économie circulaire, sécurité) | 4.2 | |
| ● social (emploi, égalité de traitement, organisation du travail, formation, santé et sécurité, dialogue social) | 4.4 | |
| Respect des droits de l'Homme | 4.5.1.1 | |
| Lutte contre la corruption | 4.5.1.1 | |
| Lutte contre l'évasion fiscale | 4.5.1.1 | |
| Changement climatique, usage des biens et services | 4.3 | |
| Engagements sociétaux | | |
| ● développement durable | 4.5.2 | } Compte tenu de la nature de ses activités, Rubis considère que ces thèmes ne constituent pas un risque significatif et ne justifient pas un développement dans le présent document |
| ● économie circulaire | 4.2.2.3 | |
| ● gaspillage alimentaire | Non inclus | |
| ● lutte contre la précarité alimentaire | Non inclus | |
| ● respect du bien-être animal | Non inclus | |
| ● alimentation responsable, équitable et durable | Non inclus | |
| ● actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives | Non inclus | |
| ● accords collectifs et impacts | 4.4.3.2 | |
| ● lutte contre les discriminations et promotion de la diversité | 4.4.1 | |
| ● mesures en faveur des personnes handicapées | 4.4.1.4 | |
| Informations spécifiques (article L. 225-102-2 du Code de commerce) | | |
| ● politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société | 3.1.2.1 et 4.2.3 | |
| ● capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations | 3.3.1.2 | |
| ● moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité | 3.3.1.2 | |
| Note méthodologique | 4.6 | |
| Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentées dans la DPEF | 4.7 | |

4.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Rubis (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n° 3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- les déchets dangereux, les émissions consolidées de COV, les quantités d'eau utilisées et traitées ainsi que les rejets dans l'eau de la JV Rubis Terminal sont publiés sur une périodicité décalée d'un an : les valeurs publiées correspondent à l'exercice 2021, sur l'ensemble des sites français, d'Anvers, et de Rotterdam ;
- les informations présentées au titre du risque d'Achat Responsable se limitent à des enjeux qui ne permettent pas d'apprécier de façon suffisamment précise les politiques spécifiques au contexte de l'entité. D'autre part, les résultats présentés pour ce risque n'identifient pas d'indicateur clé de performance.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par les Gérants.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, Intervention du Commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, gestion des risques, conformité, RH, santé et sécurité au travail, environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques sociaux et sociétaux, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection de sites : SARA, Vitogaz France, Vitogaz Switzerland, Rubis Energia Portugal, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers, Easigas South Africa et Rubis Terminal ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection de sites contributeurs, à savoir SARA, Vitogaz France, Vitogaz Switzerland, Rubis Energia Portugal, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers, Easigas South Africa et Rubis Terminal, et couvrent entre 23 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2023

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Le Gal

Associé

Sylvain Lambert

Associé au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

Social :

- Effectif total fin de période, ventilation par genre ;
- Nombre de départs et d'arrivées dans les effectifs, ventilation par genre ;
- Nombre d'heures de formation, y compris les formations liées à la sécurité ;
- Taux d'employés formés aux transformations de leur métier (transition énergétique, RSE, etc.) ;
- Nombre d'accidents du travail ;
- Nombre de jours perdus du fait d'accidents du travail.

Environnement :

- Consommation d'énergie ;
- Émissions de CO₂ (scopes 1, 2, et 3) ;
- Émissions de SO₂ et de NO_x (périmètre SARA uniquement) ;
- Emissions de COV (périmètre SARA uniquement) ;
- Nombre de rejets accidentels > 200 litres.

Anticorruption :

- Nombre d'employés ayant reçu la procédure Cadeaux et invitations ;
- Nombre d'employés ayant reçu la procédure de prévention contre les conflits d'intérêts ;
- Nombre d'employés ayant été notifiés des règles éthiques et anticorruption au cours de l'année ;
- Nombre d'employés ayant accès au système anticorruption ;
- Nombre d'employés formés aux règles éthiques et anticorruption au cours de l'année.

Sélection d'informations qualitatives (actions et résultats) :

- Total des effectifs de Photosol ;
- Rubis ESG Corporate Rating ISS ESG ;
- Rubis MSCI ESG Ratings ;
- Cartographie des risques Rubis ;
- Charte HSE ;
- Code éthique 2017 ;
- Feuille de route RSE 2022-2025 ;
- Rapport HSSEQI SARA 2022 ;
- Registre des risques relatifs aux droits humains du groupe Rubis (juin 2022) ;
- Guide d'application de la politique anticorruption ;
- Rubis Actions sociétales ;
- Convention de mécénat ;
- Adhésion au *Global Compact* des Nations Unies.